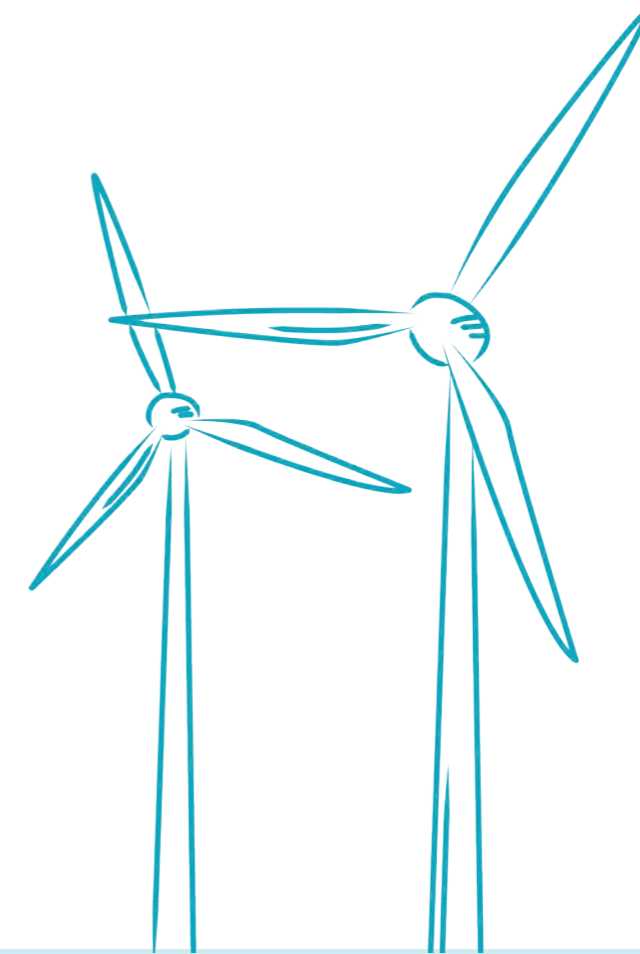




Étude paysagère et patrimoniale

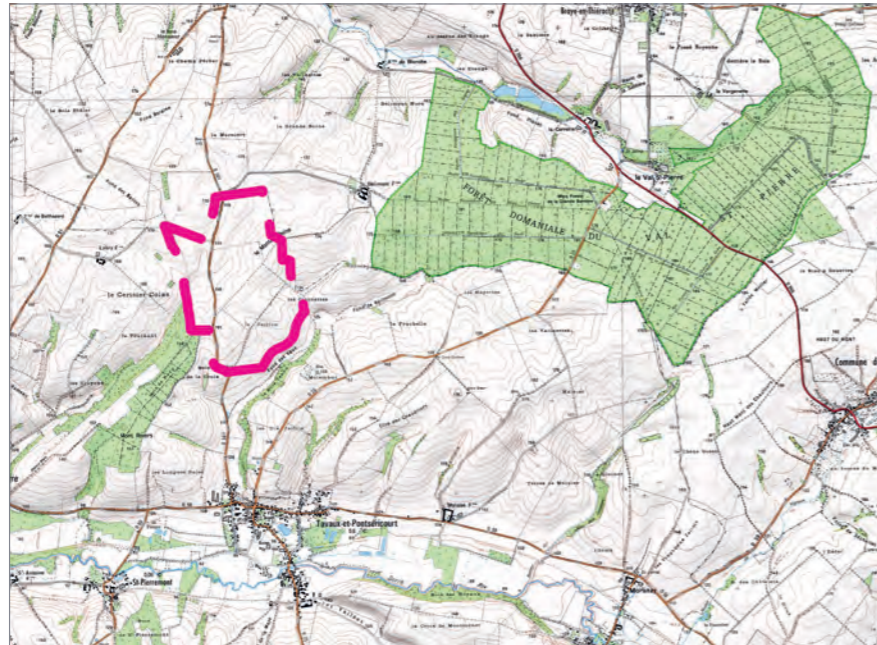
Parc éolien des Primevères



TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT

AISNE

SECONDE VERSION - AOÛT 2019



Carte du projet (fond IGN 1/25 000)

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pétitionnaire : Parc éolien des Primevères

Département et région : Aisne (Hauts-de-France)

Commune du projet : Tavaux-et-Pontséricourt

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension des éoliennes : hauteur de moyeu : 120 m / diamètre des rotors : 131 m soit 185,5 m de hauteur totale

Puissance unitaire par éolienne : 3,9 MW

Puissance totale : 15,6 MW

Dénomination du projet : Éoliennes des Primevères

Réalisation du dossier :

Matutina - Immeuble Promopole - 12 avenue des Prés - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Directeur d'étude : Julien LECOMTE

Maquettiste, photographe et assistant d'études : Georges GONON-GUILLERMAS

Cartographie et étude : Baptiste DUHAMEL

Photomontages : réalisés par H₂air (campagne de photomontages) et ORA Environnement (360°)

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs

Reproduction interdite sans autorisation

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- A - Contenu du document
- B - Principes méthodologiques généraux
- C - Organisation du document

PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT INITIAL

1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

- 1.1 - Localisation générale
- 1.2 - Présentation de la commune
- 1.3 - Le projet et son site
- 1.4 - Définition des périmètres d'étude

2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

- 2.1 - Géologie, relief et hydrographie
- 2.2 - Boisements
- 2.3 - Occupation agricole et naturelle
- 2.4 - Occupation anthropique
- 2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

- 3.1 - Approche sensible
- 3.2 - Les unités de paysage
- 3.3 - Patrimoine culturel et naturel
- 3.4 - Perceptions sociales et touristiques
- 3.5 - Dynamiques d'évolution
- 3.6 - Synthèse de l'état initial
- 3.7 - Scénario de référence

4- LE SITE ET SES ENJEUX

- 4.1 - Présentation du SRE
- 4.2 - Le contexte éolien
- 4.3 - Les attendus du SRE
- 4.4 - Les enjeux d'inscription paysagère
- 4.5 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales
- 4.6 - Analyse détaillée des principales sensibilités
- 4.7 - Synthèse hiérarchisée des enjeux du projet

7 SECONDE PARTIE - VOLET PAYSAGER

7 1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

- 7 1.1 - Rappel : configuration du site
- 7 1.2 - Rappel des enjeux du site
- 7 1.3 - Formes d'implantations et variantes
- 9 1.4 - Choix de la variante finale

11

11 2 - ÉTUDE DES IMPACTS

- 11 2.1 - Trois thématiques étudiées
- 11 2.2 - Caractéristiques des prises de vue
- 13 2.3 - Thème 1 : étude des impacts paysagers et patrimoniaux
- 15 2.4 - Présentation des photomontages
- 17 2.5 - Étude des effets cumulés des deux projets H2air
- 19 2.6 - Thème 2 : étude des impacts sur les églises fortifiées de Thiérache
- 21 2.7 - Thème 3 : étude d'encerclement
- 23 2.8 - Synthèse des thématiques

25 THÈME 1 : IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

25 CARNET DE PHOTOMONTAGES

25 THÈME 2 : ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE

27 3 - ÉTUDE DES IMPACTS SUR LES ÉGLISES FORTIFIÉES

- 31 3.1 - Objet de l'étude spécifique
- 41 3.2 - Visibilités : intervisibilité et covisibilité
- 43 3.3 - Méthodologie
- 45 3.4 - Explication de la mise en page des photomontages
- 45 3.5 - Synthèse de l'étude spécifique

47 THÈME 3 : ÉTUDE D'ENCERCLEMENT

47 4 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE

- 47 4.1 - Note de la DREAL Centre-Val de Loire
- 47 4.2 - Méthode de mesure et calcul des indices
- 51 4.3 - Précisions sur la méthode employée
- 51 4.4 - Interprétation des résultats
- 53 4.5 - Synthèse de l'étude d'encerclement théorique
- 55

57 5 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT RÉEL

59

- 59 5.1 - Prises de vue
- 59 5.2 - Choix des points de vue
- 59 5.3 - Méthodologie de l'étude d'encerclement réel
- 71 5.4 - Synthèse de l'étude d'encerclement réel

73 6 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS

73 7 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

73

73

75

75

75

81

83

85

87 SYNTHÈSE ERC

87 ANNEXES

303 COMPÉTENCE DES INTERVENANTS

305 MÉTHODOLOGIE DE LA ZIV

305 CIRCUIT TOURISTIQUE DES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE

305 TABLE DES FIGURES

307

307

307

385

387

389

389

389

389

389

425

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A - Contenu du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale du dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien de quatre éoliennes sur la commune de Tavaux-et-Pont-séricourt, dans le département de l'Aisne, en région Hauts-de-France.

Ce projet de parc éolien est dénommé *Éoliennes des Primevères*.

B - Principes méthodologiques généraux

Depuis une dizaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'étudier la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions.

L'analyse préalable (état initial) permet d'évaluer les enjeux qui s'établissent sur le territoire d'étude, puis de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation (approches en variantes). Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude. Le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère du projet aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui nous ont paru significatifs.

C - Organisation du document

La première partie, fondamentale, constitue l'analyse d'état initial du territoire d'étude, subdivisé en un périmètre global dit "éloigné" de 20 km, puis d'un deuxième périmètre de 5 à 12 km dit "rapproché" et enfin d'un troisième périmètre dit "immédiat" dans les abords directs du site du projet éolien.

L'analyse porte tout d'abord sur les caractéristiques physiques et structurelles du territoire afin de détailler la constitution de son socle naturel modifié par l'occupation humaine au fil du temps. Elle se porte ensuite dans une approche sensible du paysage, servant de base à la description des unités paysagères. Les sensibilités paysagères sont mises en regard des sensibilités patrimoniales (sites et monuments).

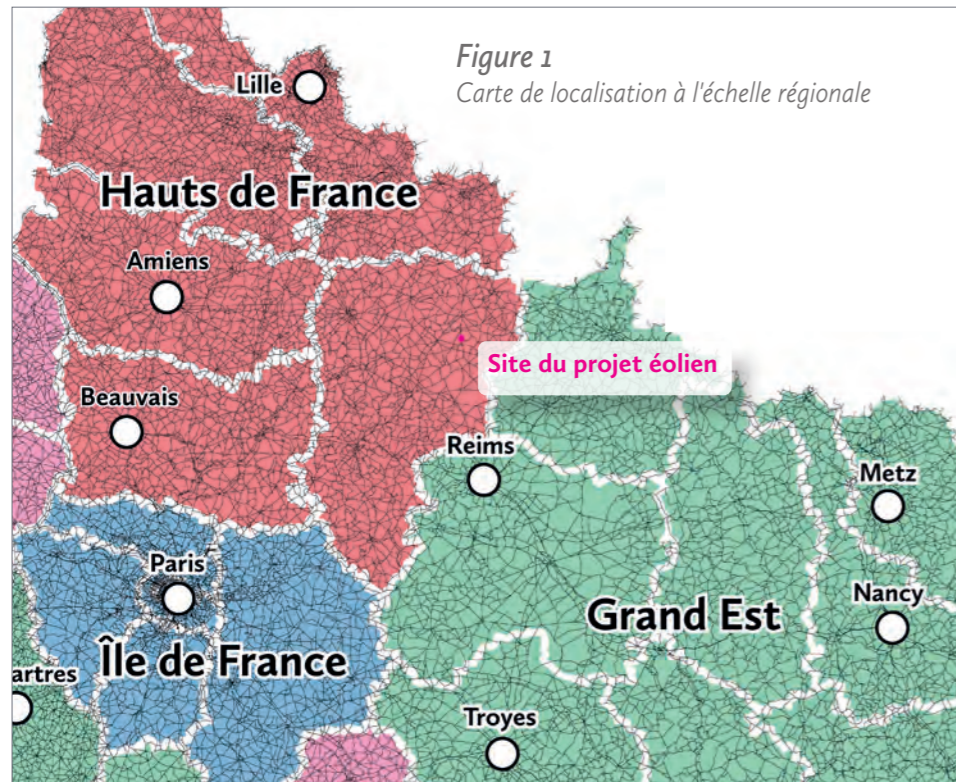
Enfin, le paysage vécu et perçu, évoluant au fil de l'histoire, est évoqué à travers la mise en évidence des principales tendances d'évolution et des perceptions sociales.

L'étude d'état initial aboutit à la caractérisation des enjeux paysagers et patrimoniaux du projet.

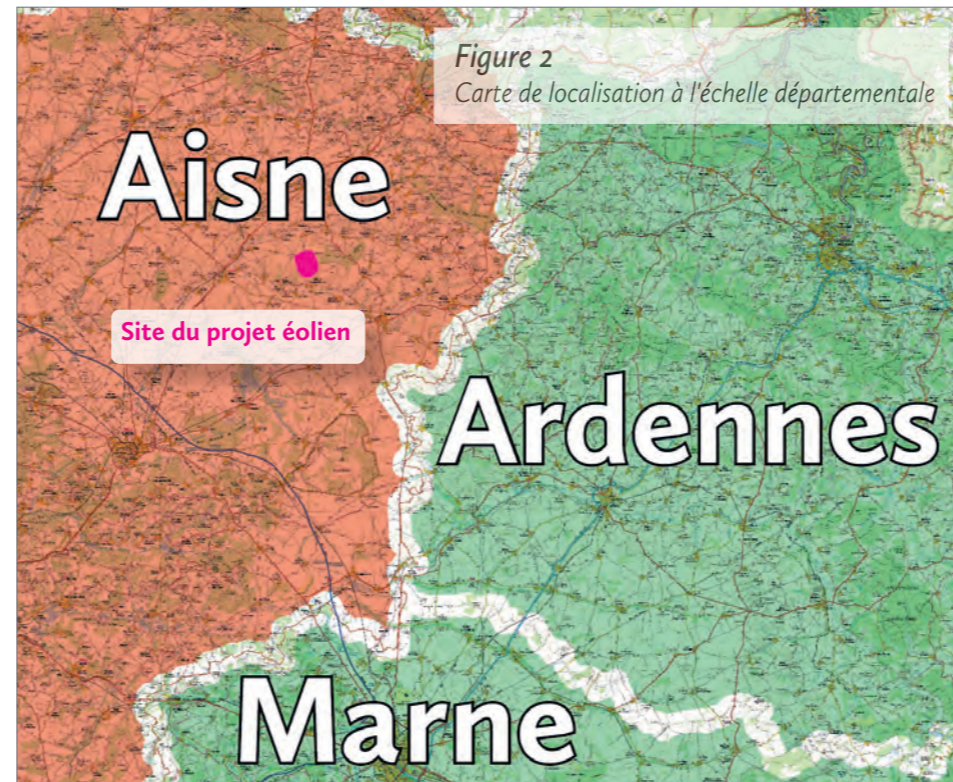
En incipit de la seconde partie, il est d'abord rappelé les attendus des Schémas régionaux éoliens de la région Hauts-de-France.

La seconde partie consiste à raisonner la formulation spatiale du projet, compte tenu des contraintes techniques, pour rechercher la meilleure cohérence possible entre celui-ci et le paysage. Des variantes sont étudiées, et, sur la base d'un tableau multicritères, celle présentant le meilleur compromis est retenue pour former le projet final. Ses impacts sont ensuite étudiés, notamment à l'aide de simulations (dites «photomontages»). Une évaluation qualifiée des impacts du projet est fournie en conclusion.

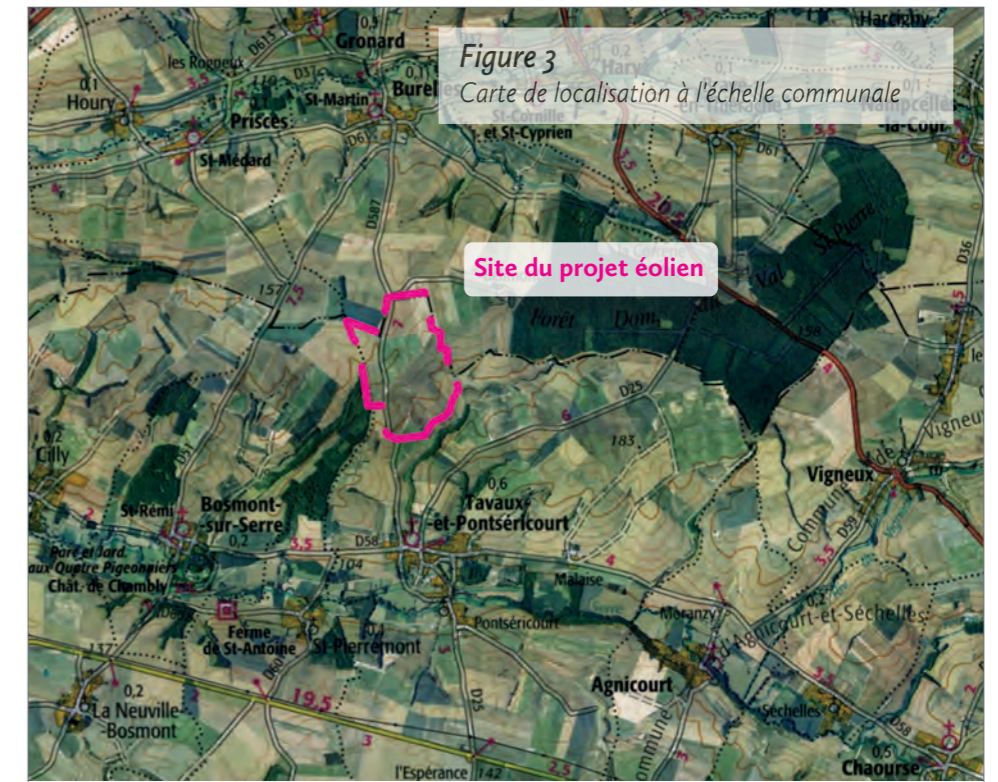
PREMIÈRE PARTIE
ÉTAT INITIAL



Le projet éolien est situé à 150 kilomètres au nord-est de Paris et à 55 kilomètres au nord de Reims, dans la région des Hauts-de-France.



Le projet éolien est situé dans l'Aisne, à proximité des Ardennes, département de la région du Grand Est.



Le projet éolien se situe au nord des limites communales de Tavaux-et-Pontséricourt. Il est limitrophe des communes de Bosmont-sur-Serre, Burelles, Priscès, Braye-en-Thiérache, Agnicourt-et-Séchelles et Vigneux-Hocquet. Vervins est à 9 km au nord et Laon à 30 km au sud-ouest.

Le site éolien se trouve sur la commune de Tavaux-et-Pontséricourt dans le département de l'Aisne.

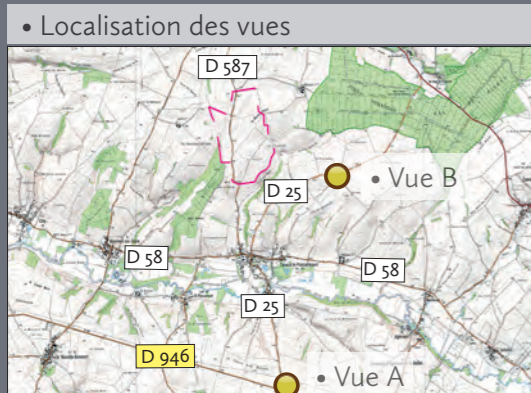
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 1 : carte de localisation à l'échelle régionale.
(Source : data.gouv.fr)
- Figure 2 : carte de localisation à l'échelle départementale.
(Source : data.gouv.fr)
- Figure 3 : carte de localisation à l'échelle communale.
(Source : IGN et Google Maps)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : silhouette urbaine du village de Tavaux-et-Pontséricourt.
- Vue B : site du projet de Tavaux-et-Pontséricourt.

(Toutes les photos : Matutina)



1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

1.1 - Localisation générale

Le site du projet éolien *Éoliennes des Primevères* est situé dans l'Aisne, département de la région des Hauts-de-France, sur la commune de Tavaux-et-Pontséricourt (vue A).

La commune se trouve au nord-est de Laon, la préfecture de l'Aisne. Le village est implanté dans la vallée de la Serre, le long de la D 58 qui relie Marle à Montcornet. La D 966, reliant Vervins à Montcornet longe la commune au nord-est.

Les autres communes importantes autour du projet sont Vervins, Marle et Montcornet, qui forment un triangle autour du site du projet. La plus grande ville du secteur est Hirson, elle est située en limite du périmètre d'étude, au nord-est. Elle compte 9 346 habitants (INSEE 2013).

1.2 - Présentation de la commune

Tavaux-et-Pontséricourt s'organise autour de trois axes routiers importants. Il y a la D 58 qui traverse le village d'est en ouest, reliant Marle à Montcornet. C'est l'axe principal du village. L'autre axe majeur est la D 25, qui coupe le village du nord au sud. Elle mène à la D 966 au nord et à Pierrepont au sud en passant par un axe routier important du secteur, la D 946. Le village s'étend surtout le long de cet axe, vers le sud. Le dernier axe routier permet de se rendre à Vervins. Quelques maisons se sont également implantées le long de cette route. C'est un village relativement dense, qui s'est développé dans le fond de la vallée de la Serre, au pied du relief qui forme le versant nord de la vallée, et dont la limite est marquée par la D 58.

Tavaux-et-Pontséricourt fait partie de la communauté de communes du Pays de la Serre qui regroupe 42 communes pour 15 106 habitants sur un territoire de 428 km². Le siège de cette communauté de communes est Crécy-sur-Serre, village de 1 485 habitants.

1.3 - Le projet et son site

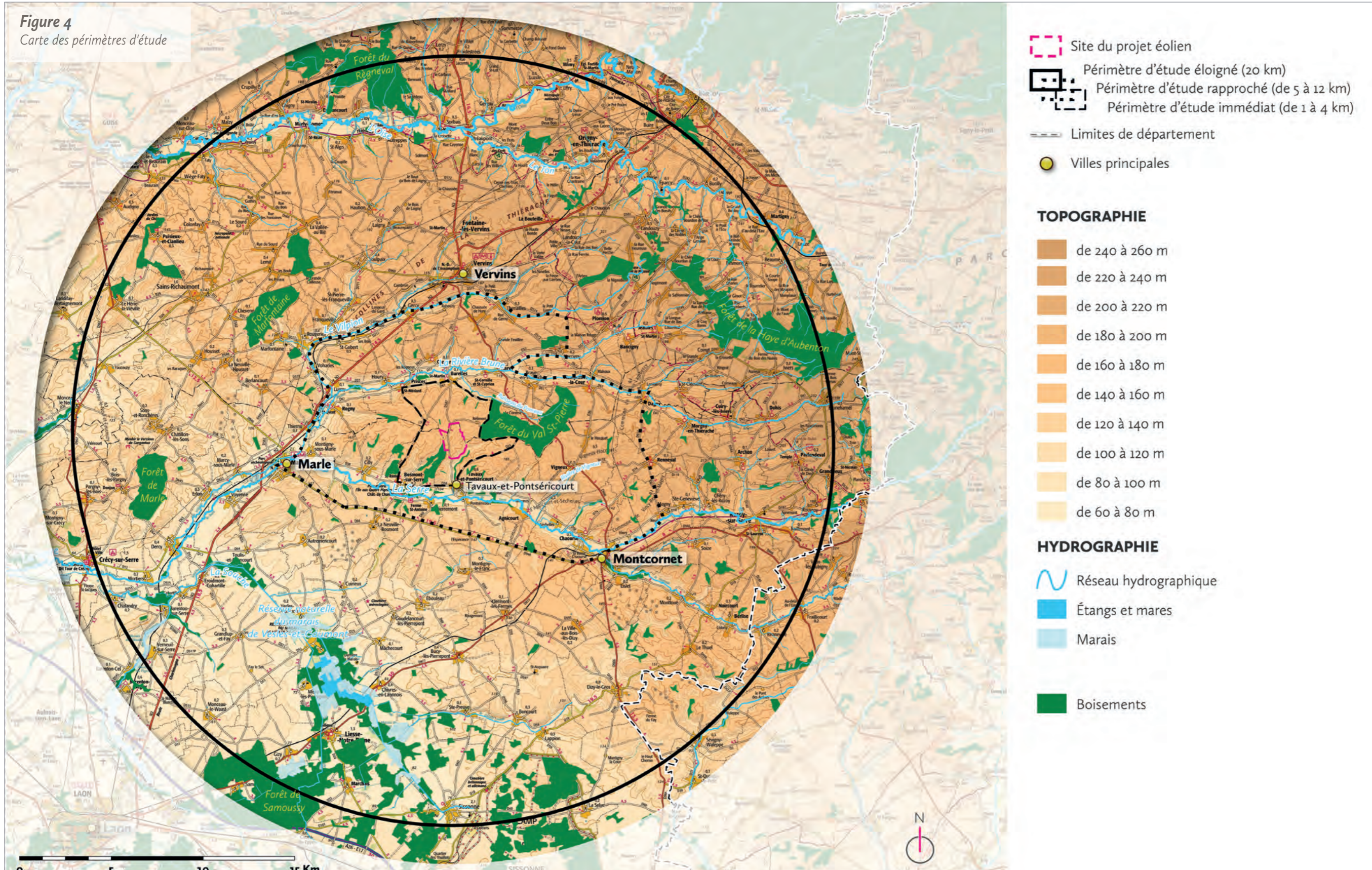
Le site du projet (vue B) se trouve sur la partie nord du territoire de la commune de Tavaux-et-Pontséricourt. Il est bordé au nord par la grande forêt domaniale du Val Saint-Pierre. La D 25 traverse le site. Elle permet de relier la commune à la D 966. À l'ouest du site, la D 587 forme la limite du site avec le bois de Rary, situé sur le mont Revers, entre Bosmont-sur-Serre et Tavaux-et-Pontséricourt.

Le site du projet se trouve sur un plateau émaillé par une vallée sèche perpendiculaire à la Serre, appelée le fond des Vaux.

Le versant oriental de ce vallon sec est occupé par un petit boisement : le bois Tenou. L'altitude de ce vallon sec, dans la partie du site du projet, est de 120 m. La partie la plus haute du site du projet est située à 180 m d'altitude. Elle se trouve à l'est du site, dans une portion comprise entre la D 25 et la forêt du Val Saint-Pierre. Le fond de la vallée de la Serre est lui à 100 m d'altitude.



Figure 4
Carte des périmètres d'étude



Trois périmètres d'étude sont définis :

- un périmètre d'étude éloigné,
 - un périmètre d'étude rapproché,
 - un périmètre d'étude immédiat,
- ce à quoi il faut rajouter le site du projet proprement dit.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 4 : carte des périmètres d'étude
(Source : MNT - IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 5 : carte du découpage administratif
(Source : cadastre)

1.4 - Définition des périmètres d'étude

Le périmètre d'étude éloigné

Le dernier guide méthodologique intitulé *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - dec. 2016) ne préconise plus de définir ce périmètre selon une valeur forfaitaire mais de considérer les obstacles visuels (reliefs) pour définir ce dernier, qui pourra alors prendre un tracé "distordu". Sur des paysages de plateaux globalement homogènes comme ici, où les reliefs érigés sont absents, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes. En terme de hauteur angulaire, un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle. A 20 km de distance, une éolienne de 180 m de hauteur totale sera perçue sous un angle de 0,5°. Une éolienne de 150 m le sera sous 0,43°. A cela se rajoute les effets de la perspective atmosphérique et les masquages de la couverture du relief et des effets localisés du relief. Une zone-tampon de 20 km située autour du site du projet permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale des éoliennes contemporaines.

Le périmètre d'étude rapproché

Ce périmètre définit une zone d'influence visuelle du projet qui est la plus significative. L'expérience empirique montre qu'en paysage de plaine ou de plateau, et pour des éoliennes actuelles, cette influence s'exerce jusqu'à 7 km environ. Afin d'éviter un choix qui pourrait apparaître arbitraire, nous avons cherché à appuyer les limites de ce périmètre sur des éléments tangibles. Ainsi, le périmètre d'étude rapproché, reprend de manière globale le tracé des vallées alentour. Ainsi, il s'arrête aux vallées du Vilpion et de la Brune au nord et à l'ouest du site du projet. Au sud du site du projet, le périmètre d'étude rapproché a été limité à la route départementale 946 reliant Marle à Montcornet.

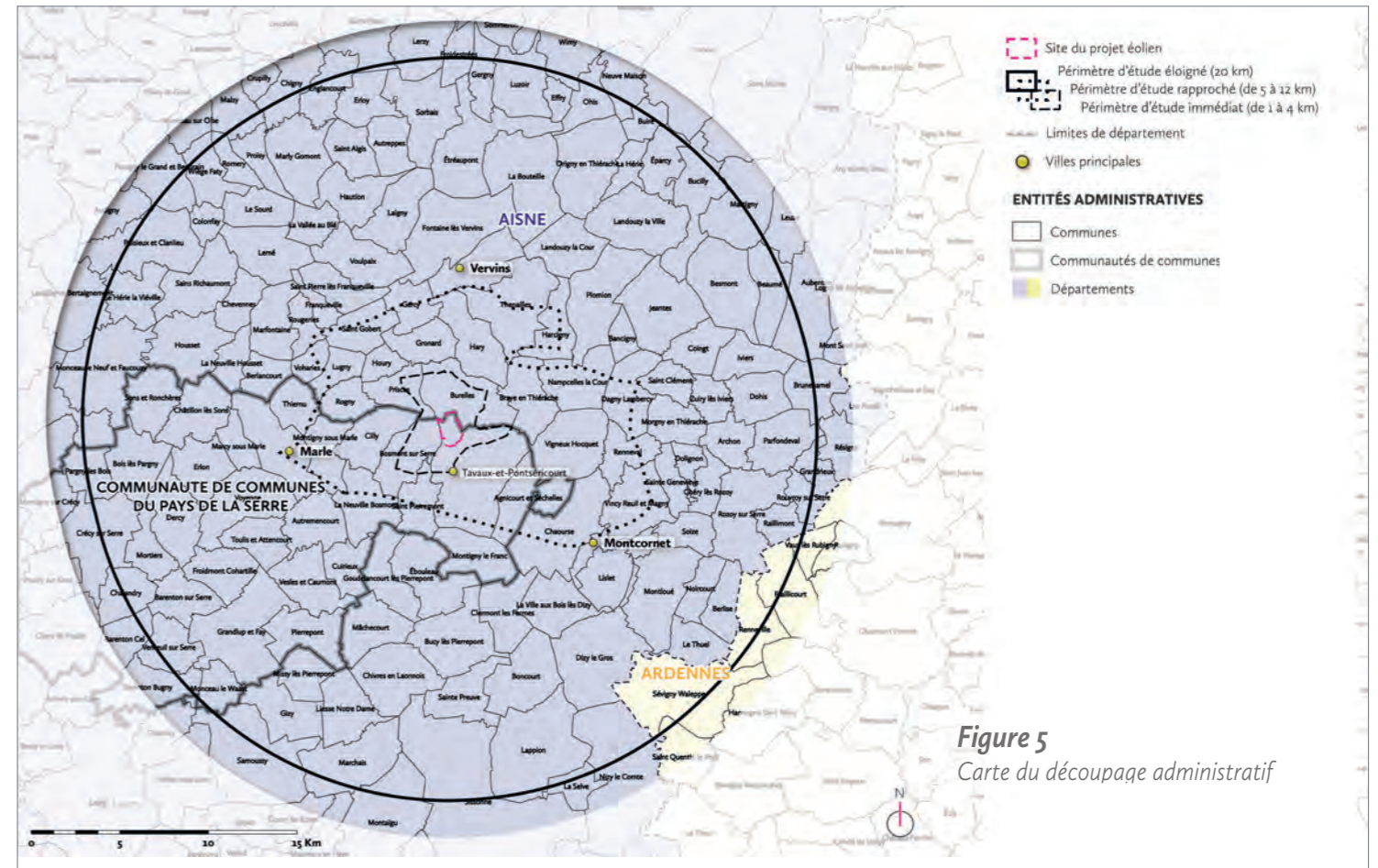


Figure 5
Carte du découpage administratif

Enfin, à l'est du site du projet, le périmètre d'étude rapproché s'arrête à des routes et des villages qui sont déjà assez éloignés du site du projet. Les communes concernées totalement ou en partie par le périmètre d'étude rapproché sont : Marle, Tavaux-et-Pontséricourt, Saint-Pierremont, Bosmont-sur-Serre, Cilly, Rogny, Burelles, Gronard, Prisces, Braye-en-Thiérache, Nampcelles-la-Cour, Vigneux-Hocquet, Agnicourt-et-Séchelles, Chaourse et Montcornet.

Le périmètre d'étude immédiat

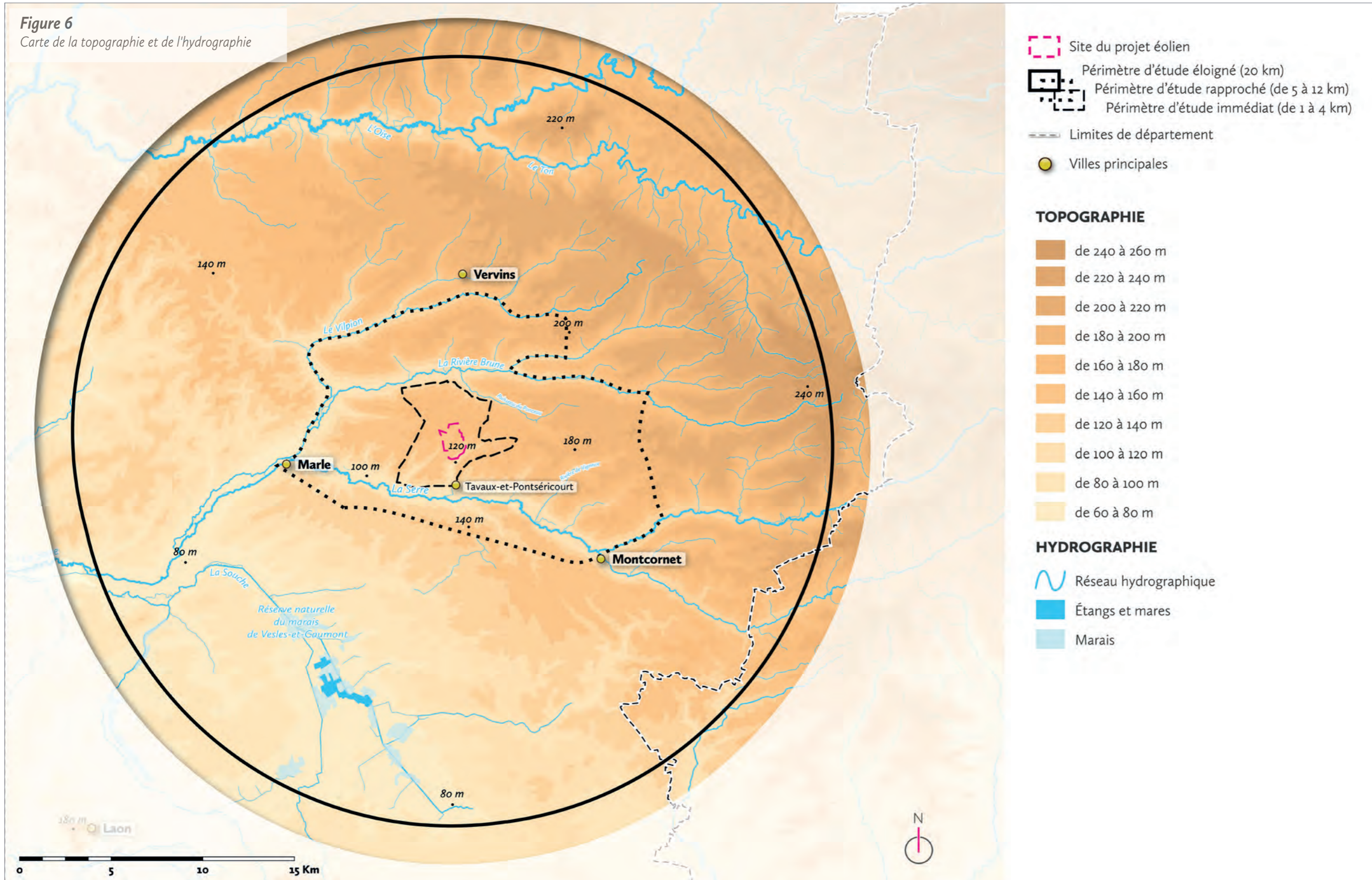
Ce périmètre désigne l'aire d'influence directe autour du site même du projet et s'appuie sur des éléments très localisés. Au nord, la lisière de la forêt du Val Saint-Pierre trace une limite opaque nette au site. A l'ouest, la D 587, axée nord-sud, est l'axe de circulation le plus proche. A l'est et au sud, le petit vallon de la rivière de Vigneux et le rebord nord



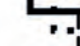



de la Serre au-dessus du village de Tavaux-et-Pontséricourt.

1.5 - Unités administratives rencontrées

Le périmètre d'étude éloigné concerne deux départements dans deux régions différentes avec majoritairement l'Aisne dans la région des Hauts-de-France et une petite partie des Ardennes, à l'est du site, dans la région du Grand Est. La communauté de communes du Pays de la Serre est la seule communauté de communes concernée par ce projet.

Figure 6
Carte de la topographie et de l'hydrographie






-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Villes principales

TOPOGRAPHIE

-  de 240 à 260 m
-  de 220 à 240 m
-  de 200 à 220 m
-  de 180 à 200 m
-  de 160 à 180 m
-  de 140 à 160 m
-  de 120 à 140 m
-  de 100 à 120 m
-  de 80 à 100 m
-  de 60 à 80 m

HYDROGRAPHIE

-  Réseau hydrographique
-  Étangs et mares
-  Marais

Le plateau incliné d'est en ouest est coupé par trois vallées au nord-est qui débouchent sur la partie plane du plateau. Au niveau du site, le relief est marqué. La vallée de la Serre est en contrebas.

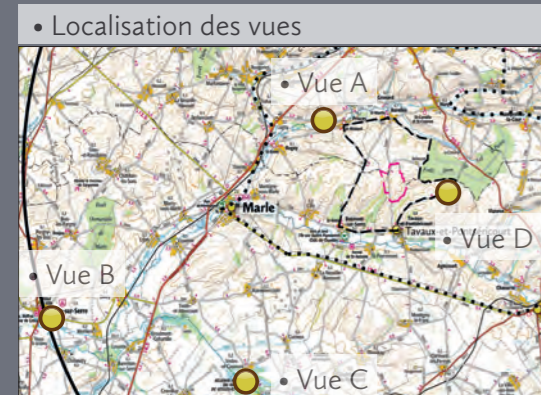
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 6 : carte de la topographie et de l'hydrographie.
(Source : MNT)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 7 : carte de la géologie.
(Source : BRGM)
- Vue A : la vallée de la rivière-brune vers Houry.
- Vue B : vue de la Serre depuis l'entrée sud de Crécy-sur-Serre.
- Vue C : réserve nationale de Vesles-et-Caumont.
- Vue D : site du projet éolien de Tavaux-et-Pontséricourt.

(Toutes les photos : Matutina)



2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

2.1 - Géologie, relief et hydrographie

Le site du projet éolien se trouve au croisement de topographies très variées. En effet, le périmètre d'étude est un vaste plateau incliné sur un axe est-ouest. À l'est, le plateau est à 260 mètres d'altitude. Puis l'altitude du plateau diminue en allant vers l'ouest, comme l'indique le réseau hydrographique. Ainsi, le site du projet est à environ 140, 160 mètres d'altitude. Puis, dans la partie ouest de la vallée de la Serre, l'altitude n'est plus qu'à 100 m. Ici, le plateau est plus plat et moins accidenté. Les reliefs étant surtout présents autour des vallées du Vilpion, de la Serre dans sa partie est et de la rivière Brune. Au nord du site, les vallées du Ton et de l'Oise émaillent également le plateau.

Les vallées de l'Oise et du Ton ne font pas partie du réseau hydrographique de la Serre. C'est une petite portion du périmètre d'étude. Par contre, le Vilpion et la Brune sont des affluents de la Serre (vue A). Leur confluence marque la partie plane du plateau (vue B). Avant cette confluence, les vallées sont marquées, encaissées. Un autre affluent, la Souche, se trouve au sud-ouest du périmètre d'étude. C'est le long de ce cours d'eau que l'on trouve la réserve naturelle nationale des marais de Vesles-et-Caumont (vue C).

Ce vaste plateau qui suit un pendage est-ouest est un plateau crayeux. Le périmètre d'étude est marqué par endroits de couches de sable de différentes époques géologiques. Au nord-est, la vallée du Ton est composée d'argile et de calcaire. Ce cours d'eau est un affluent de l'Oise, qui coule au nord du périmètre d'étude. Le site du projet repose lui sur la partie crayeuse du plateau (vue D).

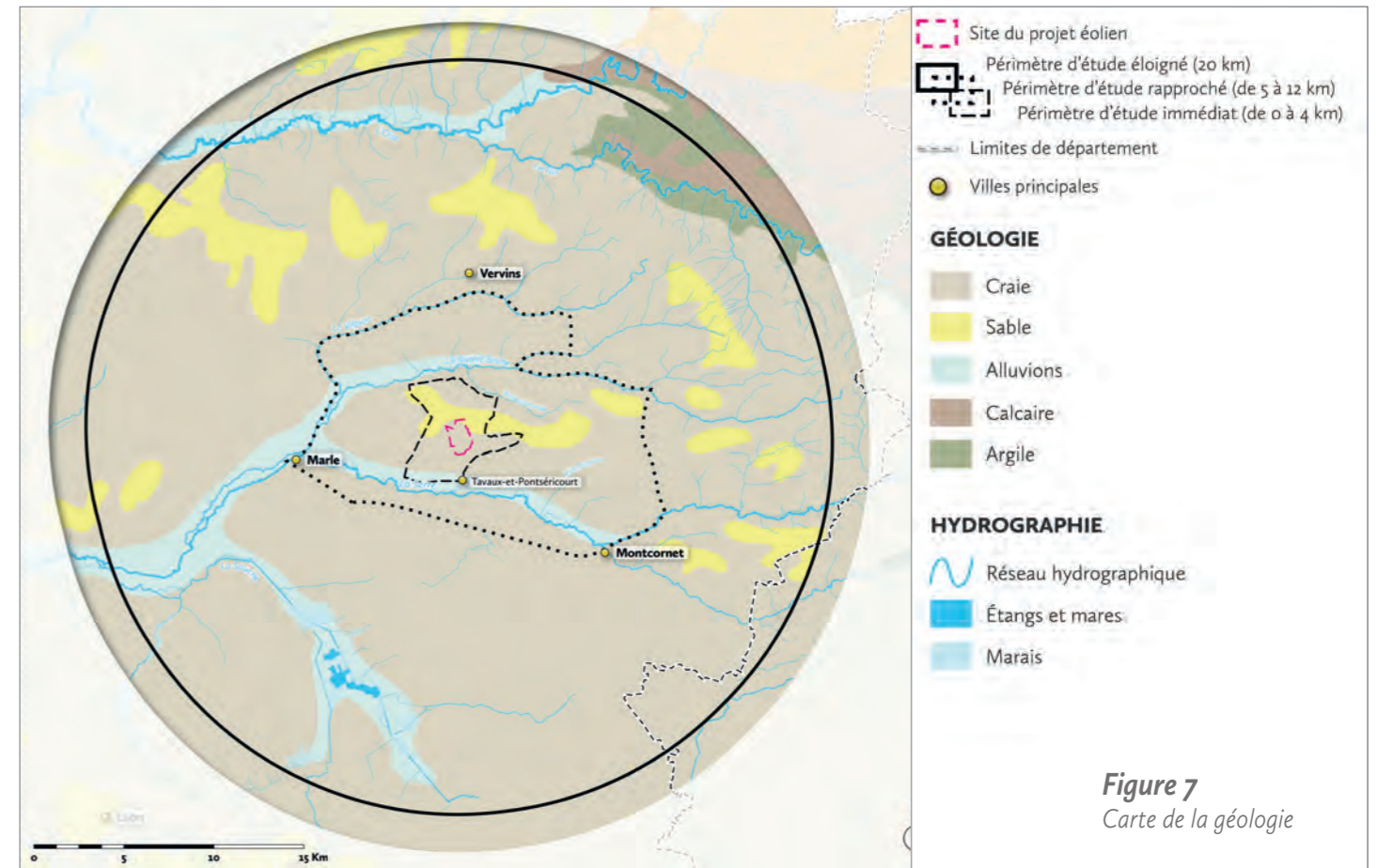
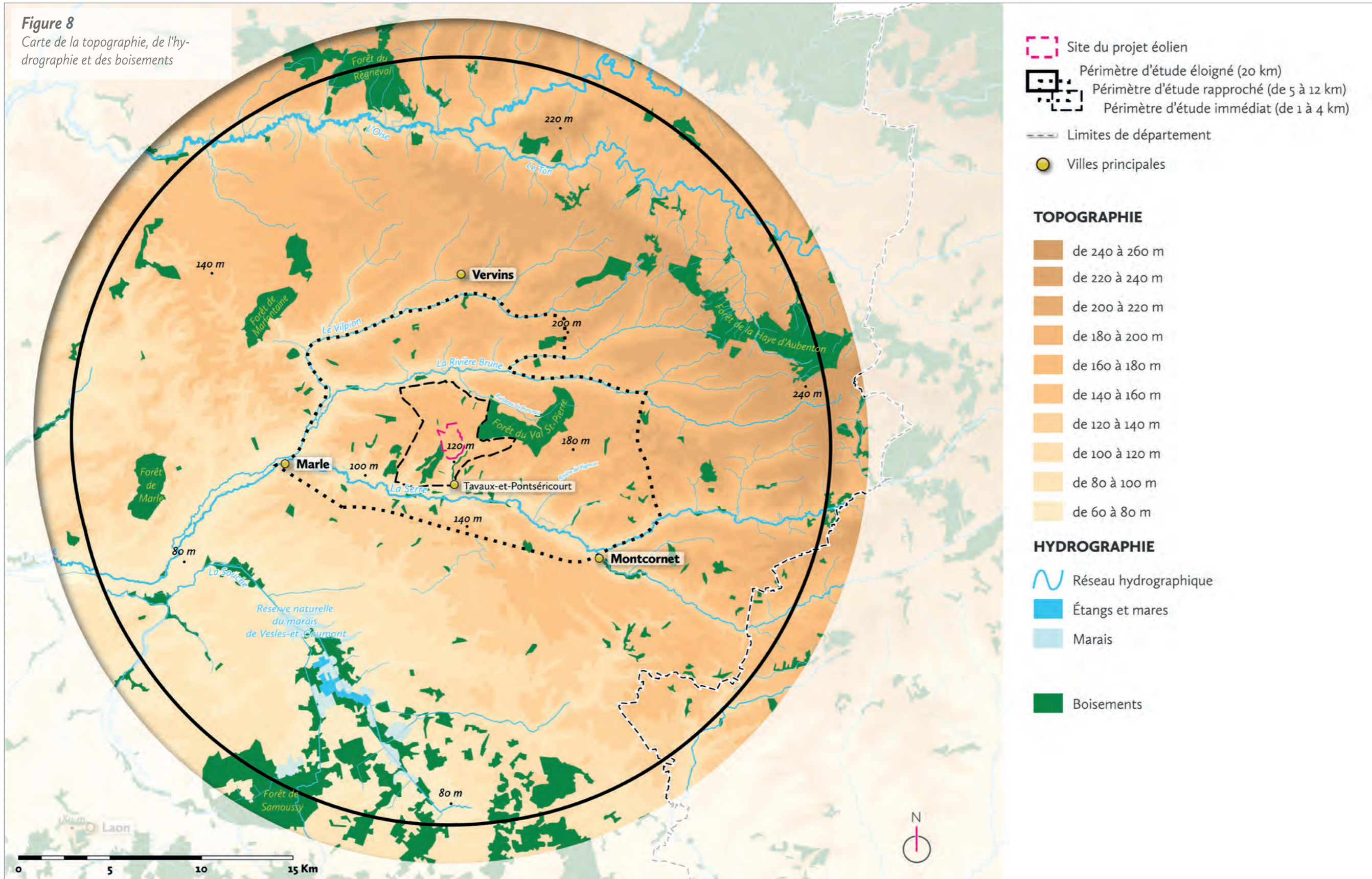


Figure 7
Carte de la géologie



Figure 8

Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements



Le secteur au sud du projet est très boisé, à l'inverse du reste du périmètre d'étude qui ne compte que quelques gros boisements.

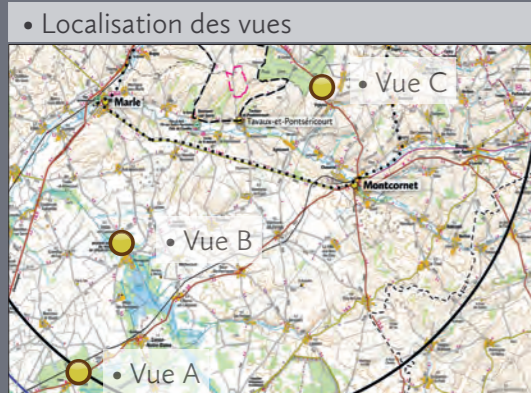
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 8 : carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.
(Source : MNT - IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : forêt de Samoussy vers Samoussy, en toute limite méridionale du périmètre d'étude éloigné
- Vue B : réserve naturelle nationale de Vesles-et-Caumont.
- Vue C : forêt du Val Saint-Pierre.

(Toutes les photos : Matutina)



2.2 - Boisements

De façon générale, le périmètre d'étude est caractérisé par une répartition inégale des boisements avec une forte présence de boisements à l'extrême sud, la présence de quelques gros boisements à l'ouest et au nord, une dissémination de boisements à l'est et une absence de boisements entre le site du projet et l'extrême sud du périmètre d'étude, sur la partie basse du plateau.

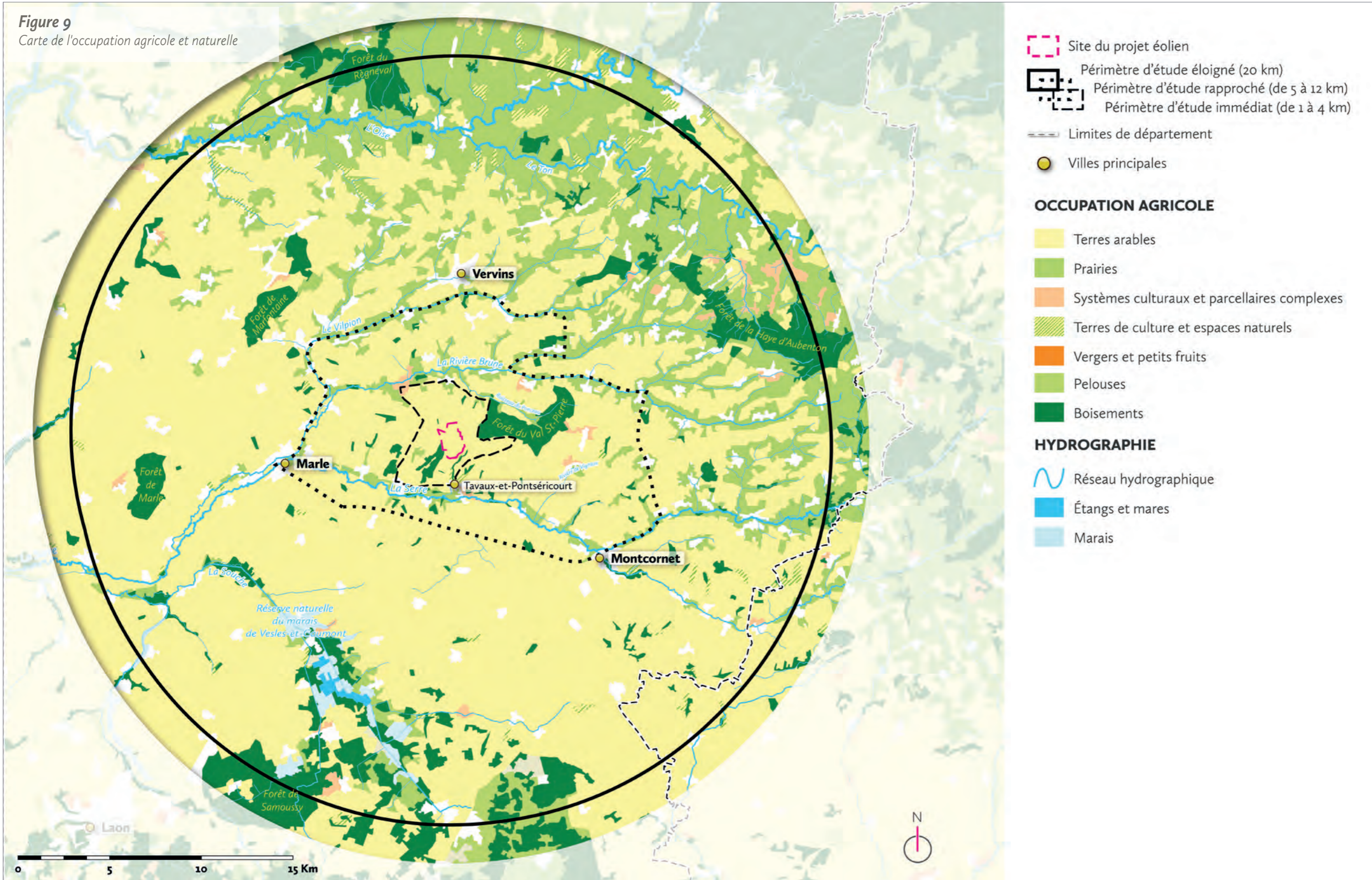
En bordure sud du périmètre d'étude on retrouve de nombreux boisements ainsi que la grande forêt de Samoussy (vue A). Ces nombreux boisements correspondent à une grande zone humide, principalement des marais qui bordent la Souche, cours d'eau affluent de la Serre. La partie nord de ces marais est une réserve naturelle nationale (vue B). Elle abrite une faune et une flore rares. À l'inverse, la partie du plateau entre cet extrême sud boisé et le site du projet est presque entièrement dépourvue de boisements. Il s'agit de la plaine agricole du laonnois. Les grandes cultures céréalières occupent ici le plateau et les boisements ne sont pas compatibles avec cette agriculture mécanisée.

À l'ouest du périmètre d'étude, à proximité immédiate du site du projet, plusieurs petits boisements prennent place dans le fond des nombreux petits vallons secs perpendiculaires à la Serre. En s'éloignant vers l'ouest, les petits boisements disparaissent. Seuls deux grandes masses boisées persistent. Il s'agit des forêts domaniales de Marle et de Marfontaine. Au nord du site du projet, la situation est identique. Le seul gros boisement est implanté le long de la vallée de l'Oise : c'est la forêt du Règnaval. La forêt du Val Saint-Pierre est en relation directe avec le site du projet (vue C).

À l'est du site du projet, les boisements sont plus petits et parsèment le territoire. On les retrouve surtout dans les vallées. Cependant, la forêt de la Haye d'Aubenton est l'une des plus grandes forêts du périmètre d'étude.



Figure 9
Carte de l'occupation agricole et naturelle



- Site du projet éolien
 - Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 - Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
 - Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
 - Limites de département
 - Villes principales
- OCCUPATION AGRICOLE**
- Terres arables
 - Prairies
 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - Terres de culture et espaces naturels
 - Vergers et petits fruits
 - Pelouses
 - Boisements
- HYDROGRAPHIE**
- Réseau hydrographique
 - Étangs et mares
 - Marais

Le périmètre d'étude est divisé en deux :

- la Thiérache bocagère, au nord-est du périmètre d'étude, dominé par l'élevage bovin.
- la plaine agricole du laonnois, au sud-ouest du périmètre d'étude, dominée par les grandes cultures.

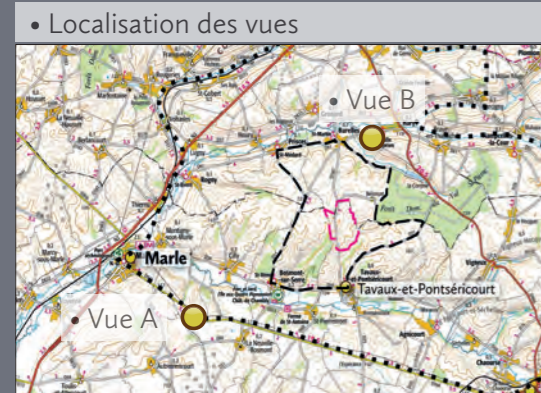
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 9 : carte de l'occupation agricole et naturelle.
- (Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 10 : carte de la spécialisation agricole communale.
- (Source : AGRESTE)
- Figure 11 : carte de la typologie des campagnes.
- (Source : CGET)
- Vue A : plaine agricole vers Marle.
- Vue B : élevage en Thiérache.

(Toutes les photos : Matutina)



2.3 - Occupation agricole et naturelle

À la lecture des différentes cartes, il s'avère que le site du projet éolien se trouve au carrefour de plusieurs occupations du sol dominantes.

Autour du projet éolien, l'occupation agricole et naturelle (fig. 9) correspond à une zone de transition entre un espace dominé par les prairies et un espace dominé par les grandes cultures céréalières. Ces deux espaces correspondent respectivement à la zone bocagère de la Thiérache et la plaine agricole du laonnois. La partie nord-est du périmètre d'étude est essentiellement tournée vers une agriculture d'élevage bovins, comme le montre la carte de la spécialisation agricole communale (fig. 10). Les prairies se regroupent surtout dans les fonds de vallées et occupent la totalité de la vallée de l'Oise. Les plateaux situés entre les fonds de vallées, vers le site du projet, sont eux plutôt occupés par des champs cultivés. La plaine agricole du laonnois est quant à elle essentiellement tournée vers la culture céréalière. La différence est très nette entre ces deux espaces et la vallée de la Serre marque parfaitement la séparation. La plaine agricole du laonnois compte néanmoins quelques prairies en fond de vallée, là où les cultures céréalières sont impossibles, ainsi qu'autour de la zone marécageuse du sud-ouest du périmètre d'étude.

La typologie des campagnes françaises (fig. 11) révèle que le projet éolien est situé au cœur d'une zone peu attractive. La très grande majorité des communes est en effet considérée comme appartenant à la classe des « campagnes agricoles et industrielles ». Ce sont des communes loin de toute influence urbaine, essentiellement tournées vers l'agriculture et l'agroalimentaire. Les autres communes de la Thiérache vivent des situations difficiles : le taux de chômage est plus important et l'accès aux commerces et aux services est malaisé. Ces données sont révélatrices d'une zone en déclin économique. Seules les plus grandes communes restent dynamiques comme Montcornet.

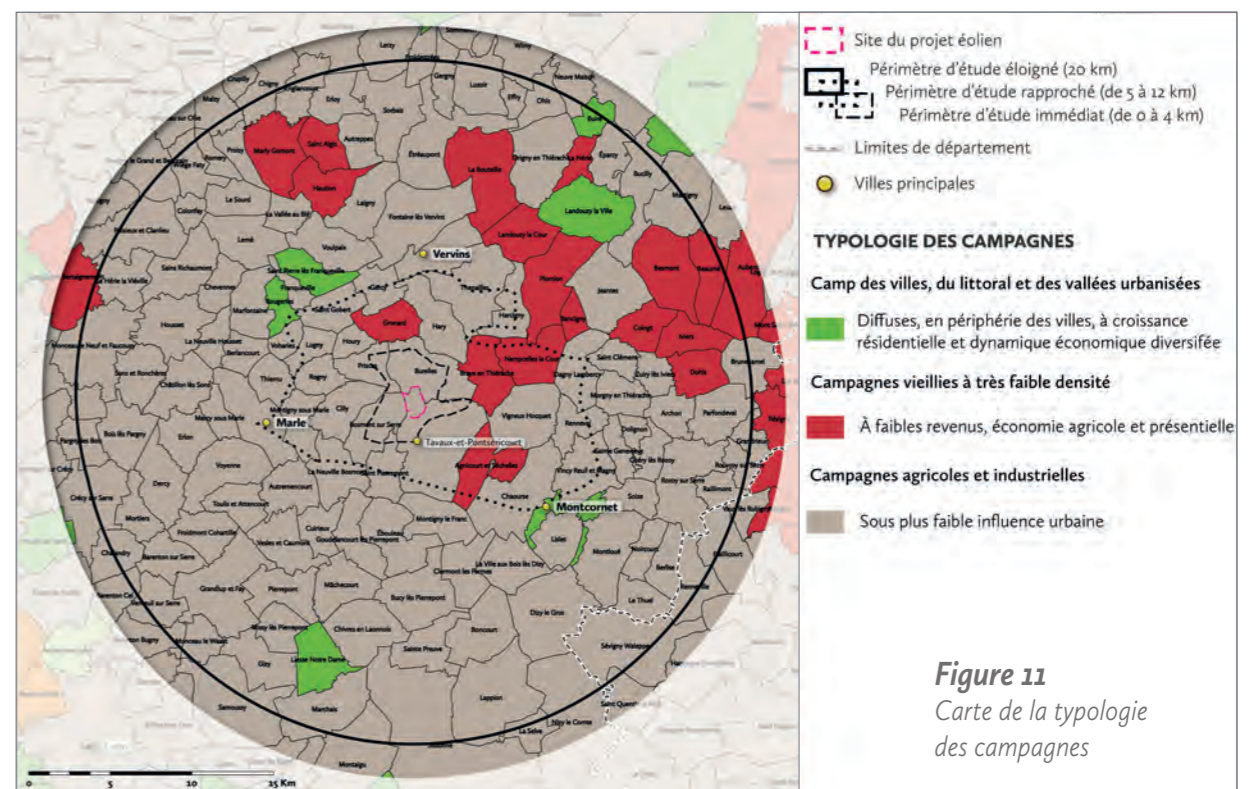
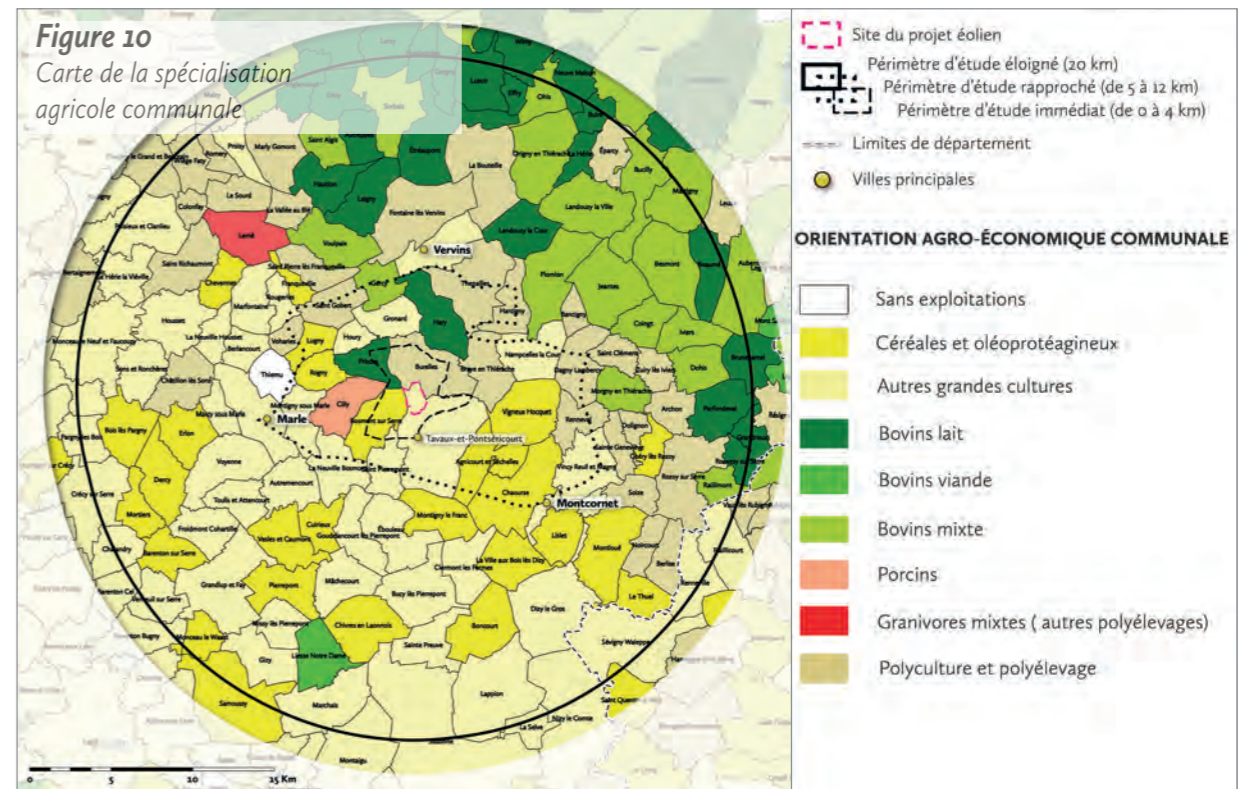
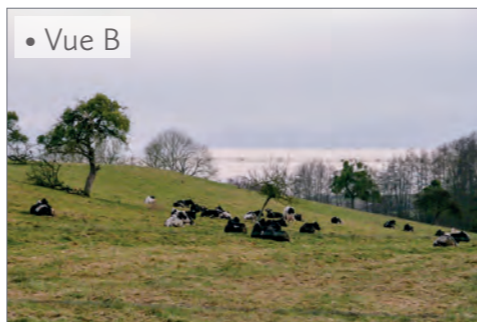
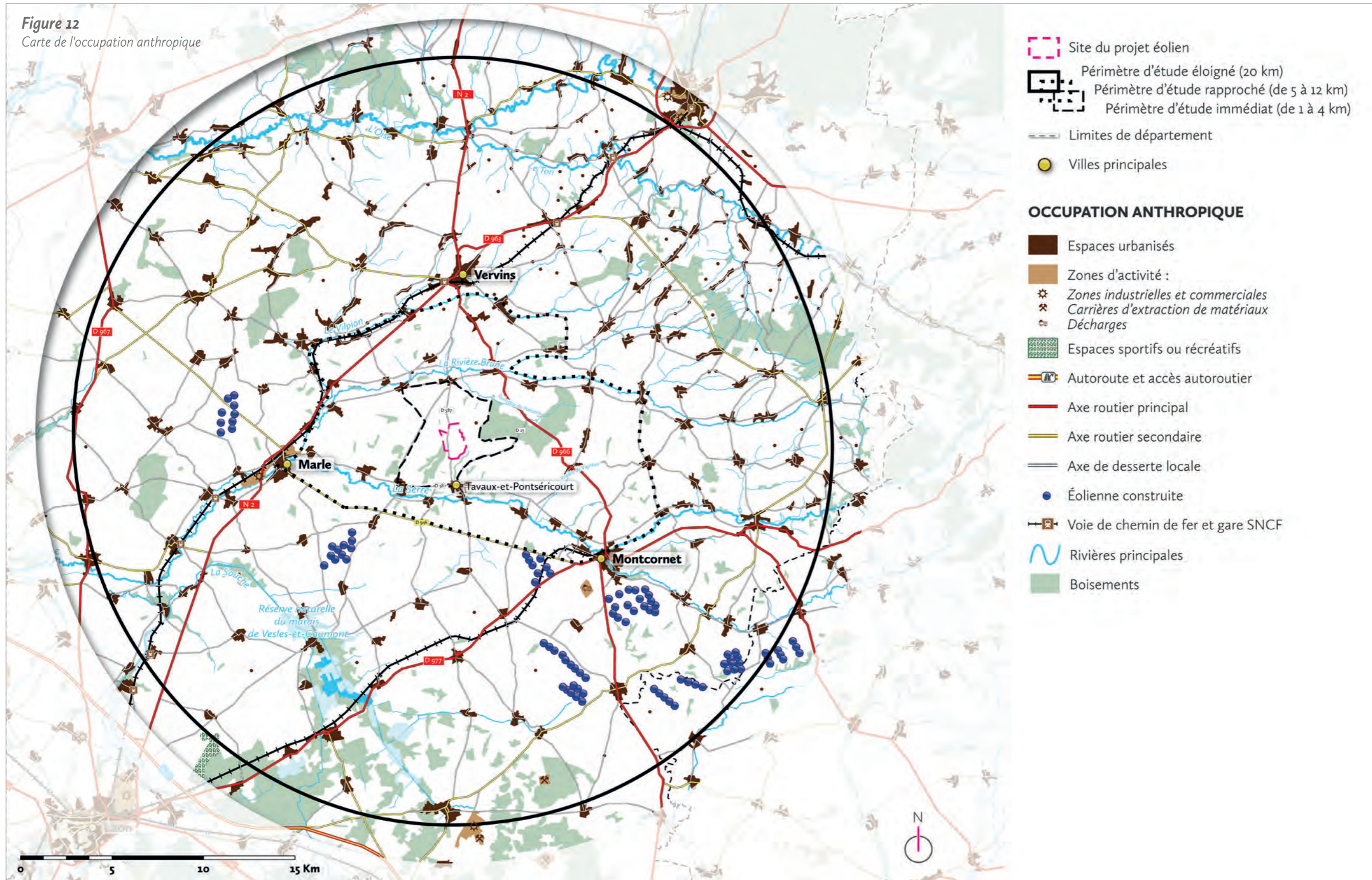


Figure 11
Carte de la typologie des campagnes

Figure 12
Carte de l'occupation anthropique



- Site du projet éolien
 - Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 - Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
 - Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
 - Limites de département
 - Villes principales
- OCCUPATION ANTHROPIQUE**
- Espaces urbanisés
 - Zones d'activité :
 - Zones industrielles et commerciales
 - Carrières d'extraction de matériaux
 - Décharges
 - Espaces sportifs ou récréatifs
 - Autoroute et accès autoroutier
 - Axe routier principal
 - Axe routier secondaire
 - Axe de desserte locale
 - Éolienne construite
 - Voie de chemin de fer et gare SNCF
 - Rivières principales
 - Boisements

Le projet est situé dans une zone rurale et agricole, entre deux villes importantes : Laon et Vervins.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 12 : carte de l'occupation anthropique.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

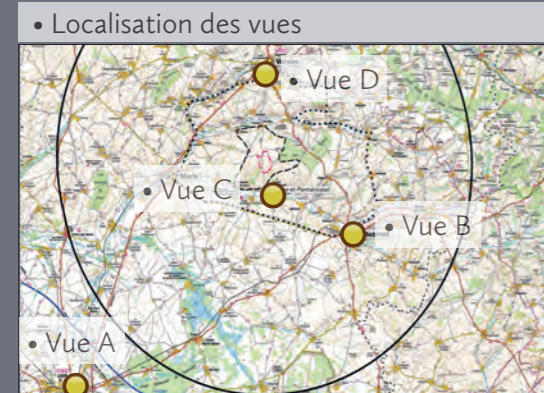
■ Ci-contre à droite :

- Figure 13 : carte des aires urbaines.

(Source : INSEE)

- Vue A : ville-haute de Laon depuis la tour de la cathédrale Notre-Dame.
- Vue B : silhouette urbaine de Montcornet.
- Vue C : centre-bourg de Tavaux-et-Pontséricourt.
- Vue D : silhouette urbaine de Vervins.

(Toutes les photos : Matutina)



2.4 - Occupation anthropique

Le territoire est principalement rural avec un habitat regroupé dans les vallées et le long des axes routiers. C'est une forme d'habitat que l'on retrouve souvent dans les plaines agricoles. Le but étant d'urbaniser le moins possible pour préserver les terres agricoles. Au nord du périmètre d'étude, vers la vallée de l'Oise, l'habitat est plus relâché. Il correspond aux zones bocagères de la Thiérache. Les paysages bocagers ont très souvent un habitat dispersé. Cela s'explique par le fait que les sources d'eau sont nombreuses, il n'y a donc pas nécessité de regrouper les habitations autour d'un point d'eau unique.

Laon (vue A), située en dehors du périmètre d'étude (environ 30 km), est considérée par l'INSEE comme un pôle urbain majeur à l'échelle du pays (fig. 13). Les communes qui forment la banlieue de Laon s'étendent au sud-ouest du périmètre d'étude. Vervins (2 507 habitants) et Hirson (légèrement en dehors du périmètre d'étude, 9 346 habitants) sont eux considérés comme des petits pôles urbains. Ils ont eux aussi une petite couronne qui correspond à leur banlieue proche. Les deux autres communes relativement importantes et plus proches du secteur sont Marle et le village de Montcornet (vue B) avec respectivement 2 331 et 1 478 habitants (INSEE 2013).

Dans le périmètre proche du projet éolien, Tavaux-et-Pontséricourt est le village le plus proche (vue C). Il compte 591 habitants (INSEE 2013). Le village est considéré comme en dehors de toute influence urbaine. Dans ce périmètre, on ne trouve que des petits villages de quelques centaines d'âmes.

Le projet éolien est donc situé le long d'un axe routier qui relie le pôle urbain majeur de Laon et deux petits pôles urbains que sont Vervins (vue D) et Hirson.

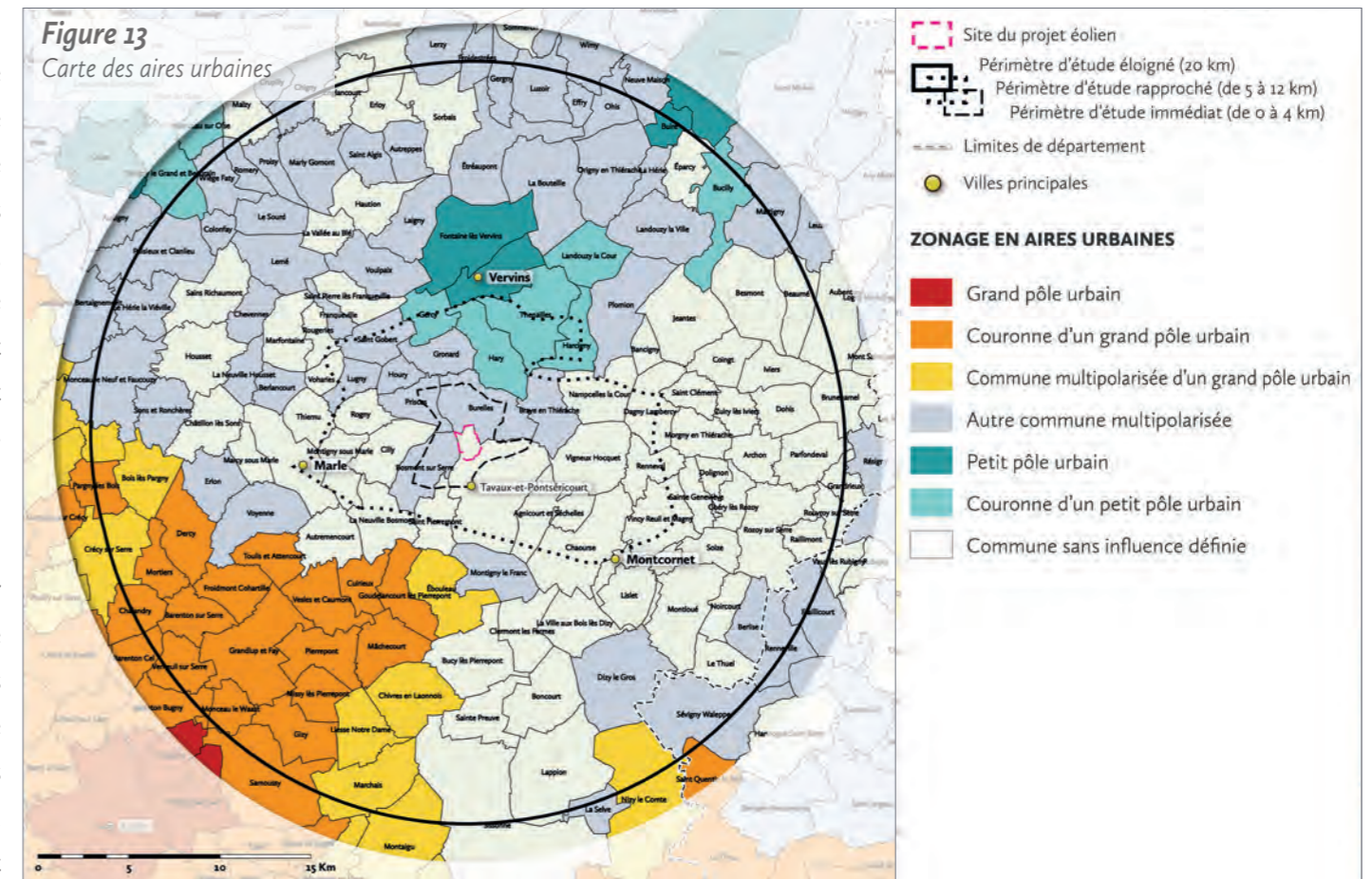
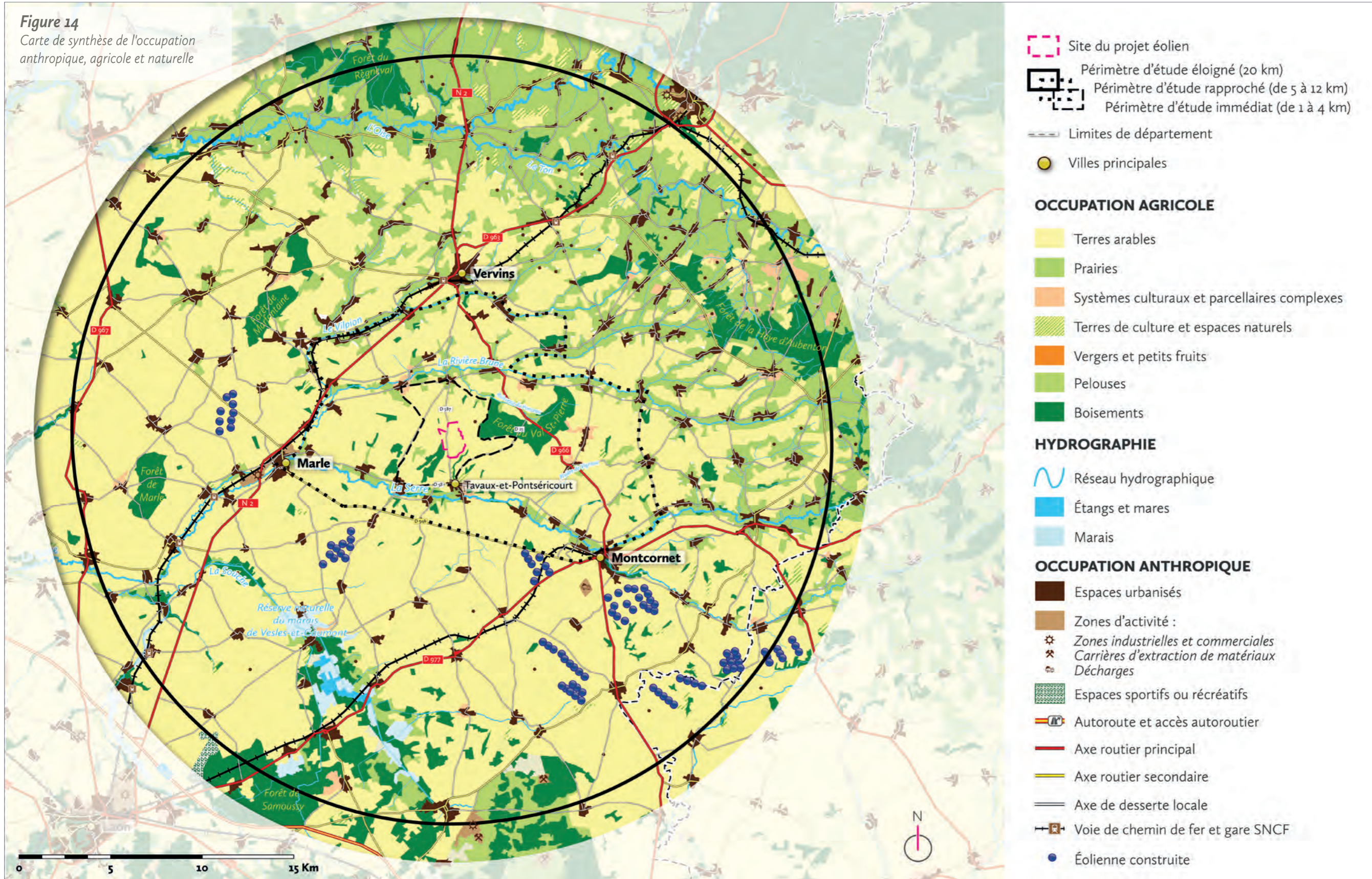


Figure 14
Carte de synthèse de l'occupation
anthropique, agricole et naturelle



Le territoire est fortement urbanisé au sud-ouest du site et plus rural sur la plaine et le plateau. La zone autour du projet est moins dynamique car sous faible influence urbaine.

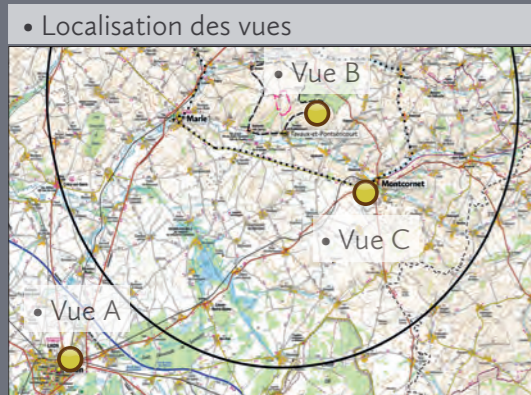
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 14 : carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle.
(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : ville basse de Laon depuis les hauteurs de la ville.
- Vue B : vue du plateau accueillant le site du projet éolien de Tavaux-et-Pontséricourt.
- Vue C : vallée de la Serre en sortie ouest de Montcornet.

(Toutes les photos : Matutina)



2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle

Les caractéristiques du périmètre d'étude éloigné correspondent à un milieu physique et une occupation du sol pluriels.

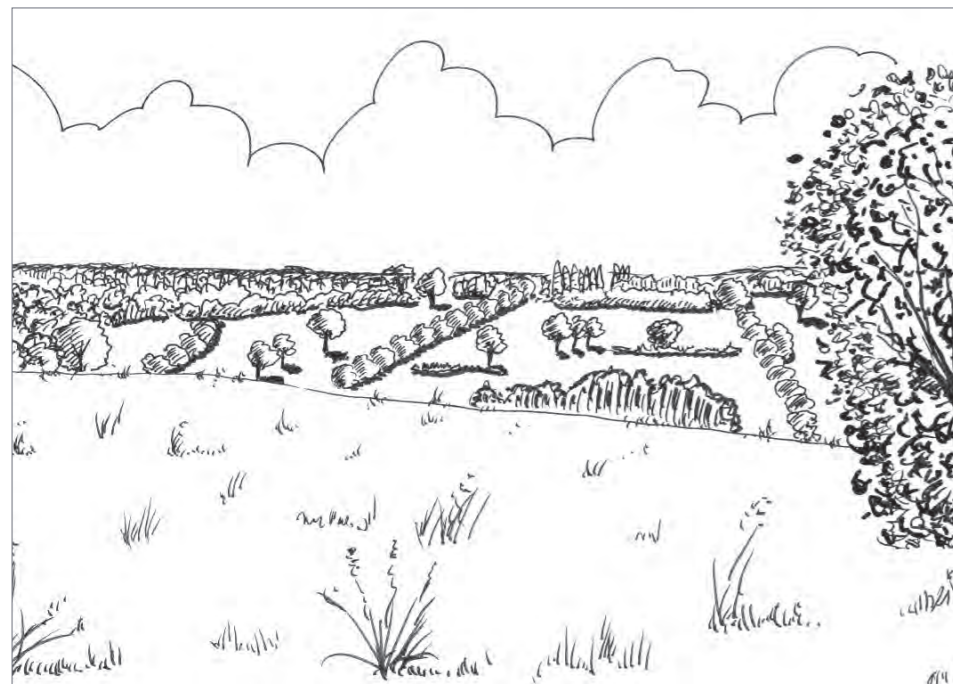
La partie nord-est est caractérisée par un relief marqué avec un point culminant à 260 mètres d'altitude. Les trois rivières qui découpent le plateau forment trois vallées dont les prairies occupent les fonds. Ce sont les vallées de la Serre, du Vilpion et de la rivière Brune. L'élevage bovin est largement dominant dans ce secteur. La seule ville importante est Vervins, considérée comme un petit pôle urbain par l'INSEE. C'est un secteur rural dont les dynamiques économiques sont très faibles. C'est ce qu'on appelle la Thiérache bocagère.

Au sud-ouest du projet éolien, les caractéristiques sont bien différentes. Laon est un pôle urbain majeur en France et rayonne sur le secteur. Les communes sous l'influence de Laon occupent la partie sud-ouest du périmètre d'étude. L'occupation anthropique est plus forte dans ce secteur (vue A). Le relief est moins marqué, avec une altitude allant de 80 à 120 m sur la plaine agricole du laonnois. Quelques cours d'eau sont présents et leurs abords sont destinés à l'élevage. Il est important de noter la présence d'une vaste zone humide, à environ 13 kilomètres du site du projet, en partie classée réserve naturelle nationale depuis 1997, au sud de Vesles-et-Caumont.

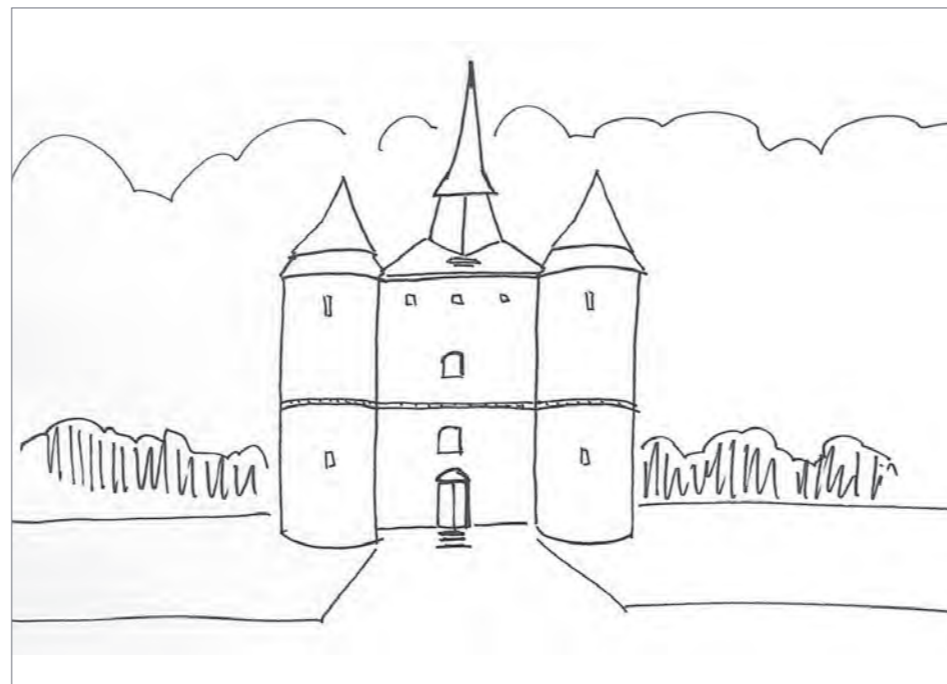
Autour du site du projet éolien, le relief est marqué avec une altitude allant de 120 à 160 m environ (vue B). Le site prend place sur un plateau coincé entre la vallée de la rivière Brune et la vallée de la Serre (vue C), située à environ 100 m d'altitude. La forêt du Val Saint-Pierre est en relation directe avec le site du projet. On note également la présence de nombreux petits vallons secs qui sont des anciens affluents de la Serre. Le périmètre d'étude rapproché regroupe des communes sous faible influence urbaine, avec une très faible dynamique économique. C'est une zone rurale tournée vers l'agriculture et l'agroalimentaire.



CARNET DE CROQUIS



1 - Le bocage



2 - Église fortifiée de Thiérache



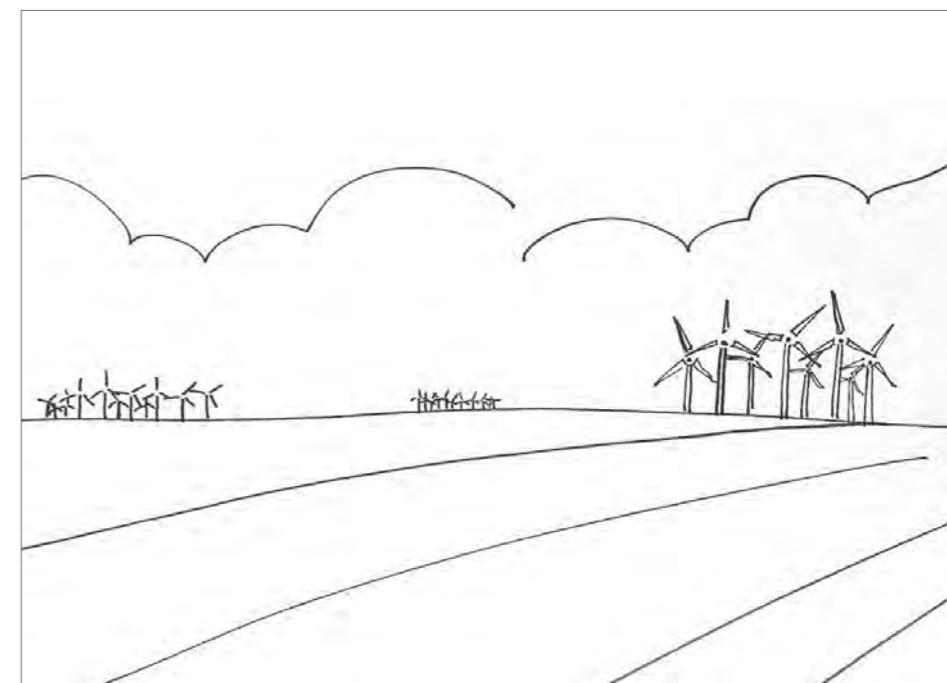
3 - Les usoirs



4 - L'horizon de la plaine avec la butte de Laon



5 - Les villages-îlots



6 - Les grands parcs éoliens du plateau

Des motifs identifiables qui permettent de révéler les structures paysagères et urbaines

■ Ci-contre à gauche :

- 1 - Le bocage.
- 2 - Église fortifiée de Thiérache.
- 3 - Les usoirs.
- 4 - L'horizon de la plaine avec la butte de Laon.
- 5 - Les villages-îlots.
- 6 - Les grands parcs éoliens du plateau.

(Croquis : Matutina)

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

3.1 - Approche sensible

Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurale précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent.

Les unités paysagères possèdent donc des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage au projet proposé.

Selon le LADYSS-CNRS : *“une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères”*. Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas, vient ajouter : *“la structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations”*¹. Aussi, une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux *“motifs”* (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

Enfin, certains paysagistes donnent une définition purement sensible de l'unité paysagère comme un espace où s'établit une unité d'ambiances, de ressentis et de perceptions.

¹ Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012

Éléments et motifs

En allant davantage à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux et d'en établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

1 - Le bocage : en dépit de sa forte composante naturelle, le bocage est une création entièrement humaine qui structure l'organisation du parcellaire rural en Thiérache. Ayant atteint son apogée au XIX^e siècle, il est aujourd'hui menacé par les évolutions agricoles mais des efforts sont faits pour le préserver, en raison de ses qualités écologiques et paysagères. Le bocage crée un paysage compartimenté, aux vues fermées sauf depuis les promontoires, et engendre des ambiances d'intimité autant que de naturalité.

2 - Église fortifiée de Thiérache : la Thiérache, au nord-est du périmètre d'étude, a subi de nombreuses guerres entre le Moyen-Âge et la Renaissance. Pour se protéger, les habitants s'abritaient dans les églises pendant l'attaque du village. Aujourd'hui, la Thiérache compte 65 églises fortifiées. La récurrence de ces constructions alliant les caractéristiques d'un château-fort et d'une église en fait un motif caractéristique des villages de Thiérache.

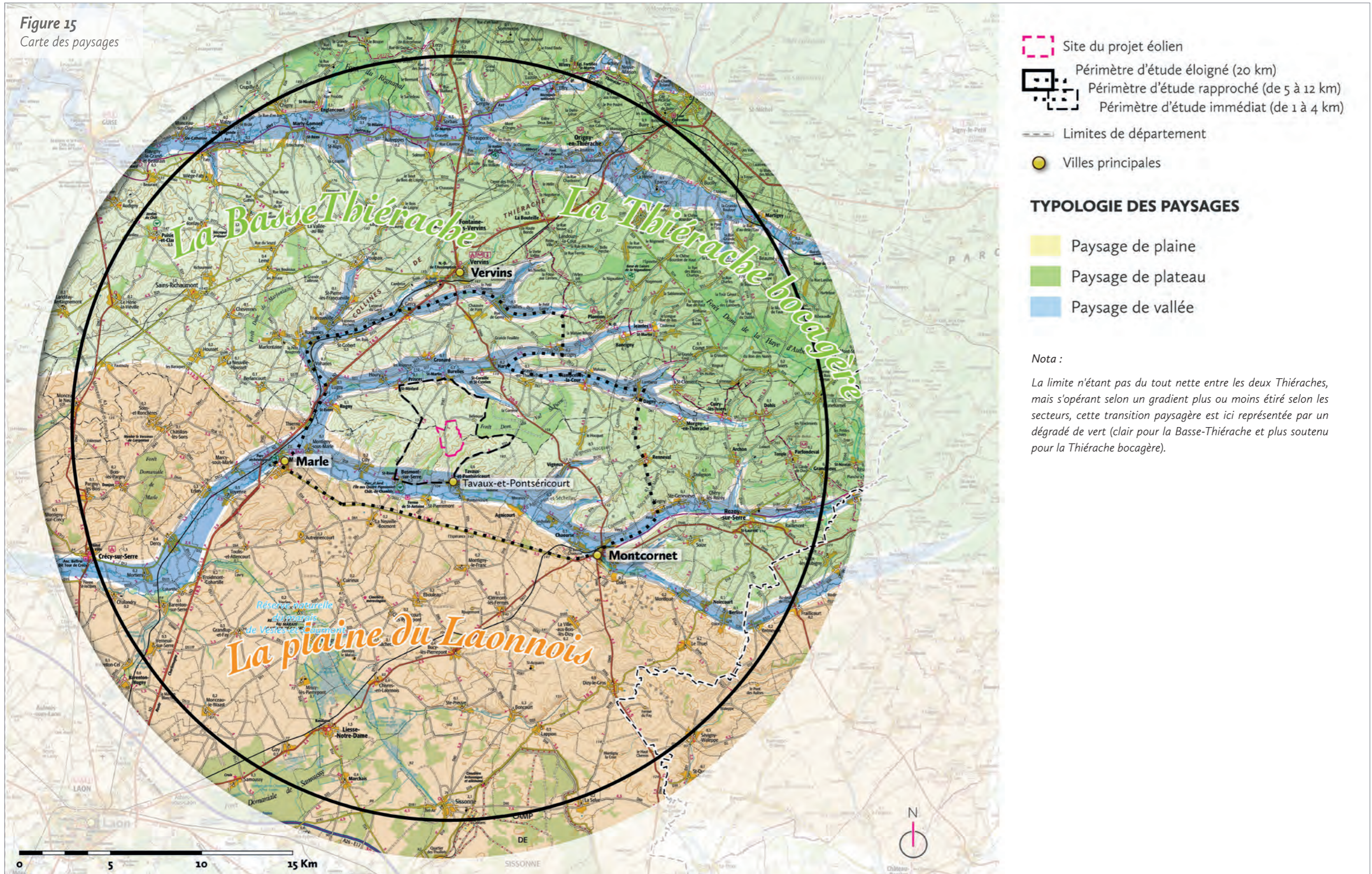
3 - Les usoirs : l'usoir est un espace situé entre la chaussée et le front bâti dans les villages-rues. A l'origine, il servait à l'entreposage du fumier et du bois de chauffage. Avec les transformations de l'après-guerre, il est devenu un peu vide, parfois engazonné ou servant de stationnement automobile. Cette perte de l'usage initial engendre désormais la sensation de rues au gabarit surdimensionné. La présence de ces usoirs confère également au territoire une tonalité de la France du Nord-Est. En effet, les usoirs sont très présents en Lorraine, en Champagne orientale ou encore dans certaines parties des Ardennes, voire en Franche-Comté.



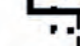

4 - L'horizon de la plaine avec la butte de Laon : le grand plateau à vocation agricole du Laonnois est un vaste paysage très peu marqué par le relief et dépourvu de grands boisements. L'horizon est souvent ponctué par le signal que forme la butte-témoin, où s'est implantée la ville de Laon, culminant à 180 m d'altitude, surmonté par sa cathédrale dont les tours atteignent 55 m de hauteur. L'occupation du sol est essentiellement à vocation agricole, principalement par des grandes cultures en openfield. L'horizon profond de la plaine s'ouvre profondément, et renvoie à la définition essentialiste du paysage selon Michel Corajoud : *“Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent”*.


5 - Les villages-îlots : implantés dans les paysages tabulaire et ouverts, ils ont pour la plupart une structure en village-rue, présentant souvent un front bâti continu. À l'arrière des maisons succèdent des parcelles en longueur, de profondeur variable, nommées *“courtils”*. Ces parcelles accueillent des jardins ou des espaces semi-agricoles (vergers, pâtures...). Depuis la rue, face à l'imperméabilité visuelle des façades, il n'est pas possible de deviner ces parcelles. En revanche, perçus depuis l'extérieur du village, ces courtils forment une auréole végétale, dissimulant le bâti, prenant ainsi un caractère d'îlot, voire d'oasis, au milieu de l'openfield de cultures intensives. Cependant, ces auréoles végétales ont tendance à régresser. Ce type de motif villageois se retrouve fréquemment sur le plateau du laonnois.


6 - Les grands parcs éoliens du plateau : un nouveau motif du paysage ? Dans le périmètre d'étude éloigné, le nombre de parcs éoliens et de projets accordés devient significatif. Actuellement, parmi les parcs érigés, malgré leur répartition dispersée, ils sont prégnants dans le paysage car regroupant un nombre parfois important d'éoliennes. Ces ensembles marquent le paysage et le transforment, en lui révélant une nouvelle destination productive.

Figure 15
Carte des paysages





-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)


 Limites de département

 Villes principales

TYOLOGIE DES PAYSAGES

 Paysage de plaine

 Paysage de plateau

 Paysage de vallée

Nota :

La limite n'étant pas du tout nette entre les deux Thiéraches, mais s'opérant selon un gradient plus ou moins étiré selon les secteurs, cette transition paysagère est ici représentée par un dégradé de vert (clair pour la Basse-Thiérache et plus soutenu pour la Thiérache bocagère).

Le périmètre d'étude est divisé par deux grandes unités paysagères : la plaine du laonnois et la Thiérache. Ces unités paysagères sont séparées par la vallée de la Serre.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 15 : carte des paysages.

(Source : Atlas des paysages de l'Aisne, IGN)

3.2 - Les unités de paysage

Ce que disent les Atlas de paysages

Le périmètre d'étude est concerné par deux Atlas de paysages :

- . L'atlas de paysages de l'Aisne (réalisée par le CAUE de l'Aisne et l'ADREE),
- . L'atlas de paysages des Ardennes (réalisé par l'agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, pour le Conseil général des Ardennes).

L'atlas de paysages de l'Aisne est découpé en une partie nord et une partie sud. Le périmètre d'étude éloigné concerne seulement l'atlas de paysages de la partie nord. Cet atlas comporte sept grandes unités paysagères. L'atlas de paysages des Ardennes est constitué de douze grandes unités paysagères.

Notre approche

Il était nécessaire d'opérer une jonction entre les travaux précédemment-cités, ceux-ci ayant des informations différentes. Les unités de paysage ont été renommées pour correspondre à notre perception.

Trois grands ensembles de paysages ressortent selon une typologie simple : les paysages de plaine, les paysages de vallée et les paysages de plateau.

Les paysages de plaine

Le sud du périmètre d'étude s'apparente à un vaste plateau dévolu aux grandes cultures, appelé **plaine de grandes cultures** dans l'atlas de paysages de l'Aisne nord. Cette plaine est très peu animée par le relief. La butte de Laon, avec la silhouette de sa cathédrale, y est perceptible par temps clair jusqu'à plus de 20 km (*motif de l'horizon de la plaine avec la butte de Laon*) malgré les 30 km qui séparent le projet de la ville de Laon. Les quelques bosquets et boisements le long des cours d'eau sont les seuls repères visuels dans ce paysage ouvert. Cette unité paysagère est

également discrètement marquée par quelques vallées, certes d'incise faible dans le socle ce qui justifie le caractère de "plaine", mais néanmoins présentes, ainsi que par une vaste zone humide au sud de Vesles-et-Caumont, le long de la Souche. Un contraste fort s'effectue alors au sud de cette zone humide : le paysage devient très fortement boisée jusqu'aux premières collines du Laonnois, situées en dehors du périmètre d'étude, au sud (forêt de Samoussy, camp de Sissonne). Par endroits, le relief est aussi plus mouvementé, offrant un paysage très légèrement vallonné. Enfin, le *motif des villages-îlots* est récurrent dans ces paysages, où les établissements humains établis au milieu des finages sont protégés par une enveloppe végétale.

Cette unité paysagère trouve sa limite occidentale par la **vallée de l'Oise**, qui n'est pas incluse dans le périmètre d'étude éloigné, et à l'est par la limite administrative avec les Ardennes. À cette frontière, l'unité paysagère devient le **Porcien**, sorte de paysage de transition entre la **Thiérache** au nord et la **Champagne sèche** au sud.

Les paysages de plateau

Dans le dernier secteur du périmètre d'étude éloigné, au nord-est du projet, se trouvent les deux dernières unités paysagères de l'atlas de paysages de l'Aisne nord. Ces deux unités s'établissent sur un secteur au relief bien plus animé. La partie haute de ce relief est appelée la **Thiérache bocagère** et la partie de transition entre la Thiérache et la plaine de grandes cultures est appelée la **Basse Thiérache**. L'élevage est beaucoup plus présent dans ce secteur que dans la plaine.

Dans son ensemble, la Thiérache trouve une limite assez nette avec la vallée de la Serre. Le périmètre d'étude éloigné est ainsi partitionné en deux moitiés à peu près égales : plaine de culture du Laonnois au sud et Thiérache au nord. Une différence contrastée dans la qualité des sols explique cette dichotomie plutôt franche.

La basse Thiérache est un ancien espace bocager, dont la mutation s'est produite il y a une cinquantaine d'années avec les changements des pratiques agricoles. Le bocage y a considérablement régressé sous le coup de la mécanisation et du développement des cultures permises notamment par le drainage.

En revanche, la Thiérache bocagère a su conserver de manière plus importante son bocage (*motif du bocage*). Le bocage a une histoire : il n'apparaît réellement qu'à partir du XVIII^e siècle avec le développement de l'élevage, pour fournir en viande et produits laitiers les villes en développement. Il atteint son apogée au XIX^e s. avec la révolution industrielle, où la démographie urbaine explose. De nos jours, les qualités agri-environnementales du bocage ont été redécouvertes et des efforts sont menés pour sa préservation, tout en l'adaptant. La Thiérache recèle enfin plusieurs autres motifs emblématiques comme celui des *églises fortifiées*, caractéristiques de ce pays historique et des villages à *usoirs*, qui montrent ici l'influence de la France de l'Est (Lorraine, Ardennes). De plus, le développement éolien est significatif sur l'ensemble du périmètre d'étude éloigné, engendrant un nouveau motif dans le paysage : celui du *parc éolien de plateau*.

Les paysages de vallée

Les vallées qui entaillent le plateau de Thiérache (Vilpion, Rivière Brune et Serre), ainsi qu'au nord l'Oise amont, ne sont pas considérées comme des unités paysagères à part entière par les atlas de paysage. Pour ces trois petites vallées, l'incise du socle est faible mais elles introduisent une variation dans le paysage. De plus, des chapelets de villages s'y sont développés, accueillant la partie majeure du patrimoine architectural.

Davantage marquée, offrant un cadre refermé plus particulier, la haute-vallée de l'Oise traverse la Thiérache et peut être considérée comme une entité paysagère, incluse dans l'unité paysagère qui l'accueille.

LA THIÉRACHE ET SES VALLÉES



1 - Tavaux-et-Pontséricourt, vallée de la Serre

Le village de Tavaux-et-Pontséricourt est situé dans le creux de vallée de la Serre. Le plateau au dernier-plan est celui du site du projet. Il est émaillé par de nombreux vallons et délimité au nord par la forêt de Val Saint-Pierre.



2 - Vigneux-Hocquet, vallon de Vigneux

Le vallon de Vigneux, où s'implante le village de Vigneux, qui fait partie de la commune de Vigneux-Hocquet, est un des nombreux vallons, secs et humides, qui émaillent le plateau du site du projet.



3 - Vallée de la Brune

La vallée de la Brune est visible depuis le parvis de l'église fortifiée de Gronard (monument historique classé). Elle possède encore un fond pâturé avec des structures bocagères relictuelles. Les coteaux ont été colonisés par les cultures.



4 - Vervins, vallée du Vilpion

La ville de Vervins est située dans le fond de la vallée du Chertemps, affluent du Vilpion. C'est la vallée du Vilpion qui est visible au premier-plan.



LA PLAINE DU LAONNOIS



5 - La colline de Laon

La colline de Laon est visible depuis toute la moitié sud du périmètre d'étude. Avec sa cathédrale, elle domine la plaine du Laonnois et même au-delà, depuis certaines fenêtres. Elle est toutefois située à une trentaine de kilomètres du site.

6 - Le centre-ancien de Marle

Marle est un des petits pôles urbains du territoire, situé dans la vallée de la Serre. Son centre ancien préservé raconte la géologie locale avec la craie, la brique et le grès.

7 - Réserve naturelle nationale de Vesles-et-Caumont

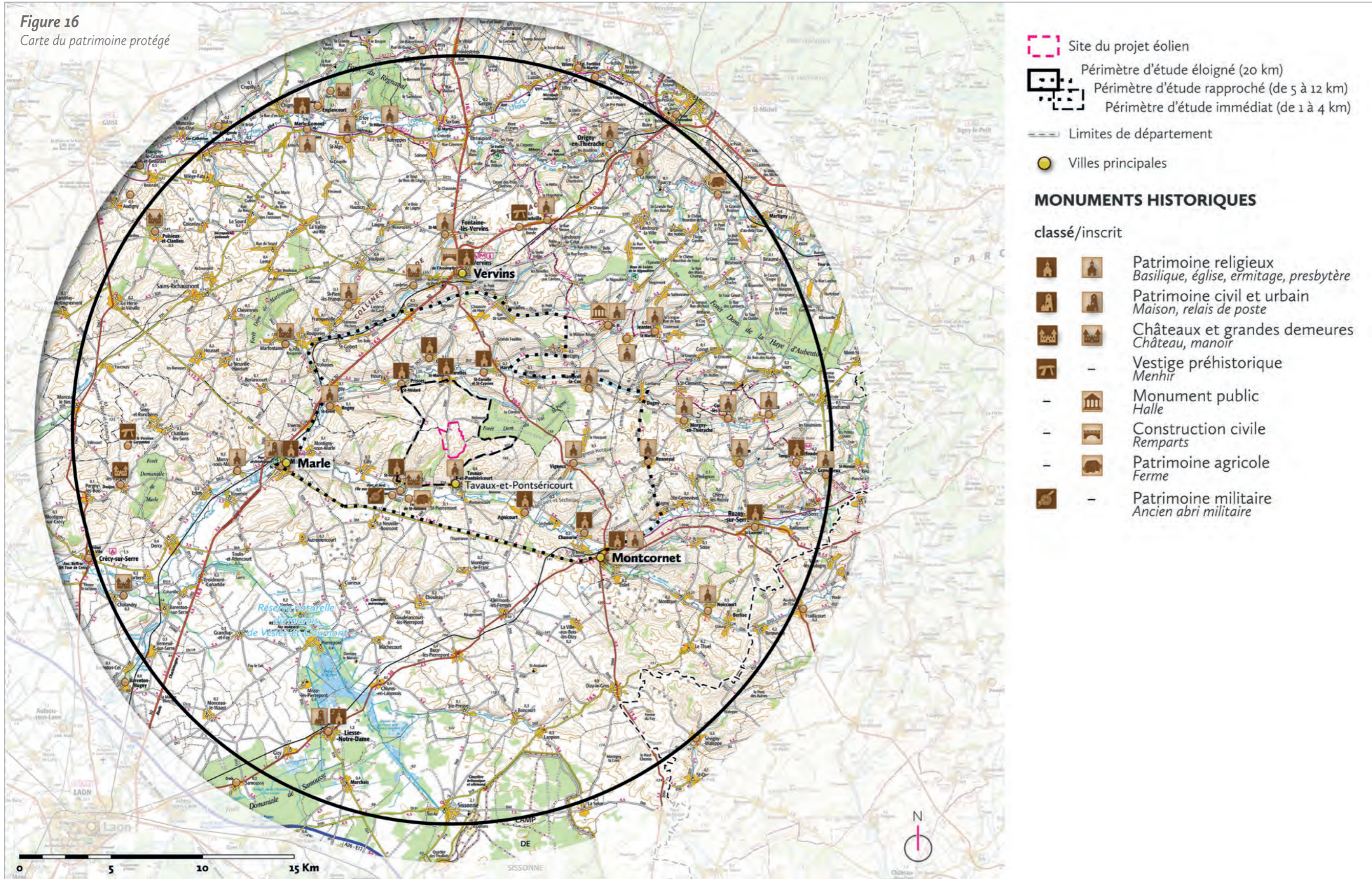
Cette zone de tourbière est une réserve naturelle nationale depuis 1997. Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales.



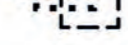



8 - Montcornet, vallée de la Serre

Le village de Montcornet est situé dans une cuvette qui correspond à la vallée de la Serre. Un parc éolien s'érige au-dessus de sa silhouette urbaine.



Figure 16
Carte du patrimoine protégé



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

-  Patrimoine religieux
Basilique, église, ermitage, presbytère
-  Patrimoine civil et urbain
Maison, relais de poste
-  Châteaux et grandes demeures
Château, manoir
-  Vestige préhistorique
Menhir
-  Monument public
Halle
-  Construction civile
Remparts
-  Patrimoine agricole
Ferme
-  Patrimoine militaire
Ancien abri militaire

Un important patrimoine représenté majoritairement par les édifices religieux, et en particulier les églises fortifiées de Thiérache.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 16 : carte du patrimoine protégé.

(Source : Base Mérimée, Atlas des Patrimoines - Ministère de la Culture, fond IGN 1/100 000)

3.3 - Patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- . Des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des monuments historiques,
- . Des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,
- . Des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) y succédant.

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

Nota : les distances des monuments sont indiquées ci-après depuis le centroïde du site du projet.

Monuments historiques

Le périmètre d'étude contient un important patrimoine architectural protégé au titre des monuments historiques, dont il est nécessaire de détailler certains aspects :

Sur les cinquante-six monuments historiques recensés dans la totalité des périmètres d'étude, dix-huit sont inclus dans le périmètre d'étude rapproché. Le monument historique le plus proche du centre du projet est l'église Notre-Dame de Tavaux, commune de **Tavaux-et-Pontséricourt**, à 2,3 km.

Sur les cinquante-six monuments historiques sur l'ensemble des périmètres d'études, trente-neuf sont des bâtiments religieux, et très largement des églises de villages. Dans le périmètre d'étude rapproché, on compte treize bâtiments religieux, très majoritairement des églises. À noter également la présence d'un château. Il s'agit du château

inscrit de Chambly à **Bosmont-sur-Serre**, à 3,9 km du centre du projet. Le château de **Cambron**, inscrit au titre des monuments historiques, est le deuxième château le plus proche du projet, à 8,7 km. Situé à Fontaines-lès-Vervins, il est implanté au-delà du périmètre d'étude rapproché.

Il faut relever que la moitié sud du périmètre d'étude, constituée de la plaine du Laonnois, est presque entièrement dépourvu de monuments historiques, hormis l'ensemble patrimonial de Liesse-Notre-Dame avec sa basilique, son presbytère et une maison à pans de bois. Jeanne d'Arc y vint en pèlerinage, tout comme Louis XI et François Premier.

Le patrimoine bâti se concentre ainsi très largement dans les vallées et vallons, et en premier lieu celles de la Serre et de la Rivière Brune, et de l'Oise au nord du périmètre d'étude éloigné.

Laon est une ville médiévale qui a une histoire très riche et son patrimoine en témoigne. La ville compte soixante-dix monuments historiques à elle seule. On y trouve de nombreux édifices religieux de toute taille, dont la cathédrale classée de Notre-Dame. Toutefois, cet ensemble majeur est situé à environ 30 km du site du projet éolien : toute influence du projet sur celui-ci semble *a priori* nulle. Cependant, il sera tenu compte de la visibilité éventuelle du projet depuis la tour ouverte à la visite de la cathédrale.

Les églises fortifiées de Thiérache

Ces églises constituent un ensemble exceptionnel spécifique à la Thiérache historique, répartie sur l'Aisne, le Nord et les Ardennes. Dans le Nord, la Thiérache est plutôt appelée *Avesnois*, en référence à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. Quant aux Ardennes, la Thiérache y prend le nom plus précis de *Thiérache ardennaise*.

Issues des périodes troublées du Moyen-Âge et de la Renaissance, les églises fortifiées ont eu un rôle défensif pour

la population. Si les plus immédiatement remarquables ressemblent à des petits châteaux-forts avec des tourelles, d'autres sont moins identifiables au premier coup d'œil, se caractérisant par exemple par une disposition particulière à l'égard de la topographie, du bâti environnant, ou par une architecture massive et une salle de refuge intérieure.

Les églises fortifiées de Thiérache sont au nombre de soixante-cinq, dont la plupart protégée au titre des monuments historiques. Le périmètre d'étude éloigné en comporte trente-quatre, soit plus de la moitié. Au nord et au sud du site du projet, on notera la présence des églises fortifiées en vallée de la Rivière Brune (églises de Gronard, Burelles, Prisces et Hary), et en vallée de la Serre (églises de Bosmont-sur-Serre, Agnicourt, Tavaux, Montcornet) ou de son affluent la rivière de Vigneux (église de Vigneux-Hocquet).

Les sites

Il n'y a aucun site protégé au titre de la loi de 1930 sur l'ensemble du périmètre d'étude éloigné. Il est tout de même important de signaler un secteur qui bénéficie d'un autre type de protection. Il s'agit des marais et tourbières au sud de Vesles-et-Caumont qui forment une réserve naturelle nationale depuis 1997. Cette vaste zone humide abrite de nombreuses espèces animales et végétales.

Les ZPPAUP et AVAP

Il n'existe pas de secteurs concernés par une ZPPAUP ou une AVAP dans le périmètre d'étude éloigné.

UNESCO

Sur le périmètre d'étude éloigné, il n'existe pas de site ou de monument protégé au titre du patrimoine mondial de l'Humanité sous égide de l'UNESCO, ni de projet de classement en cours.

PORTFOLIO DES MONUMENTS HISTORIQUES



1 - Presbytère et basilique Notre-Dame à Liesse-Notre-Dame - Classés (à 17,8 km)

Ce gros bourg de la plaine du Laonnois dispose d'un centre ancien patrimonial, avec également une maison à pans de bois. C'est un lieu de pèlerinage marial depuis le XII^e siècle.



2 - Église Notre-Dame de Marle - Classée (à 11 km)

Cette imposante église gothique en craie fut édifiée entre les XII^e au XIV^e siècles et comporte encore ses vitraux, ainsi que le gisant d'Enguerrand de Bournonville, capitaine au service de Jean Sans Peur au début du XV^e siècle.



3 - Église de Tavaux-et-Pontséricourt - Inscrite (à 3 km)

L'église date du XII^e siècle et a subi de nombreuses modifications entre le XV^e et le XVII^e siècle. Le clocher et le portail sont les éléments protégés de cette église depuis 1989.



4 - Église Saint-Martin de Vigneux-Hocquet - Inscrite (à 4,8 km)

Cette église du XVI^e siècle est composée de trois parties : un donjon de pierre, une tourelle percée de meurtrières et une nef qui relie ces deux éléments. L'église entière est inscrite depuis 1987.



LES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE



5 - Eglise Saint-Théodulpe de Gronard - Classée (à 5,8 km)

Datant des XVI^e et XVII^e siècles, l'église possède une nef et un donjon en briques, tandis que chœur et transept sont en craie.

6 - Eglise Saint-Rémi de Bosmont-sur-Serre - Classée (à 5,2 km)

Nef et chœur remontent aux XII^e et XIII^e siècles tandis que le clocher est du XVI^e siècle. Elle est considérée comme une église fortifiée mais ne possède pas de tour ronde.

7 - Église Notre-Dame de Plomion - Inscrite (à 9,4 km)

Cette église du XVI^e siècle est un parfait exemple d'adaptation de la structure de l'église à la double fonction militaire et religieuse. Elle comporte au total 60 meurtrières. L'ensemble de l'église est protégée.

8 - Église Saint-Martin de Burelles - Classée (à 4,4 km)

Cette église du XVI^e siècle s'érige à l'emplacement de l'ancienne église médiévale. Des salles de refuge ont été aménagées dans la grosse tour carrée. L'ensemble de l'église est protégée.

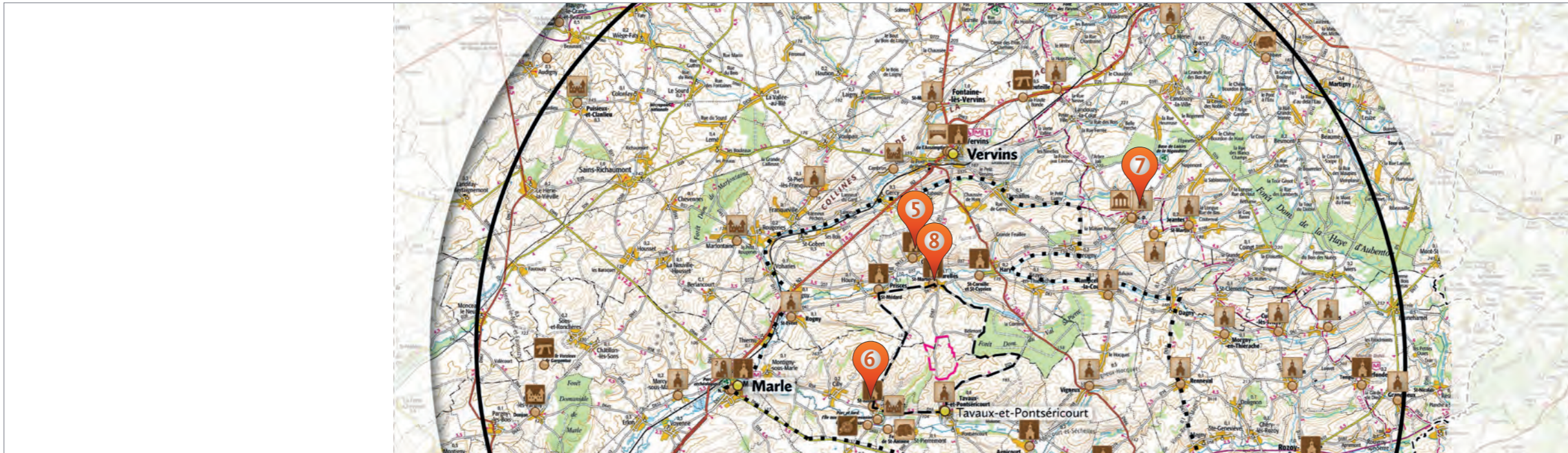
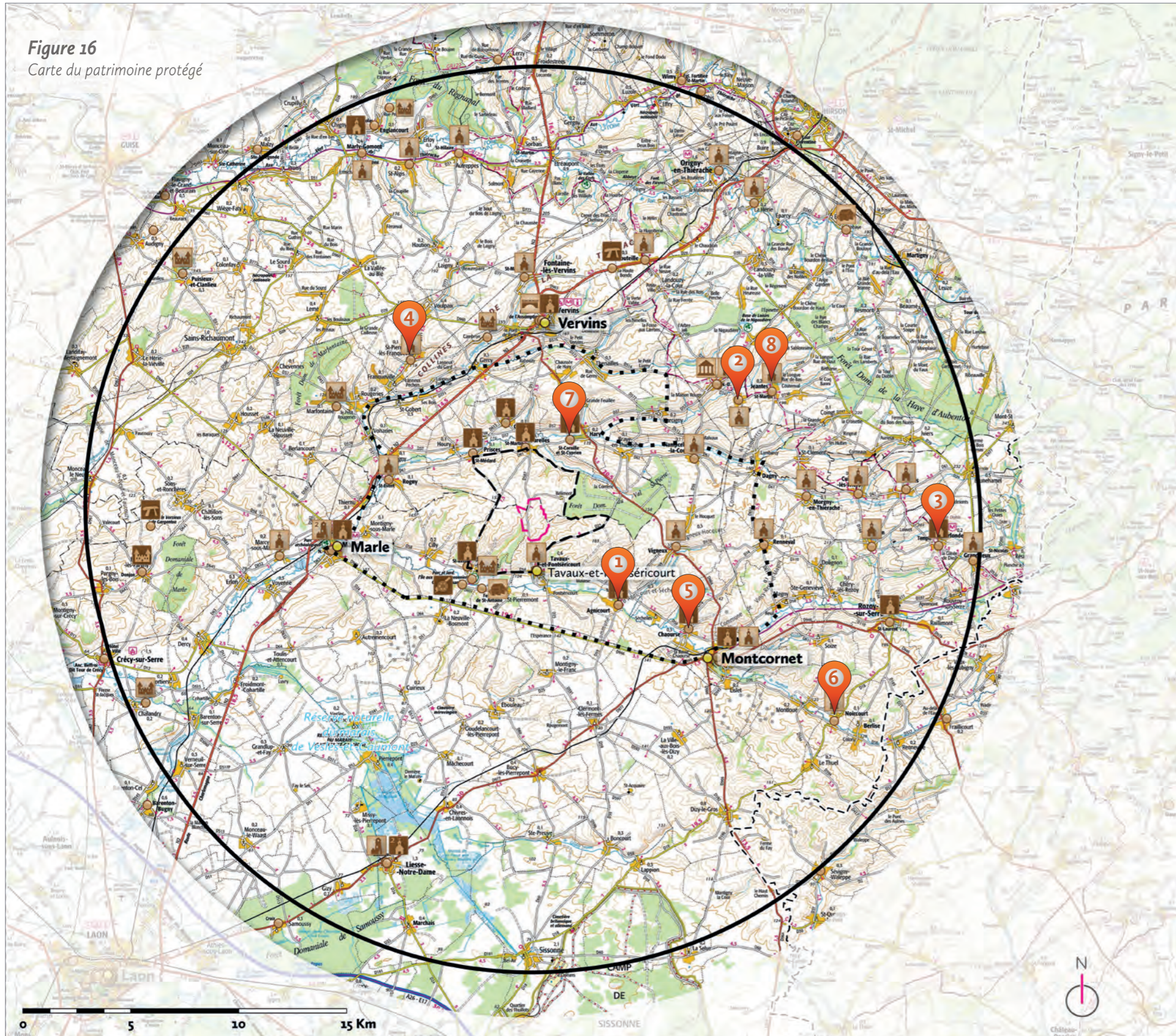


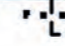





Figure 16
Carte du patrimoine protégé



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)

 Limites de département

 Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

-   Patrimoine religieux
Basilique, église, ermitage, presbytère
-   Patrimoine civil et urbain
Maison, relais de poste
-   Châteaux et grandes demeures
Château, manoir
-  -  Vestige préhistorique
Menhir
-  Monument public
Halle
-  Construction civile
Remparts
-  Patrimoine agricole
Ferme
-  -  Patrimoine militaire
Ancien abri militaire

PORTFOLIO DES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE - 1



1 - Église Saint-Médard d'Agnicourt - Classée



2 - Église Saint-Nicolas de Bancigny - Inscrite



3 - Église Saint-Nicolas de Grandrieux - Classée



4 - Église Saint-Pierre de Saint-Pierre-lès-Franqueville - Classée



5 - Église Saint-Martin de Chaourse - Classée



6 - Église Saint-Nicolas de Noircourt - Classée



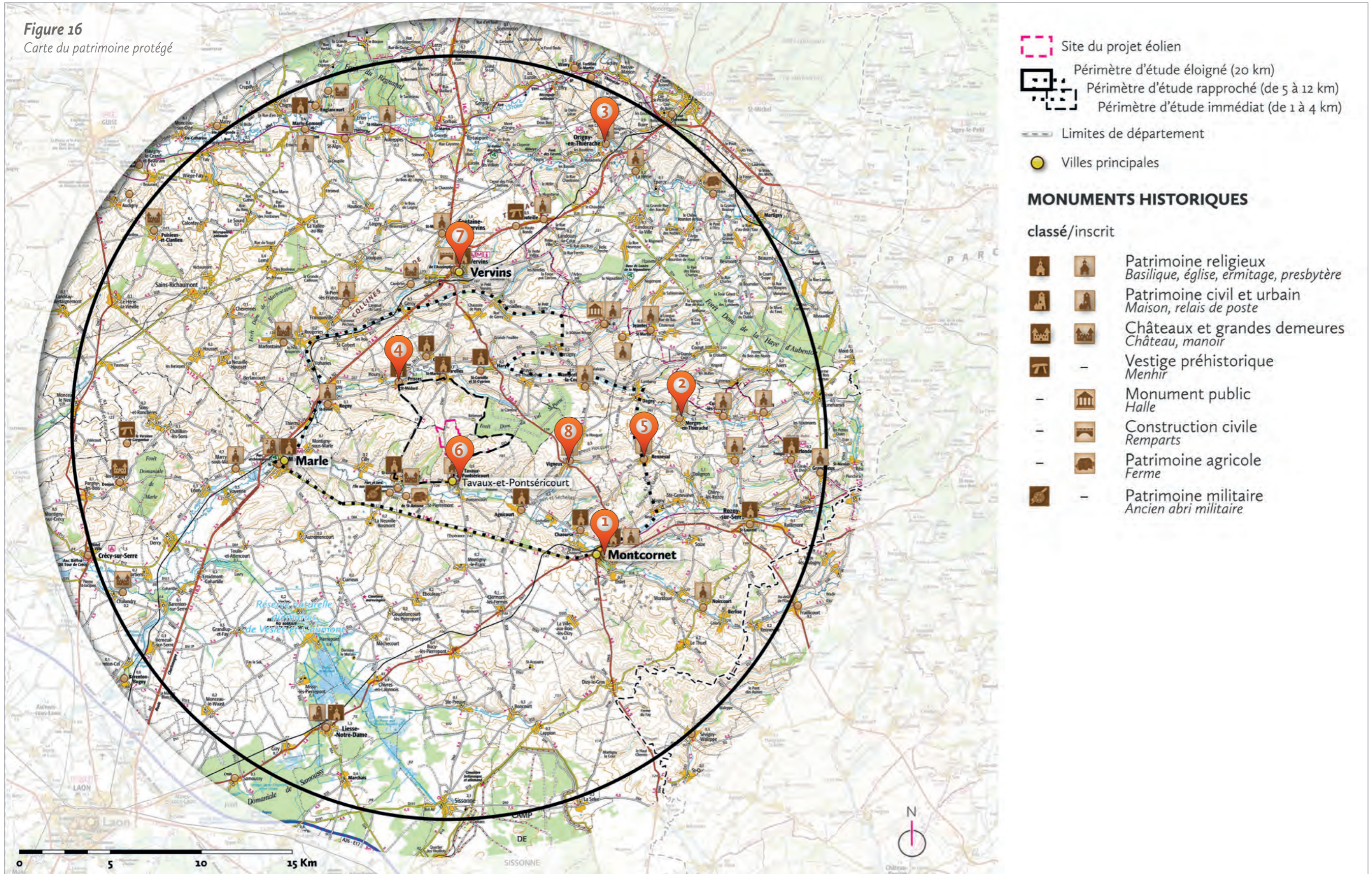
7 - Église Saint-Corneille et Saint-Cyprien d'Hary - Classée



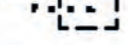





8 - Église Saint-Martin de Jeantes - Classée

Sources : DR sauf Jeantes et Bancigny (Matutina)

Figure 16
Carte du patrimoine protégé



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

-   Patrimoine religieux
Basilique, église, ermitage, presbytère
-   Patrimoine civil et urbain
Maison, relais de poste
-   Châteaux et grandes demeures
Château, manoir
-  - Vestige préhistorique
Menhir
-  Monument public
Halle
-  Construction civile
Remparts
-  Patrimoine agricole
Ferme
-  - Patrimoine militaire
Ancien abri militaire

PORTFOLIO DES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE - 2



1 - Église Saint-Martin de Montcornet - Classée



2 - Église Saint-Nicolas de Morgny-en-Thiérache - Classée



3 - Église Saint-Cyr et Sainte-Juliette d'Origny-en-Thiérache - Classée



4 - Église Saint-Médard de Prisces - Classée



5 - Eglise Notre-Dame de Renneval - Classée



6 - Église de Tavaux-et-Pontséricourt - Inscrite



7 - Église Notre-Dame de Vervins - Classée



8 - Église Saint-Martin de Vigneux-Hocquet - Inscrite

Sources : Matutina sauf Origny-en-Thiérache (DR)

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
Agnicourt-et-Séchelles	Église Saint-Médard d'Agnicourt	Classé	5,5
Archon	Église Saint-Martin d'Archon	Inscrit	15,7
Autreppes	Église Saint-Hilaire d'Autreppes	Inscrit	17,3
Bancigny	Église Saint-Nicolas de Bancigny	Inscrit	11
Bois-lès-Pargny	Verziau de Gargantua	Classé	17,7
Bois-lès-Pargny	Château de Bois-lès-Pargny	Classé	18,3
Bosmont-sur-Serre	Église Saint-Rémi de Bosmont-sur-Serre	Classé	3,7
Bosmont-sur-Serre	Château de Chambly	Inscrit	3,9
Bosmont-sur-Serre	Abri du Kaiser	Classé	4,4
Bucilly	Ancienne ferme de l'abbaye de Bucilly	Inscrit	19,7
Burelles	Église Saint-Martin de Burelles	Classé	3,4
Chalandry	Château de Chalandry	Inscrit	19,8
Chaourse	Église Saint-Martin de Chaourse	Classé	8,8
Cuiry-lès-Iviers	Église Saint-Martin de Cuiry-lès-Iviers	Inscrit	15,1
Dohis	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Dohis	Inscrit	17,3
Englancourt	Église Saint-Nicolas d'Englancourt	Classé	19,7
Englancourt	Château de la Plesnoye	Inscrit	20,2
Fontaine-lès-Vervins	Château de Cambron	Inscrit	8,7
Fontaine-lès-Vervins	Église Saint-Martin de Fontaine-lès-Vervins	Inscrit	11,2
Grandrieux	Église Saint-Nicolas de Grandrieux	Inscrit	20,4
Gronard	Église Saint-Théodulphe de Gronard	Classé	4,7
Hary	Église Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien d'Hary	Classé	4
Jeanthes	Église Saint-Martin de Jeanthes	Inscrit	12,5
La Bouteille	Menhir de la Haute-Ronde	Classé	12,2
La Bouteille	Église Notre-Dame de La Bouteille	Inscrit	13,1
La Hérie	Église Saint-Pierre de La Hérie	Inscrit	17,9
Liesse-Notre-Dame	Basilique Notre-Dame de Liesse	Classé	17,3
Liesse-Notre-Dame	Maison à pan de bois	Inscrit	17,3
Liesse-Notre-Dame	Presbytère de Liesse-Notre-Dame	Classé	17,3
Marcy-sous-Marle	Église Saint-Médard de Marcy-sous-Marle	Inscrit	11,9
Marfontaine	Château de Marfontaine	Inscrit	10,5
Marle	Église Notre-Dame de Marle	Classé	9,5
Marle	Maison des Frères Ignorantins	Inscrit	9,6
Marle	Relais de poste de Marle	Inscrit	9,3
Marly-Gomont	Église Saint-Rémy de Marly-Gomont	Inscrit	18,7
Montcornet	Église Saint-Martin de Montcornet	Classé	10,6
Montcornet	Ermitage de Montcornet	Inscrit	10,8
Morgny-en-Thiérache	Église Saint-Nicolas de Morgny-en-Thiérache	Inscrit	12,7
Nampcelles-la-Cour	Église Saint-Martin de Nampcelles-la-Cour	Inscrit	7,9
Noircourt	Église Saint-Nicolas de Noircourt	Inscrit	16,7
Origny-en-Thiérache	Église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte d'Origny-en-Thiérache	Inscrit	18,3
Parfondeval	Église Saint-Médard de Parfondeval	Classé	18,8
Plomion	Église Notre-Dame de Plomion	Inscrit	10,5

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
Plomion	Halle de Plomion	Inscrit	10,5
Prisces	Église Saint-Médard de Prisces	Classé	4,2
Puisieux-et-Clanlieu	Château de Puisieux-et-Clanlieu	Inscrit	19,8
Renneval	Église Notre-Dame de Renneval	Inscrit	10,7
Rogny	Église Saint-Event de Rogny	Inscrit	6,9
Rozoy-sur-Serre	Église Saint-Laurent de Rozoy-sur-Serre	Classé	17,1
Saint-Algis	Église Saint-Algis de Saint-Algis	Inscrit	17,4
Saint-Pierre-lès-Franqueville	Église Saint-Pierre de Saint-Pierre-lès-Franqueville	Inscrit	9,3
Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	Inscrit	3,9
Tavaux-et-Pontséricourt	Église Notre-Dame de Tavaux	Inscrit	2,3
Vervins	Église Notre-Dame de Vervins	Classé	9,2
Vervins	Remparts de Vervins	Inscrit	9,2
Vigneux-Hocquet	Église Saint-Martin de Vigneux-Hocquet	Inscrit	6,7

Figure 17

Tableau du patrimoine protégé classé par ordre alphabétique des communes

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
Tavaux-et-Pontséricourt	Église Notre-Dame de Tavaux	Inscrit	2,3
Burelles	Église Saint-Martin de Burelles	Classé	3,4
Bosmont-sur-Serre	Église Saint-Rémi de Bosmont-sur-Serre	Classé	3,7
Bosmont-sur-Serre	Château de Chambly	Inscrit	3,9
Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	Inscrit	3,9
Hary	Église Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien d'Hary	Classé	4
Prisces	Église Saint-Médard de Prisces	Classé	4,2
Bosmont-sur-Serre	Abri du Kaiser	Classé	4,4
Gronard	Église Saint-Théodulpe de Gronard	Classé	4,7
Agnicourt-et-Séchelles	Église Saint-Médard d'Agnicourt	Classé	5,5
Vigneux-Hocquet	Église Saint-Martin de Vigneux-Hocquet	Inscrit	6,7
Rogny	Église Saint-Event de Rogny	Inscrit	6,9
Nampcelles-la-Cour	Église Saint-Martin de Nampcelles-la-Cour	Inscrit	7,9
Fontaine-lès-Vervins	Château de Cambron	Inscrit	8,7
Chaourse	Église Saint-Martin de Chaourse	Classé	8,8
Vervins	Église Notre-Dame de Vervins	Classé	9,2
Vervins	Remparts de Vervins	Inscrit	9,2
Marle	Relais de poste de Marle	Inscrit	9,3
Saint-Pierre-lès-Franqueville	Église Saint-Pierre de Saint-Pierre-lès-Franqueville	Inscrit	9,3
Marle	Église Notre-Dame de Marle	Classé	9,5
Marle	Maison des Frères Ignorantins	Inscrit	9,6
Marfontaine	Château de Marfontaine	Inscrit	10,5
Plomion	Église Notre-Dame de Plomion	Inscrit	10,5
Plomion	Halle de Plomion	Inscrit	10,5
Montcornet	Église Saint-Martin de Montcornet	Classé	10,6
Renneval	Église Notre-Dame de Renneval	Inscrit	10,7
Montcornet	Ermitage de Montcornet	Inscrit	10,8
Bancigny	Église Saint-Nicolas de Bancigny	Inscrit	11
Fontaine-lès-Vervins	Église Saint-Martin de Fontaine-lès-Vervins	Inscrit	11,2
Marcy-sous-Marle	Église Saint-Médard de Marcy-sous-Marle	Inscrit	11,9
La Bouteille	Menhir de la Haute-Ronde	Classé	12,2
Jeantes	Église Saint-Martin de Jeantes	Inscrit	12,5
Morgny-en-Thiérache	Église Saint-Nicolas de Morgny-en-Thiérache	Inscrit	12,7
La Bouteille	Église Notre-Dame de La Bouteille	Inscrit	13,1
Cuiry-lès-Iviers	Église Saint-Martin de Cuiry-lès-Iviers	Inscrit	15,1
Archon	Église Saint-Martin d'Archon	Inscrit	15,7
Noircourt	Église Saint-Nicolas de Noircourt	Inscrit	16,7
Rozoy-sur-Serre	Église Saint-Laurent de Rozoy-sur-Serre	Classé	17,1
Autreppes	Église Saint-Hilaire d'Autreppes	Inscrit	17,3
Dohis	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Dohis	Inscrit	17,3
Liesse-Notre-Dame	Basilique Notre-Dame de Liesse	Classé	17,3
Liesse-Notre-Dame	Maison à pan de bois	Inscrit	17,3
Liesse-Notre-Dame	Presbytère de Liesse-Notre-Dame	Classé	17,3

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
Saint-Algis	Église Saint-Algis de Saint-Algis	Inscrit	17,4
Bois-lès-Pargny	Verziau de Gargantua	Classé	17,7
La Hérie	Église Saint-Pierre de La Hérie	Inscrit	17,9
Bois-lès-Pargny	Château de Bois-lès-Pargny	Classé	18,3
Origny-en-Thiérache	Église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte d'Origny-en-Thiérache	Inscrit	18,3
Marly-Gomont	Église Saint-Rémy de Marly-Gomont	Inscrit	18,7
Parfondeval	Église Saint-Médard de Parfondeval	Classé	18,8
Bucilly	Ancienne ferme de l'abbaye de Bucilly	Inscrit	19,7
Englancourt	Église Saint-Nicolas d'Englancourt	Classé	19,7
Chalandry	Château de Chalandry	Inscrit	19,8
Puisieux-et-Clanlieu	Château de Puisieux-et-Clanlieu	Inscrit	19,8
Englancourt	Château de la Plesnoye	Inscrit	20,2
Grandrieux	Église Saint-Nicolas de Grandrieux	Inscrit	20,4

Figure 18

Tableau du patrimoine protégé classé par la distance au site du projet

Figure 19
Carte du tourisme et des loisirs

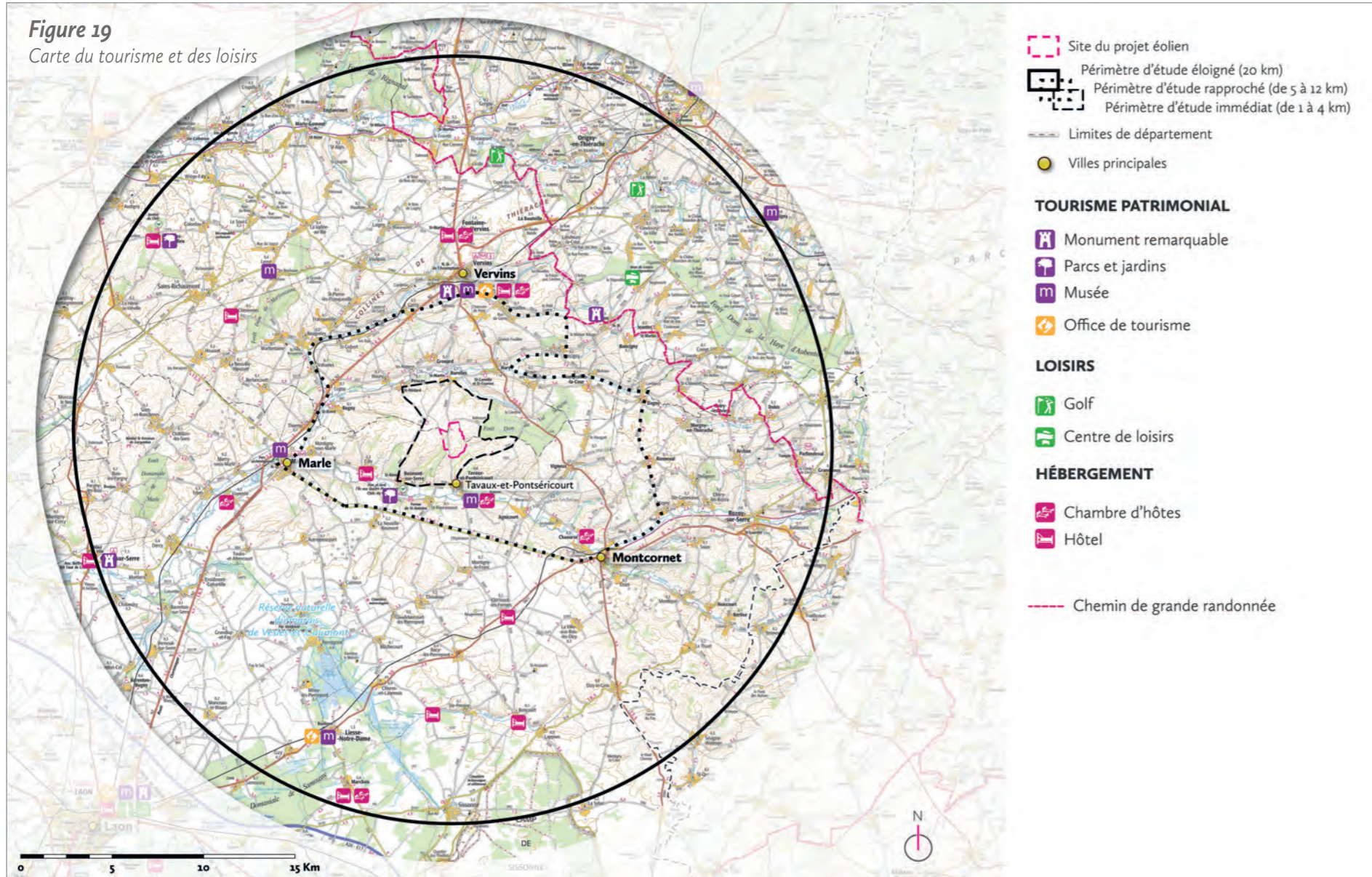
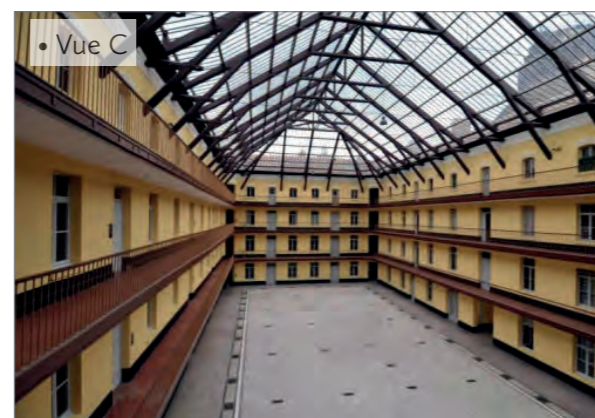
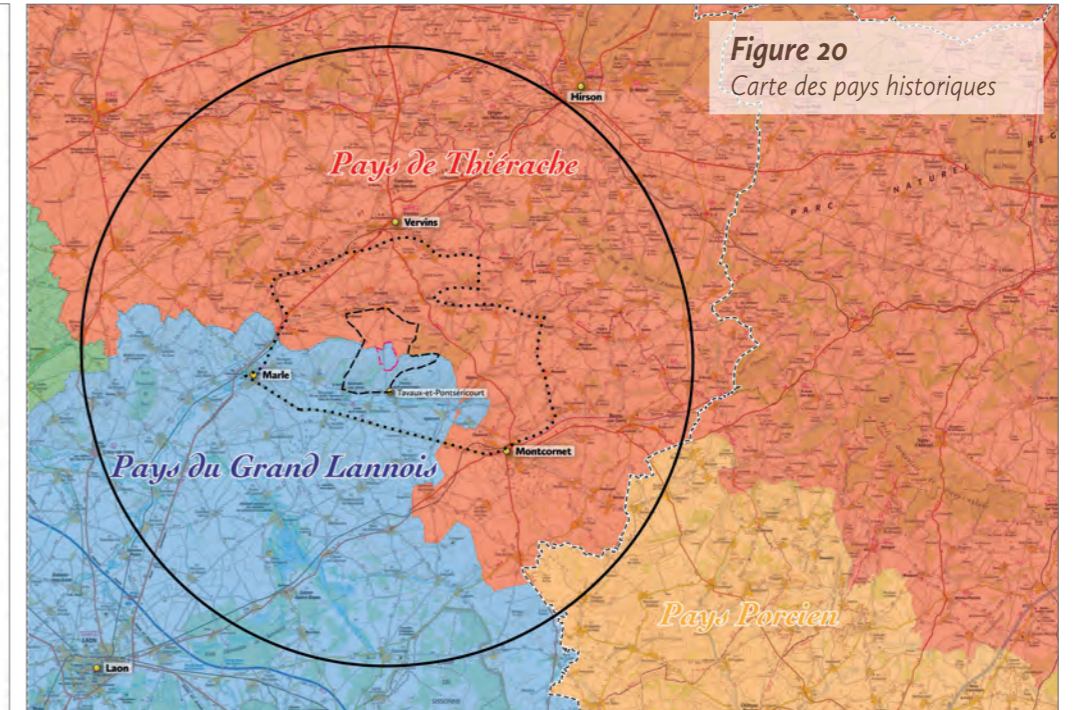


Figure 20
Carte des pays historiques



L'Aisne est un département contrasté, partagé entre diverses influences. Territoire rural, la Thiérache et le Laonnois sont surtout identifiés pour leur patrimoine, leurs spécialités locales et les loisirs "nature".

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 19 : carte du tourisme et des loisirs.

(Source : office de tourisme de l'Aisne)

- Figure 20 : carte des pays historiques.

(source : pays de l'Aisne)

- Vue A : affiche du film "Bienvenue à Marly-Gomont" de Julien Rambaldi - 2016.

(source : AlloCiné)

- Vue B : logos des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et des Ardennes.

(source : PNR concernés)

- Vue C : vue intérieure du Familistère Godin de Guise.

(source : Le Figaro)

- Vue D : la massive église fortifiée d'Engancourt.

(source : mapio.net)

- Vue E : maroilles de Thiérache.

(source : fromagerie Lesire)

- Vue F : cidre de Thiérache.

(source : produits Picardie)

- Vue G : cathédrale Notre-Dame de Laon.

(source : Matutina)

- Vue H : carte postale ancienne montrant la destruction du pont de Tavaux pendant la première guerre mondiale.

(source : Delcampe)

3.4 - Perceptions sociales et touristiques

Abrégé historique

Le territoire, au sens large, comprend une ville qui a eu une très grande importance dans l'histoire de France. Il s'agit de Laon (en dehors du périmètre d'étude éloigné). Cette ville fut une cité royale, accueillant les rois Carolingiens de 741 à 895. Selon certains historiens, elle fut même capitale du Royaume de France de 895 à 988. Laon garda une influence forte au cours des siècles grâce à sa position stratégique entre Paris et les frontières étrangères.

La première guerre mondiale épargne Laon mais ravage tout le département. Certaines villes sont bombardées et détruites à plus de 95%, comme le village de Vorges, aujourd'hui site classé. De nombreux villages du département se situent en "zone rouge", considérées comme des zones complètement dévastées par la guerre de 14-18. Dans le périmètre d'étude éloigné, aucun village n'est en zone rouge mais la moitié sud environ fut classée en "zone jaune", comportant des dommages importants. La moitié nord du périmètre d'étude, la Thiérache, a été épargnée. En revanche, le village de Tavaux a vu son pont dynamité par les allemands en 1914 (vue H). L'histoire se répète le 30 août 1944, lorsqu'une dizaine de jeunes résistants s'opposent à la destruction du pont de Tavaux. Les représailles de la division SS sont terribles : vingt civils, dont des enfants, sont massacrés et quatre-vingt-six habitations sont détruites. Tavaux figure ainsi parmi les trois villages martyrs de l'Aisne et a reçu la médaille de la Résistance en 1947. Un mémorial rappelle cette tragédie dans l'église de Pontséricourt.

Après la seconde guerre mondiale, le département connaît une croissance économique forte avec une mécanisation de l'agriculture et le développement d'une industrie agro-alimentaire puissante. Mais la crise des années 70 vient freiner ce développement et l'industrie s'écroule dans le département. Ainsi, de nombreuses sucreries ferment. Aujourd'hui, certaines ont même été rasées, comme celle de Marle.

La Thiérache, au nord-est du périmètre d'étude, a subi de nombreuses guerres entre le Moyen-Âge et la Renaissance. Dans le but de se protéger, la population a commencé à fortifier les églises, qui étaient les seuls bâtiments résistants aux attaques ennemies du fait de leur construction plus solide que le simple torchis des habitations (vue D). Elles constituent aujourd'hui un ensemble d'exception.

Fréquentation touristique et activités

L'aspect historique de la Thiérache et de Laon permet d'accueillir un tourisme lié à l'histoire et à la guerre. Ainsi, les églises fortifiées sont mises en avant avec la création de circuits touristiques autour de ces dernières. On trouve également quelques cimetières de guerre.

Au-delà du périmètre d'étude éloigné, à l'échelle du département, la ville de Laon demeure le pôle majeur (à env. 30 km du site du projet). La ville jouit d'un patrimoine exceptionnel avec plus de soixante-dix monuments historiques, le plus grand secteur sauvegardé de France, et est labellisée *Ville et Pays d'art et d'histoire*. Sa cathédrale attire de nombreux touristes (vue G). L'estimation du nombre de visiteurs annuels dépasse les 167 000 (source : Picardie tourisme). En comparaison, l'Aisne accueille chaque année environ 366 000 touristes (source : Ministère du tourisme) : l'importance de ce monument est frappante. Légèrement en dehors du périmètre d'étude au nord-ouest, on relèvera le familistère de Guise (vue G), réalisation de l'industriel Godin inspiré des principes fouriéristes. Enfin, mais au sud de Laon, se trouve le centre de séjour *Center Parc du Lac d'Ailette*.

Le tourisme reste cependant un secteur d'activités faiblement développé. En terme de revenus, seules quatre régions ont moins de revenus liés au tourisme en France (Franche-Comté, Limousin, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne). Enfin, l'Aisne est seulement le 72ème département le plus visité de France.

Une timide valorisation

Comme le montre la carte du tourisme et des loisirs (fig. 22),



l'offre de loisirs et de découverte reste limitée, de même que les hébergements. On notera la présence d'un parc archéologique à Marle, consacré à la période mérovingienne. À Vervins, le *Musée de la Thiérache* est menacé de fermeture.

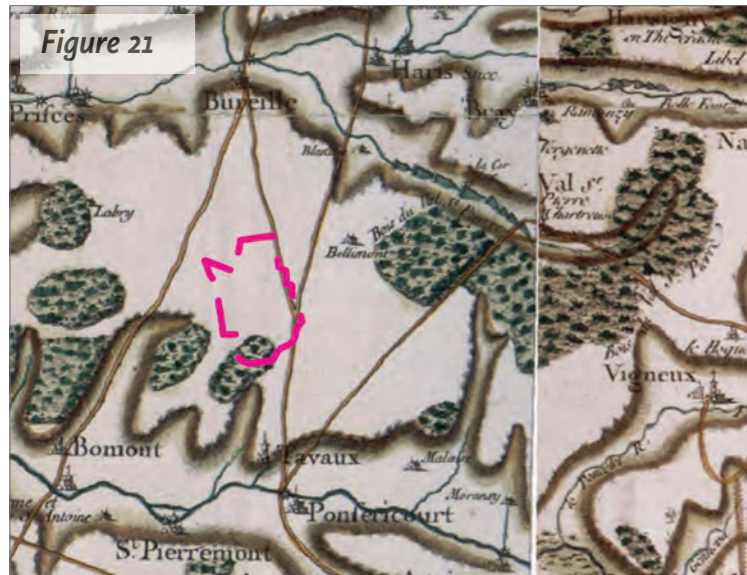
On notera cependant le passage du GR122 au nord du périmètre d'étude rapproché.

Le périmètre d'étude présente quelques spécialités de table comme le Maroilles (vue E) et le cidre de Thiérache (vue F) ou encore la confiture de lait. Le Maroilles bénéficie d'une AOP dont la zone de collecte du lait est limitée à la Thiérache.

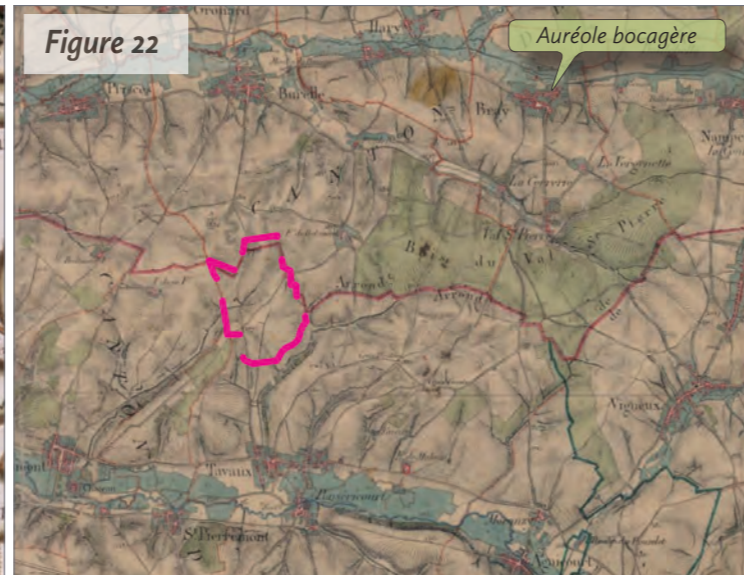
Si les départements alentours du Nord et des Ardennes ont valorisé la Thiérache historique (fig. 23) au travers de deux parcs naturels régionaux (PNR Avesnois et Ardennes - vue B), la partie axonaise n'a pas été labellisée en ce sens.

Enfin, pour l'anecdote, le village de Marly-Gomont a connu un succès inattendu avec la chanson du rappeur Kamini diffusée sur internet en 2006, narrant avec humour les difficultés d'un jeune homme d'origine africaine dans ce petit village de la Thiérache. Le succès a été si important qu'il a donné lieu à un film dix ans après : *"Bienvenue à Marly-Gomont"* (vue A), inspiré de l'histoire de l'installation de son père, médecin zairois arrivé dans le village avec sa famille dans les années 70 pour y assurer une présence médicale.

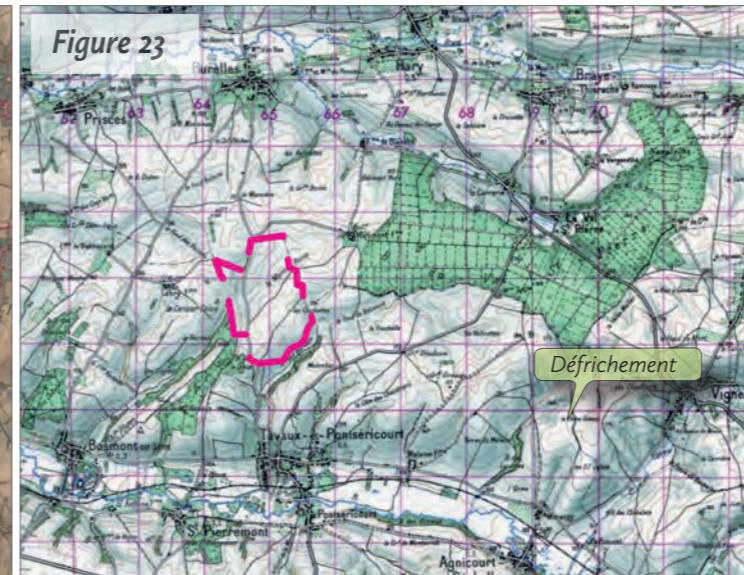
1750 >



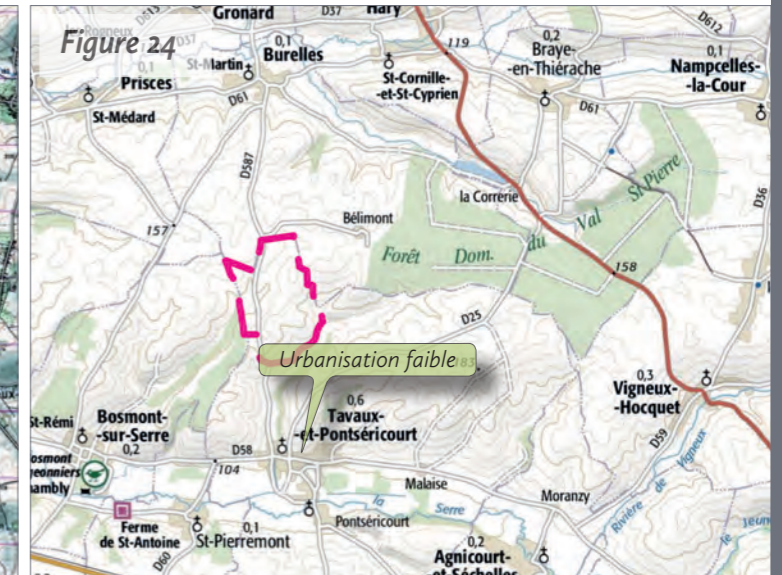
1860 >



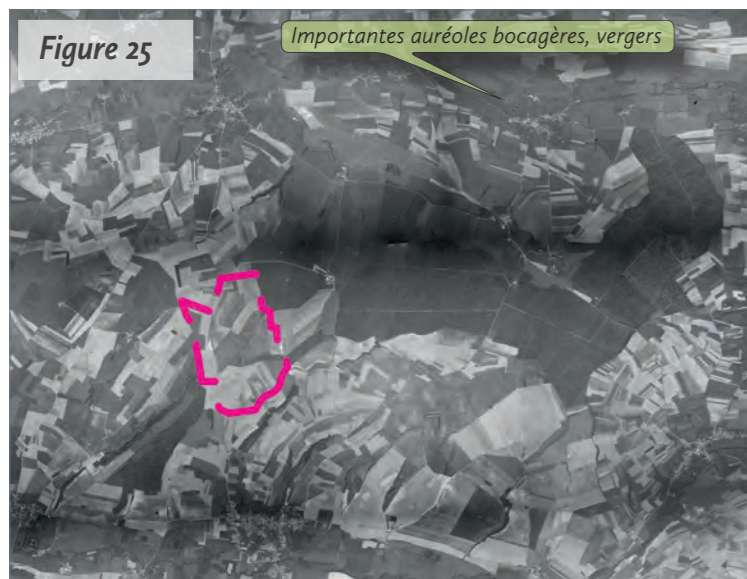
1950 >



2015



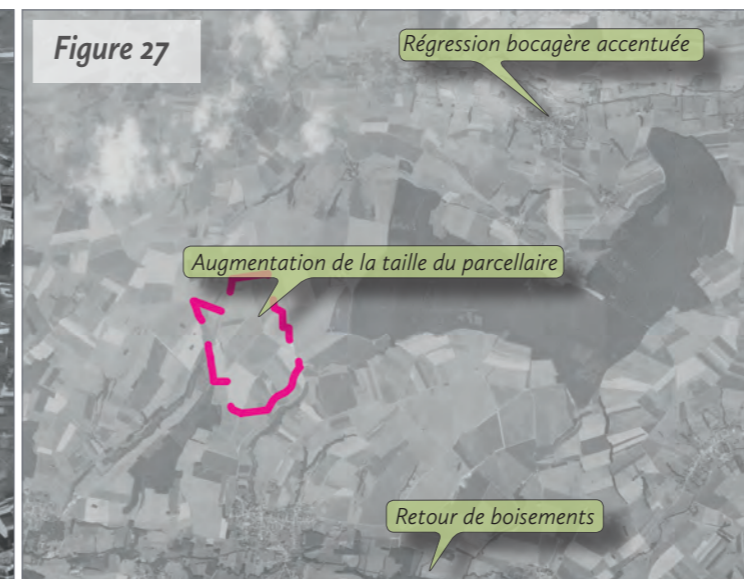
1949 >



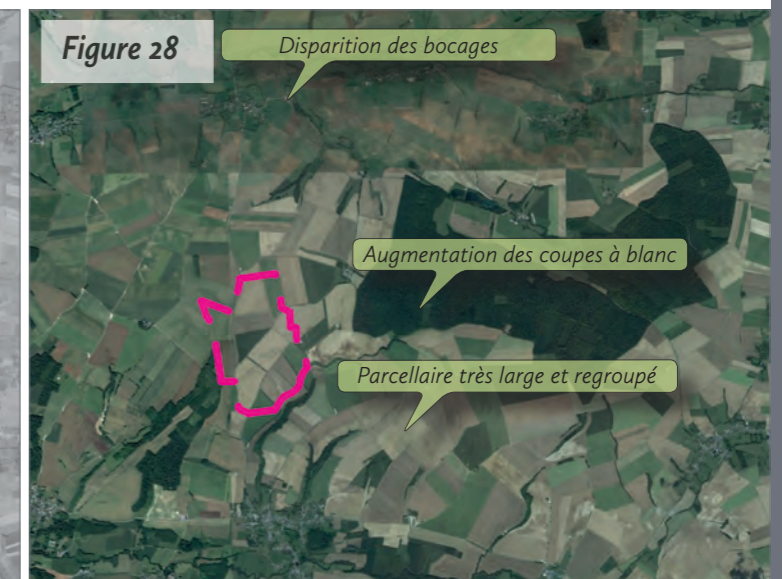
1957 >



1975 >



2015



Le site du projet et ses abords ont connu une forme de fixité de l'urbanisation tandis que l'agriculture a connu des évolutions importantes.

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 21 : carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle).*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 22 : carte de l'état-major (1820-1866).*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 23 : carte de l'IGN de 1950.*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 24 : carte de l'IGN de 2016.*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 25 : photographie aérienne de 1949.*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 26 : photographie aérienne de 1957.*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 27 : photographie aérienne de 1975.*

(Source : remonterletemps)

- *Figure 28 : photographie aérienne de 2015.*

(Source : Google Earth Pro)

3.5 - Dynamiques d'évolution

L'analyse des perceptions sociales et des tendances d'évolution ne peut, à l'échelle de cette étude, qu'être abordée par un survol esquissant les grandes thématiques concernées. Un tel sujet est en soi encyclopédique et nécessiterait un véritable travail de recherche.

Cependant, les sources auxquelles l'on peut se référer, et permettent de donner une première vision des choses, sont les suivantes :

- . les perceptions sociales actuelles sont liées à la fréquentation, au tourisme et aux loisirs. C'est par ce biais que nos contemporains découvrent les territoires, ou en ont certaines représentations préalables à leur découverte,
- . les quelques cartes anciennes permettent d'esquisser la physionomie du territoire, encore que leur information soit limitée,
- . les documents fournis par le site Géoportail de l'IGN : cartes anciennes, photographies aériennes historiques...,
- . les cartes postales anciennes,
- . les représentations des artistes, si elles existent sur le territoire,
- . toute information généralement trouvée en ligne.

C'est donc sur la base de ces documents que porte cette étude des perceptions sociales et des tendances d'évolution.

Sources de l'étude

Peu de documents cartographiques anciens ayant trait à la géographie et à l'occupation du sol existent. Les documents d'accès simple sont :

- . la carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle),
- . les minutes d'État-major (vers 1840-1850), qui présentent un niveau de détail supérieur,
- . la collection de la Photothèque Nationale de l'IGN, qui débute pour les premières images à la fin des années 30.

Enfin, certains documents plus anecdotiques comme les cartes postales anciennes permettent toutefois d'avoir une vision plus concrète des lieux que celles proposées par les représentations planographiques. Citons enfin les Atlas de paysages et les ouvrages historiques généraux.

Un retour limité des forêts

Entre la carte de l'état-major de 1820 à 1866 et la carte de l'IGN de 1950, on constate que la partie sud de la forêt du Val Saint-Pierre a été défrichée. Autrefois, la forêt occupait cette partie haute du plateau située entre la vallée de Vigneux et de la Serre. C'est ce plateau qui sépare les communes de Tavaux-et-Pontséricourt et de Vigneux-Hocquet. Cette période correspond à une époque de défrichement qui s'est déroulée au cours du XIX^{ème} siècle en France et à l'échelle du département. L'Aisne a ainsi vu sa surface forestière diminuer de 2,6% pendant cette période.

À l'inverse, depuis le XIX^{ème} siècle, l'Aisne voit sa surface forestière progresser. C'est par exemple le cas dans la vallée de la Serre, où de nombreux boisements sont plus importants. D'autres sont apparus comme on peut le voir en comparant les images aériennes entre 1957 et 1975. L'exploitation de la forêt du Val Saint-Pierre semble être plus importante aujourd'hui que par le passé. Si l'on compare les images aériennes anciennes avec celle de 2015, on constate que les coupes à blanc sont plus importantes sur l'image aérienne de 2015.

La transition vers une agriculture mécanisée

Les images aériennes de 1949 et 1957 révèlent un parcellaire agricole très éclaté. On aperçoit un nombre conséquent de petites parcelles, notamment sur la partie nord et autour de la forêt. Il faut cependant noter que des grandes parcelles agricoles, telles qu'on peut en voir de nos jours, sont déjà présentes au sud de la vallée de la Serre. Mais en comparant ces images à celles de 1975 et 2015 on constate que la taille des parcelles augmente considérablement. Cette évolution est surtout très marquée autour de la forêt du Val Saint-Pierre. Entre 1949 et 2015, la grande majorité de ces parcelles se sont regroupées et à certains endroits où l'on dénombre aujourd'hui une seule parcelle, on pouvait dénombrer une dizaine de parcelles agricoles. Ce remembrement est lié à la mécanisation de l'agriculture qui nécessite de cultiver sur des parcelles bien plus importantes.

Le bocage : de l'extension à la régression

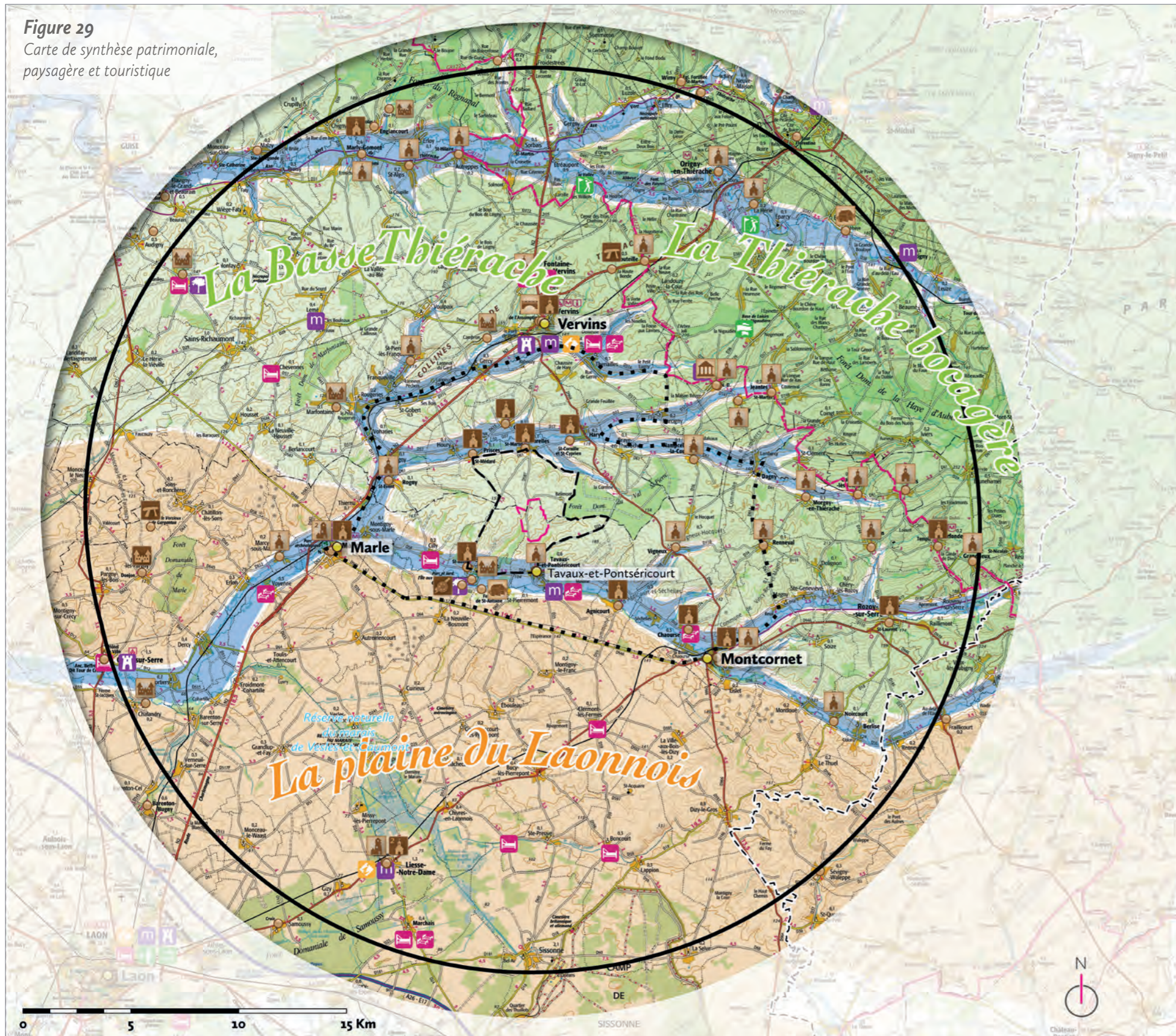
La carte de Cassini (vers 1750), montre un territoire réparti de manière ternaire : plateaux de cultures, vallées et boisements. Aussi, la Thiérache apparaît plutôt comme un espace ouvert. Certes, la carte de Cassini est dans l'ensemble simplificatrice. Néanmoins, les études historiques montrent que le bocage n'est pas "immémorial" : il s'est développé à partir du XVIII^{ème} s. et a surtout pris son essor majeur au siècle suivant. En effet, il s'agissait de nourrir les villes industrielles en expansion. De plus, les progrès agronomiques permirent une spécialisation de l'agriculture, en l'occurrence l'élevage en Thiérache. Au Moyen-Age, au contraire, la Thiérache et le Laonnois constituaient la région la plus viticole de France ! Les hommes du Moyen-Age, comme le rappelle l'historien Jacques Le Goff, voulaient tout produire eux-mêmes sur leur territoire, au détriment des contraintes agronomiques au sens moderne.

La régression du bocage à partir des années 1950 est, comme l'augmentation de la taille du parcellaire, une conséquence de la mécanisation de l'agriculture. Les haies bocagères et les arbres dans les champs deviennent autant d'obstacles pour les engins agricoles. Leur suppression devient donc nécessaire. Ce phénomène est visible lorsque que l'on compare les images aériennes de 1957 et 2015, avec la disparition des auréoles bocagères de pré-vergers autour des villages. Tavaux-et-Pontséricourt, Braye-en-Thiérache, Hary ou Burelles ont perdu la quasi-totalité de leur ceinture bocagère.

Une très faible progression de l'urbanisation

Si au niveau de l'occupation agricole et naturelle une évolution notable est visible (augmentation de la taille du parcellaire agricole, disparition du bocage et augmentation des surfaces boisées), ce n'est pas le cas de l'occupation urbaine. Aucune commune n'a connu une augmentation significative de son urbanisation. Ces communes restent très rurales et peu urbanisées. Il n'y a pas de phénomène de périurbanisation. À titre d'exemple, sur la commune de Tavaux-et-Pontséricourt, seules quelques maisons ont été construites en cinquante ans.

Figure 29
Carte de synthèse patrimoniale,
paysagère et touristique



- Site du projet éolien
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
- Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)

Limites de département

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

- Patrimoine religieux
Basilique, église, ermitage, presbytère
- Patrimoine civil et urbain
Maison, relais de poste
- Châteaux et grandes demeures
Château, manoir
- Vestige préhistorique
Menhir
- Monument public
Halle
- Construction civile
Remparts
- Patrimoine agricole
Ferme
- Patrimoine militaire
Ancien abri militaire

TOURISME PATRIMONIAL

- Monument remarquable
- Parcs et jardins
- Musée
- Office de tourisme
- Golf
- Centre de loisirs

HÉBERGEMENT

- Chambre d'hôtes
- Hôtel
- Chemin de grande randonnée

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

- Paysage de plaine
- Paysage de plateau
- Paysage de vallée

Un territoire caractérisé par sa forte ruralité et un certain isolement ayant eu pour conséquence un faible développement urbain.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 29 : carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique.

(Source : Base Mérimée, atlas des paysages de l'Aisne, office de tourisme de l'Aisne, IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : forêt du Val Saint-Pierre.
- Vue B : vallée de la Serre.
- Vue C : vallée de la Brune.

(Toutes les photos : Matutina)



3.6 - Synthèse de l'état initial

Le site du projet s'inscrit sur le plateau interfluvial entre la Serre et la Brune, plus proche de la première cependant. En effet, l'extension du site au nord est limitée par la présence de la forêt domaniale du Val Saint-Pierre (vue A). Le site dispose d'une topographie assez mouvementée, qui le différencie déjà des vastes étendues tabulaires du Laonnois au sud. Il s'agit en effet déjà de l'unité de paysage de la Basse-Thiérache, caractérisée par un relief qui s'anime au fur et à mesure de la progression vers le nord. La vallée de la Serre dessine une limite paysagère assez nette sur le plan topographique avec la plaine du Laonnois au sud (vue B).

Cependant, cette limite n'est visuellement plus aussi nette qu'elle le fut. En effet, les cultures ont largement progressé sur ce secteur de la Basse-Thiérache, entraînant un recul du bocage qui ne subsiste plus que dans les vallées, et à l'état relictuel. Ce n'est qu'à partir de la vallée de la Brune que le bocage de la Thiérache proprement dite se déploie désormais réellement, encore qu'il ait connu ici également une régression (vue C). L'économie agricole reste cependant difficile malgré ces mutations de l'élevage vers les cultures. En Thiérache, l'économie des exploitations est particulièrement malmenée.

Face aux transformations bien lisibles des structures paysagères par les mutations agricoles, l'évolution urbaine a été faible. Le territoire est déjà situé en dehors de la zone d'influence du pôle urbain de Laon. Dans le village de Tavaux-et-Pontséricourt, par exemple, seules quelques maisons ont été édifiées depuis ces cinquante dernières années.

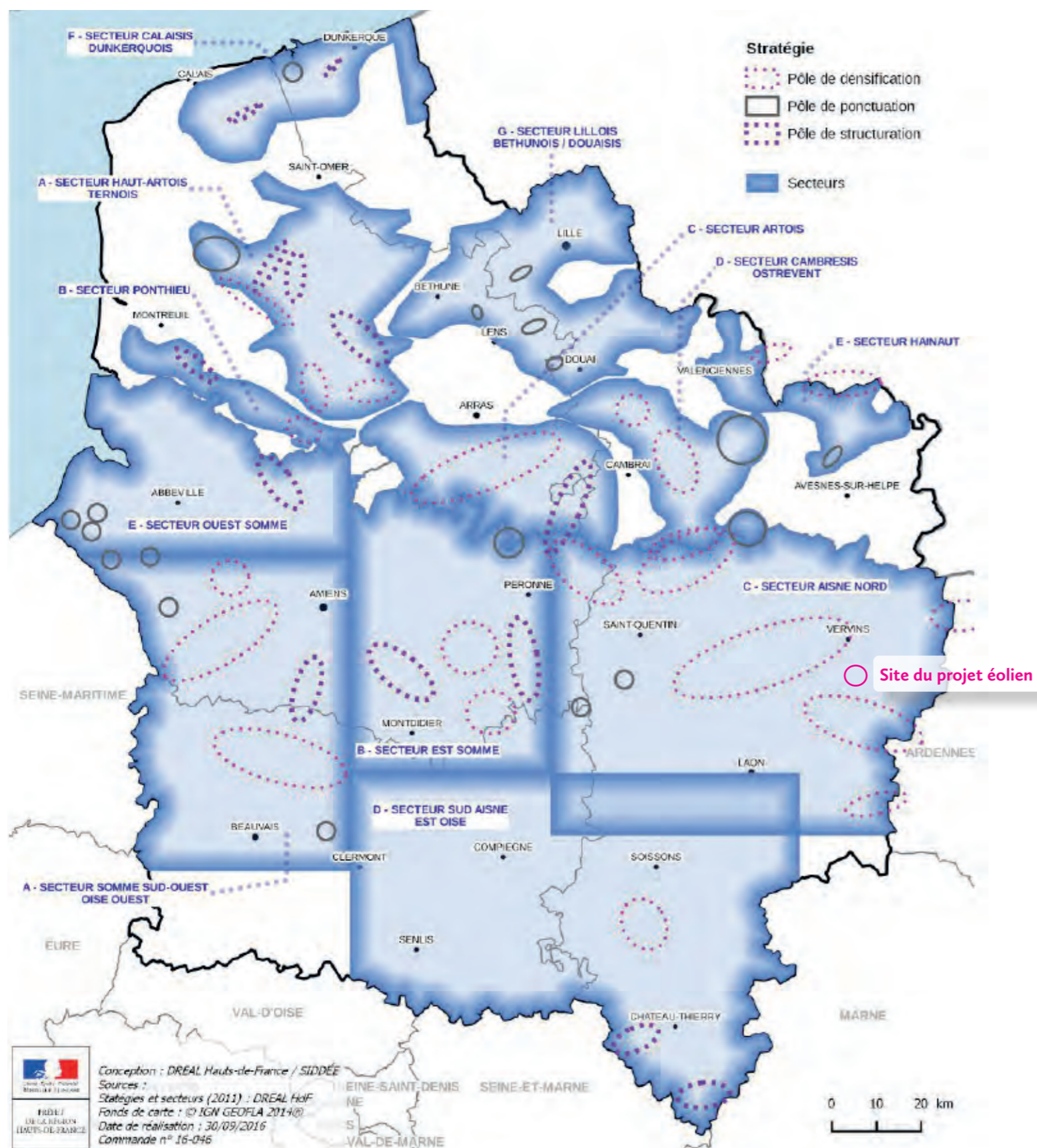
La forte ruralité du territoire a entraîné son isolement. Si les départements voisins du nord et des Ardennes ont valorisé la Thiérache au travers de parcs naturels régionaux, l'Aisne ne s'est pas jointe à cette labellisation. Le territoire d'étude comporte néanmoins un patrimoine important, dont celui des églises fortifiées de la Thiérache. À cela, il faut y ajouter quelques spécialités, dont le fromage de Maroilles, reconnu nationalement. Les possibilités de découverte et d'hébergement sont cependant faibles. La fréquentation du département axonais reste pour environ la moitié centrée sur la cathédrale de Laon, et d'autres sites comme le familistère de Guise ou le Center Parcs du Val d'Ailette, tous situés en dehors du périmètre d'étude éloigné. Ainsi, en dépit de ses attraits ruraux garants d'une authenticité recherchée par nos contemporains, le territoire souffre d'un déficit de fréquentation et de représentation.

3.7 - Scénario de référence

Le développement éolien constitue une transformation du paysage, qui semble se produire indépendamment des autres évolutions esquissées précédemment (cf. 3.5). En l'absence de l'aboutissement du présent projet éolien, le paysage continuera d'évoluer principalement en raison des mutations agricoles, l'urbanisation jouant ici un rôle très mineur. Le découplage constaté entre le développement éolien et l'économie agricole, facteur majeur de création des paysages ici présents, permet d'envisager que seule l'absence des superstructures éoliennes constituera la différence perceptible en cas de non réalisation du présent projet.



Figure 30
Carte de la stratégie régionale



Le périmètre d'études contient plusieurs parcs accordés et construits ainsi que des projets en instruction ayant reçu l'avis de l'AE.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 30 : carte de la stratégie régionale.

(source : DREAL Hauts-de-France - Analyse du développement de l'éolien terrestre dans la région Hauts-de-France)

4- LE SITE ET SES ENJEUX

4.1 - Présentation du Schéma Régional Éolien (SRE)

Le Schéma Régional Éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE), instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document qui définit le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux. En région Picardie, le SRE a été adopté par arrêté du préfet de région le 14 juin 2012. Il a été abrogé le 16 juin 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Douai. Il reste un document à valeur scientifique et il est conseillé d'y référer dans le dernier guide ministériel de l'éolien de décembre 2016.

Le SRE définit le secteur où se tient le site du projet comme une zone en dehors du SRE. Le site n'est ni en "zone favorable à l'éolien" ni en "zone favorable sous conditions à l'éolien".

4.2- Le contexte éolien

Le secteur contient plusieurs parcs construits et plusieurs accordés. La région Hauts-de-France a en effet engagé un développement éolien important depuis plus d'une décennie. Le territoire régional a la capacité d'un développement éolien conséquent du fait de la présence de grands plateaux dégagés favorables à l'éolien. Dans les périmètre d'étude, les éoliennes sont très regroupées. De grands ensembles s'érigent au sud de Montcornet et autour de Vesles-et-Caumont. Le reste du périmètre d'étude est encore peu construit. Il y a cependant de nombreux projets accordés, notamment à l'ouest du périmètre d'étude. À noter que la cartographie ne prend pas en compte les projets déposés non encore pourvus d'un avis de l'Autorité Environnementale.

4.3 - Les attendus du Schéma Régional Éolien

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Les paysages pris en compte

Les paysages en zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes sont ceux où les enjeux sont jugés très forts. Dans le périmètre d'étude, il s'agit de la vallée de la Serre. Le site du projet étant en relation directe avec cette vallée, une attention particulière devra être apportée à cet enjeu. Il est important de noter que le périmètre d'étude ne comporte aucun site inscrit ou classé.

Le patrimoine pris en compte

Le patrimoine représente un zonage bien plus conséquent que pour les paysages. En effet, le site du projet s'inscrit dans une zone jugée à enjeux très forts : le secteur des églises fortifiées de Thiérache. Un secteur à enjeux très forts est présent à proximité du périmètre d'étude éloigné. Il s'agit de la ville de Laon et de sa butte. Sa situation de belvédère doit, selon le SRE, « faire l'objet d'une protection maximale ».

Les contraintes techniques prises en compte

Il y a peu d'enjeux au niveau des contraintes techniques. Le camp de Sissonne est un enjeu très fort car c'est un camp militaire, un développement éolien n'y est « guère envisageable ». Le camp est à une vingtaine de kilomètres du site. Une zone à enjeux forts se trouve au nord du site du projet, au sud d'Hirson. Cette large bande correspond à une zone de parachutage de l'armée, à moins de vingt kilomètres du site environ.

Les effets cumulés

Un effort particulier doit s'appliquer à l'appréciation des effets cumulés des projets, notamment en raison de la préservation du cadre de vie des habitants. Dans le cas

présent, le projet n'est pas en continuité avec des parcs en service ou des projets accordés.

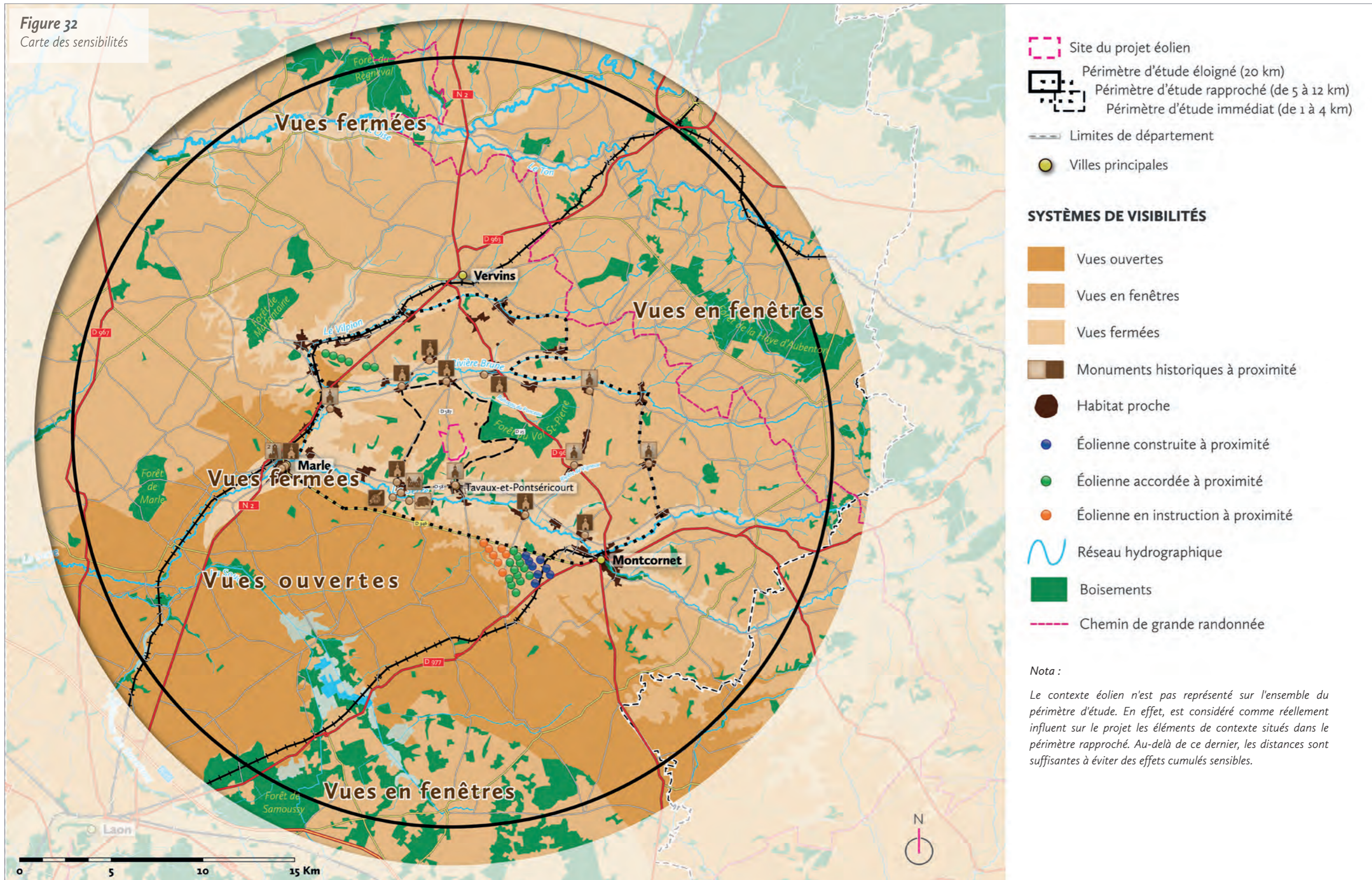
Des parcs éoliens construits et des projets accordés se trouvent en limite du périmètre d'étude rapproché, ce qui permet à priori une distinction visuelle correcte entre ces derniers et le présent projet. Les effets cumulés seront à évaluer au moyen d'outils de simulation infographique dits "photomontages".

CONTEXTE EOLIEN			
NOM DU PARC	NOMBRE D'ÉOLIENNES	COMMUNE(S)	STATUT
Arc de Thiérache	8	Chevennes, Lemé, Sains-Richaumont	Accordé
Autremencourt	11	Autremencourt, Cuirieux, La Neuville-Bosmont, Vesles-et-Caumont.	Construit
Autremencourt-Cuirieux	6	Autremencourt, Cuirieux.	Accordé
Blanches Fosses	5	Lislet, Montcornet.	En instruction
Blanches Fosses	18	Lislet, Montcornet, Montloué.	Construit
Carreau Manceau	5	Boncourt, Dizy-le-Gros.	Construit
Carreau Manceau	12	Boncourt, Dizy-le-Gros.	Accordé
Champagne Picarde	23	Bucy-lès-Pierrepont, Chivres-en-Laonnois, Mâchecourt.	Accordé
Champcourt	3	Berlancourt, Marle.	Accordé
Chaurse	8	Chaurse.	Construit
Château	5	Lislet	En instruction
Énergie de l'Obi	8	Boncourt, Dizy-le-Gros, La Ville-aux-Bois-lès-Dizy.	Construit
Godelancourt-lès-Pierrepont	17	Cuirieux, Godelancourt-lès-Pierrepont, La Neuville-Bosmont, Saint-Pierremont.	Accordé
Haut Bosquet	5	Haution, Laigny.	Accordé
La Ville-aux-Bois-lès-Dizy	4	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy.	Construit
Marie-Madeleine	12	Agnicourt-et-Séchelles, Chaurse, Montigny-le-Franc.	Accordé
Marie-Madeleine	7	Agnicourt-et-Séchelles, Montigny-le-Franc, Tavaux-et-Pontséricourt.	En instruction
Mazurier	8	Châtillon-lès-Sons.	Accordé
Met La Lignière	6	Landouzy-la-Ville.	En instruction
Montigny Terres	7	Lappion, Nizy-le-Comte.	Accordé
Mse La Monjoie	7	Fontaine-lès-Vervins, Laigny.	En instruction
Muid La Croix	2	Houry.	Accordé
Muid Saint-Julien	4	Lugny, Saint-Gobert, Voharies.	Accordé
Plateau de Haution	8	La Vallée au Blé, Voulpaix.	Accordé
Quatre Bornes	9	Châtillon-lès-Sons, La Neuville-Housset, Marcy-sous-Marle, Marle.	Construit
Renneville	1	Renneville.	Construit
Ronchères	11	Housset, Monceau-le-Neuf et Faucouzy, Sons et Ronchères.	En instruction
Saint-Pierremont	4	Saint-Pierremont	Accordé
Sévigny-Waleppe	9	Sévigny-Waleppe.	Construit
Terre de Beaumont	10	Berlise, Le Thuel.	Construit
Thiérache	4	Fraillicourt, Rocquigny, Rubigny, Vaux-lès-Rubigny.	Accordé

Données récoltées en mai 2019 mais état des lieux éolien à la date du dépôt (07/08/18) conformément à l'article R 122-5 du Code de l'environnement.

Les parcs et projets sont labellisés sur la carte ci-contre (fig. 33)

Figure 32
Carte des sensibilités



Des sensibilités structurées autour du rapport plateau/vallée. Une attention particulière devra être portée sur la Serre et sa vallée qui abrite la majorité des monuments historiques du secteur.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 32 : carte des sensibilités.

(Source : DREAL Picardie, Base

Mérimée, CLC 2012, MNT, IGN)

4.4 - Les enjeux d'inscription paysagère

Afin d'orienter la réflexion sur l'inscription paysagère du projet, il est nécessaire de prendre en compte les éléments qui constituent les grandes lignes de force du paysage :

- la présence de vallées,
- l'aspect de plateau.

Il est également important de tenir compte des sensibilités identifiées dans le SRE et révélées par l'analyse.

4.5 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales

Définition des sensibilités paysagères

Les conséquences visuelles envisageables d'un projet éolien sur le grand paysage, mais aussi sur le site du projet ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de "sensibilités". Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert *in fine* à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage, fait d'ailleurs inhérent au paysage en lui-même : celui-ci est soumis à des dynamiques d'évolution. L'implantation d'éoliennes en fait partie. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de "sensibilité" ne désigne pas une condition rédhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets. La carte ci-contre permet de localiser les espaces où s'opèrent ces sensibilités (fig. 33).

Identifications des sensibilités

Sensibilités paysagères

Dans le cas présent, l'analyse d'état initial a montré que le paysage s'organise structurellement selon le rapport essentiel plateau/vallée. Le cœur du périmètre d'étude, où s'implante le site du projet, est constitué par un plateau au milieu de plusieurs vallées. Au sud du site du projet coule la Serre, qui forme la vallée la plus large et la plus proche. C'est une vallée très importante car elle abrite un grand nombre de monuments historiques. Au nord et à l'ouest du site du projet se trouvent les vallées du Vilpion et de la Brune, deux affluents de la Serre. Le périmètre d'étude immédiat s'appuie, rappelons-le, sur des composantes de ces éléments sensibles environnant le site du projet éolien : rebord nord de la vallée de la Serre, au sud, ou vallon de la rivière de Vigneux à l'est.

Le périmètre d'étude rapproché est vallonné (passages de la Serre, de la Brune, du Vilpion et des ruisseaux affluents) et assez boisé, surtout grâce à la présence de la forêt domaniale du Val Saint-Pierre, dont la lisière sud dessine la limite septentrionale du périmètre rapproché. Le paysage est ici celui de l'unité paysagère de la *Basse-Thiérache*. C'est un espace de transition entre la *plaine du Laonnois*, au sud de la vallée de la Serre et la *Thiérache Bocagère* plus au nord-est. La limite entre les deux Thiéraches est floue. C'est pourquoi nous parlons souvent de seule Thiérache pour englober ces deux unités paysagères.

Les visibilités paysagères sont donc dichotomiques : elles se partagent entre les vues ouvertes de la plaine du Laonnois, qui peuvent toutefois être bornées par quelques petits boisements bien qu'assez éloignés, soit par les vues refermées dans les vallées et vallons.

La sensibilité essentielle pour les vallées est celle des rapports d'échelle et des effets possibles de surplomb par les éoliennes. La position topographique du site du projet impose une attention particulière vis-à-vis de la vallée de la Serre, située au sud immédiat du site et assez large. Les vallées de la Brune et du Vilpion sont moins larges et plus éloignées, mais elles nécessitent également une attention

particulière du fait de leur valeur paysagère et patrimoniale.

Notons enfin que la perception des paysages par nos contemporains se fait ici essentiellement de manière véhiculaires : les axes routiers qui irriguent le territoire peuvent aussi s'avérer être des axes de visibilité.

Sensibilités de l'habitat proche

L'habitat est relativement regroupé dans le périmètre d'étude rapproché. Les fonds de vallée sont largement occupés par les villages. Les trois grandes communes sont Marle, Vervins et Montcornet. Elles forment un triangle autour du périmètre d'étude rapproché. De nombreux villages sont situés à proximité du site du projet : Bosmont-sur-Serre, Braye-en-Thiérache, Burelles, Gronard, Hary, Nampcelles-la-Cour, Prisces, Tavaux-et-Pontséricourt, Vigneux-Hocquet, etc.

Le secteur étant boisé et vallonné, ces villages se retrouvent dans des situations de visibilités différentes vis-à-vis du site du projet.

Sensibilités patrimoniales

Ces sensibilités concernent les relations de visibilités ou de covisibilités que peuvent entretenir les édifices protégés réglementairement avec le projet. Cette problématique se recoupe largement avec celle des vallées, du fait que la majeure partie du patrimoine protégé susceptible d'être concerné s'y trouve, en particulier dans la vallée de la Serre.

Sensibilités liées au contexte éolien

La présence d'un contexte éolien déjà significatif sur le territoire d'étude nécessite d'étudier les effets cumulatifs du projet avec l'ensemble des parcs en construction, des projets accordés ou en instruction. Toutefois, le projet semble éloigné des autres parcs et projets éoliens du secteur. En effet, seuls deux projets au nord-ouest (Muid Saint-Julien et Muid La Croix) se trouvent dans le périmètre d'étude rapproché (à un peu plus de 4 km à la limite la plus proche du site) tandis qu'un parc en service (Chaurse) avec extension accordée au sud vient toucher la limite du périmètre rapproché (à 4 km de la limite la plus proche du site).

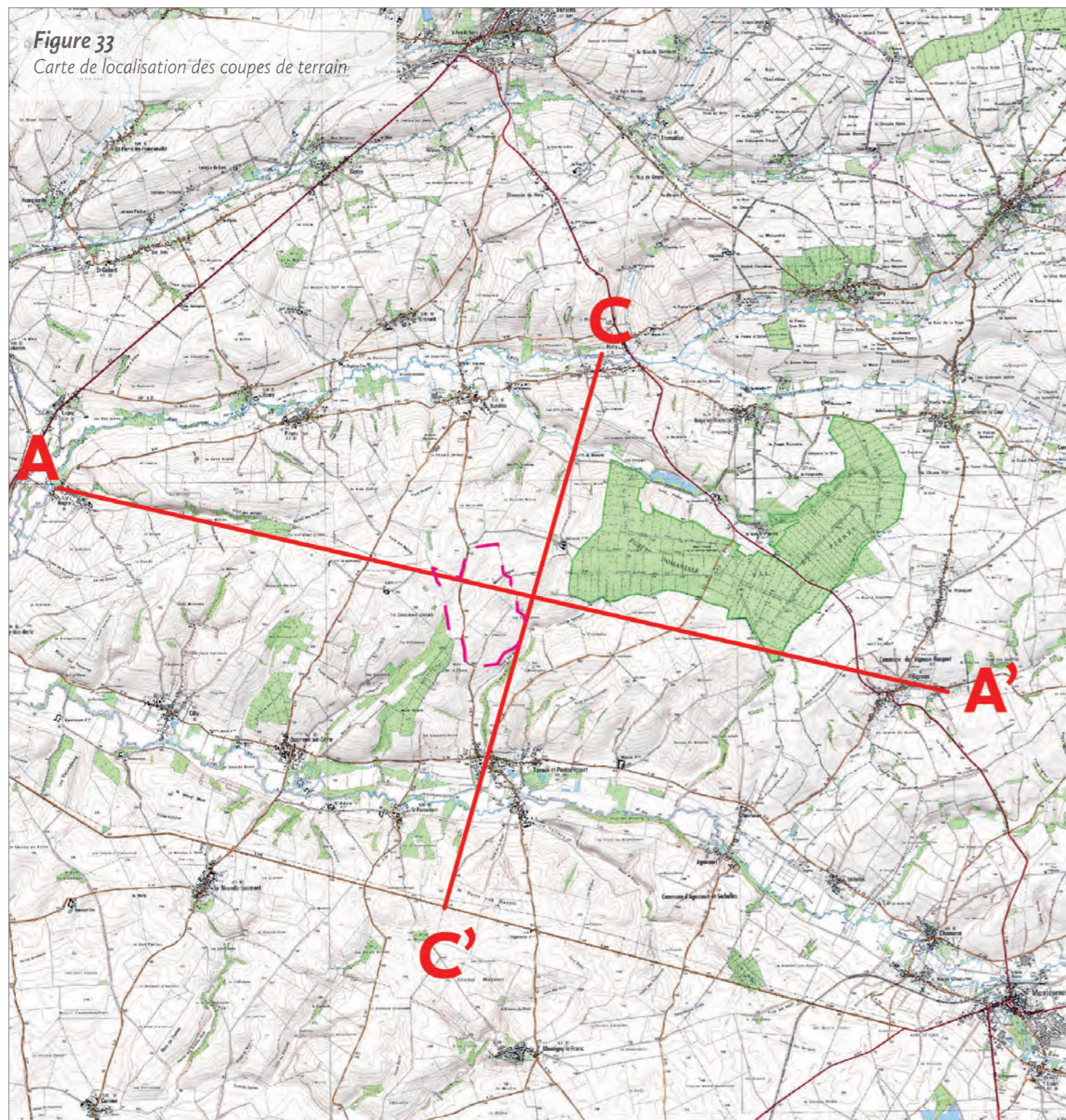
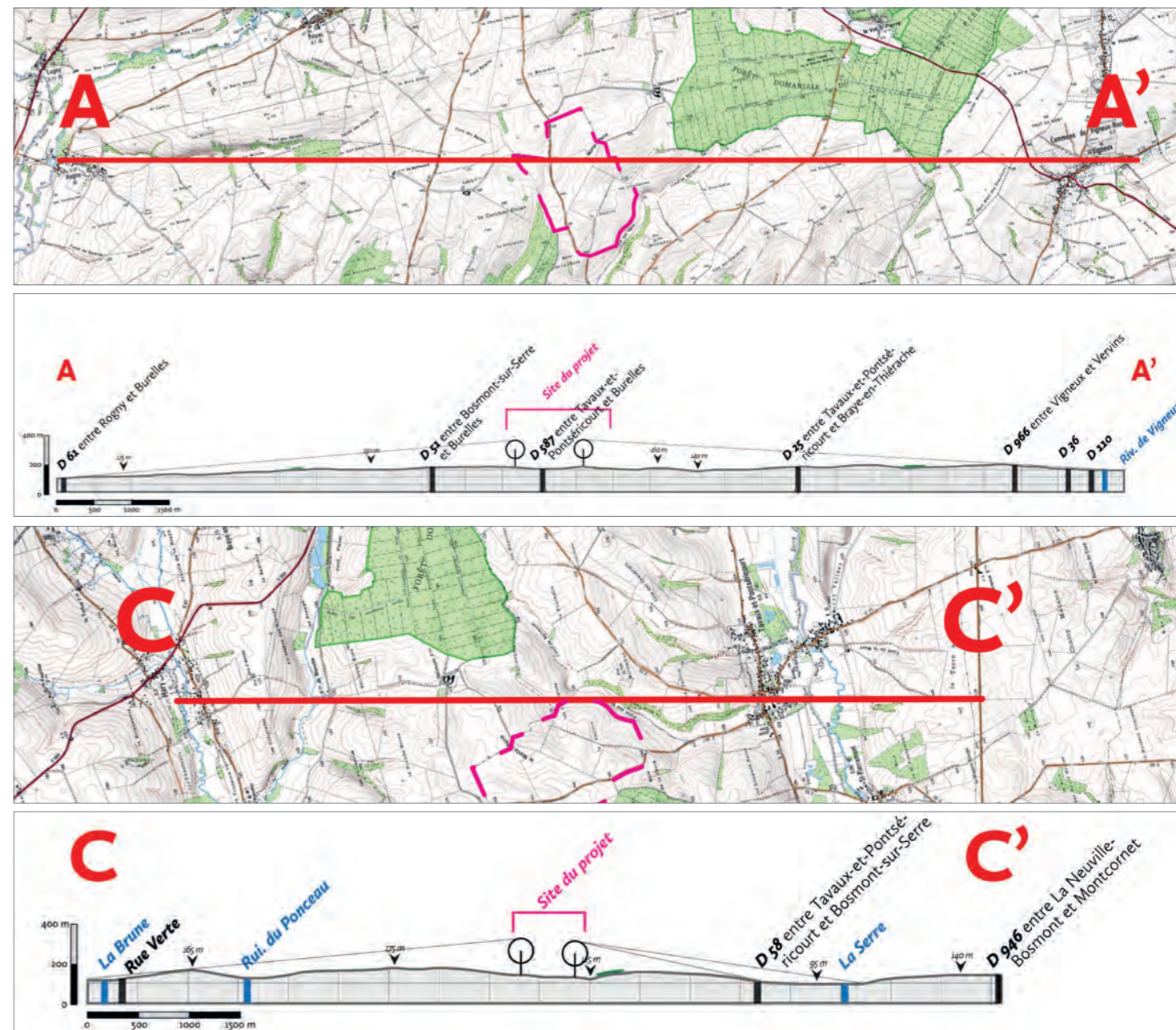


Figure 34
Coupes de terrain



Les coupes de terrain permettent de mettre en évidence la relation entre le site du projet et les sensibilités environnantes.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 33 : carte de localisation des coupes de terrain

(Source : IGN, MNT)

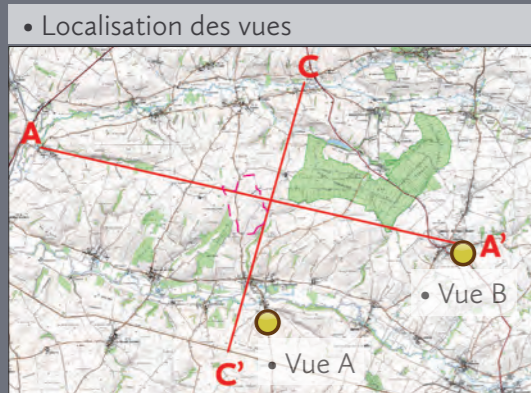
- Figure 34 : coupes de terrain

(Source : IGN, MNT)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : silhouette urbaine de Tavaux-et-Pontséricourt.
- Vue B : silhouette urbaine de Vigneux.

(Toutes les photos : Matutina)



4.6 - Analyse détaillée des principales sensibilités

Afin d'analyser les sensibilités principales, il est nécessaire de descendre dans les échelles cartographiques et de considérer les aspects les plus proches du site du projet éolien. Le rapport plateau/vallée caractérise l'une des principales sensibilités liées au projet, et la problématique des vallées vient largement recouper celle du patrimoine.

Rappelons que le site se place sur un plateau calcaire en légère inclinaison sur un plan nord-sud, en direction de la vallée de la Serre. Le site est marqué par de nombreux reliefs formés par les vallons affluents de la Serre.

Les coupes de terrain, d'après le fond IGN 1/25 000, permettent d'étudier les rapports de visibilité possibles avec les vallées, leurs villages et leurs éléments patrimoniaux (monuments historiques). Ainsi, quatre coupes ont été réalisées (fig. 34).

Ces coupes ont considéré une hauteur de quinze mètres pour les boisements. L'éolienne représentée sur site fait une hauteur totale de 185,5 m (moyeu de 120 m et rotor de 131 m de diamètre). Les coupes sont réalisées avec une amplification de l'échelle verticale du double de l'échelle horizontale.

Coupe A - A'

La première coupe a été réalisée entre les communes de Rogny et de Vigneux-Hocquet.

Rogny est un petit village de 110 habitants (INSEE 2013) dont l'église Saint-Event est inscrite au titre des monuments historiques. Ce petit village est implanté légèrement en amont de la confluence entre la Brune et le Vilpion.

La commune de Vigneux-Hocquet est composée d'un village, Vigneux (vue B page suivante), et d'un lieu-dit, Hocquet. Au total, la commune compte 275 habitants (INSEE 2013). La coupe s'arrête dans le village de Vigneux, en passant par l'église Saint-Martin, inscrite au titre des monuments histo-

riques. Les églises de Vigneux-Hocquet et de Rogny sont toutes les deux des églises fortifiées.

Une éolienne de 185,5 mètres placée sur le point le plus à l'ouest du site du projet, qui, de surcroît, est aussi le point le plus élevé du site, serait partiellement visible depuis le village de Rogny. Il faut toutefois nuancer ce résultat car de nombreux masques visuels viendront limiter les vues vers le site comme le bâti du village ou une végétation importante. La campagne de photomontages devra prendre en compte cet enjeu.

Pour une éolienne placée sur la partie orientale du site du projet, la visibilité serait nulle depuis le village et la vallée de Vigneux. En effet, l'éolienne est masquée par un renflement du relief entre le village et la forêt du Val Saint-Pierre.

Coupe C - C'

La seconde coupe a été réalisée entre les communes de Hary et de Tavaux-et-Pontséricourt.

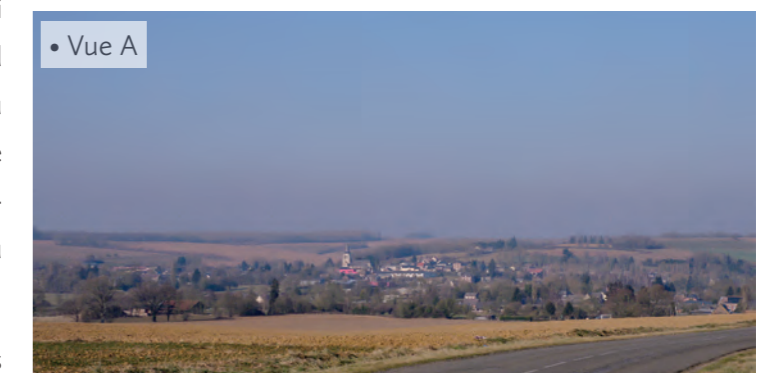
Hary est un petit village de 223 habitants (INSEE 2013) qui s'est implanté dans le fond de la vallée de la Brune, au pied du versant nord de cette vallée. La coupe s'arrête au niveau de l'église Saint-Corneille et Saint-Cyprien d'Hary. Cette église fortifiée est classée au titre des monuments historiques. Elle est située à environ 4 km du centre du site du projet.

Tavaux-et-Pontséricourt est un village de 591 habitants (INSEE 2013) implanté dans le fond de la vallée de la Serre, au pied du versant nord de cette vallée (vue A). Le village occupe une superficie importante. S'il s'étend principalement dans la largeur, au pied de la vallée, il occupe aussi le fond de la vallée de la Serre dans toute sa longueur. La coupe ne s'arrête pas au village, elle continue pour finir sur la D 946. C'est une route très importante qui relie Marle à Montcornet. La coupe passe par l'église Notre-Dame de Tavaux, inscrite au titre des monuments historiques. Elle fait

partie des églises fortifiées de Thiérache.

Une éolienne placée au nord du site du projet ne serait pas visible depuis la vallée de la Brune. Elle est masquée par un relief qui culmine à 165 m entre la Brune et le ruisseau du Ponceau. Le projet ne serait donc pas visible depuis le village d'Hary et la vallée de la Brune.

Une éolienne placée au sud du site du projet serait visible depuis toute la vallée de la Serre. Le relief entre le site et la vallée ne permet pas de masquer les éoliennes. En revanche, ce relief peut empêcher les vues depuis le village puisque ce dernier est implanté au pied du relief.



Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations
ENJEUX PAYSAGERS			
Vallée de la Serre	. C'est un secteur de vallée sensible car elle est large et abrite de nombreux villages et monuments historiques. De plus, elle est très proche du site du projet, ce qui peut créer des effets de surplomb. Une attention particulière devra être portée sur l'organisation des éoliennes au sein du site pour limiter ces effets.	Très significatif	. Étudier la visibilité par des photomontages, une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et des coupes de terrain. Produire une structure d'implantation en recul de la vallée, pour éviter les surplombs.
Vallée de la Brune et du Vilpion	. Ces deux vallées sont sensibles car elles abritent de nombreux villages et monuments historiques, en plus d'être des espaces paysagers remarquables. Cependant, elles sont moins exposées que la vallée de la Serre car elles sont à une distance plus importante et sont de l'autre côté de la forêt et du plateau où se trouve le site du projet.	Signifiant	Étudier la visibilité par des photomontages, une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et une coupe de terrain.
La Basse Thiérache	. Le site du projet se trouve dans cette unité paysagère particulière, mélange entre bocages et grandes cultures. Cet espace de transition entre la Thiérache bocagère et le plateau du Laonnois a des visibilitées assez fermées grâce aux nombreux reliefs et à une végétation conséquente.	Modéré	Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV).
Le plateau du Laonnois	. Cette unité paysagère est un espace sensible car très ouvert. En effet, il est entièrement composé de grandes cultures ouvertes et la végétation est très peu présente. Cependant, sa distance au site est importante, ce qui la rend beaucoup moins sensible au projet.	Faible	Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV).
ENJEUX LOCAUX			
Établissements humains proches	. Les villages et les bourgs autour du site du projet éolien sont relativement proches et en relation visuelle directe avec le site pour certains.	Très significatif	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilitées et covisibilitées avec ces établissements humains. Une coupe de terrain pourra également être réalisée.
Village de Tavaux-et-Pontséricourt	. Le village de Tavaux-et-Pontséricourt est en liaison visuelle directe avec le site du projet. D'autant plus que le centre du village est très dégagé. Les visibilitées vers le site sont très probables. Enfin, la position du village en fond de vallée avec le site du projet en haut de cette vallée peut créer des effets de surplomb, surtout depuis les routes d'accès au village depuis le sud.	Très significatif	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilitées et covisibilitées avec ce village. Une coupe de terrain sera réalisée.
Axes routiers	. Les routes autour du site du projet sont surtout des routes à desserte locale. Les grandes axes routiers du périmètre d'étude ne sont pas dans l'axe du site du projet. Cependant, les routes d'accès à Tavaux-et-Pontséricourt depuis le sud, ou encore la route départementale 58 qui longe la vallée de la Serre au nord sont tournées vers le site, avec de grandes ouvertures visuelles.	Signifiant	. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.
ENJEUX PATRIMONIAUX			
Églises fortifiées de Thiérache du périmètre d'étude rapproché	. Le périmètre d'étude rapproché compte douze églises fortifiées de Thiérache : Agnicourt-et-Séchelles, Bosmont-sur-Serre, Burelles, Chaourse, Gronard, Hary, Nampcelles-la-Cour, Prisces, Renneval, Rogny, Tavaux-et-Pontséricourt, Vigneux-Hocquet.	Très significatif	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs, d'une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et d'une coupe de terrain.
Églises fortifiées de Thiérache du périmètre d'étude éloigné	. Le territoire d'étude comprend un très grand nombre d'églises fortifiées de Thiérache. Presque chaque village de Thiérache possède une église fortifiée inscrite ou classée monument historique.	Signifiant	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs, d'une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et d'une coupe de terrain si nécessaire pour préciser
Autres monuments historiques	. Les nombreux monuments historiques de la vallée de la Serre ont une sensibilité importante par rapport au site du projet car le fond de la vallée est très probablement en relation visuelle directe avec le site du projet (voir coupes). Les autres monuments historiques sont rares et assez éloignés.	Signifiant	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs, d'une carte de Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et d'une coupe de terrain.
ENJEUX TOURISTIQUES			
Vues depuis Laon	. La cathédrale de Laon, bien qu'en dehors du périmètre d'étude, est l'un des monuments les plus importants du département, voire de la région. La tour sud-ouest est ouverte au public, qui peut admirer le paysage à plus de 30 km par temps clair. La visibilité du site depuis ce point de vue est presque impossible. Mais l'importance de ce monument est à prendre en considération.	Faible	. Visualiser ces perceptions au moyen d'un photomontage.
GR 122	Le GR 122 est le seul chemin de randonnée dans le périmètre d'étude. Il passe à environ 8 km du site du projet. Il faudra donc prendre en compte la sensibilité de ce chemin touristique.	Modéré	. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.
ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS			
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Les parcs éoliens construits ne sont pas encore très nombreux, mais cette situation, au vu du nombre de projets accordés, devrait évoluer rapidement. L'insertion du projet éolien avec les autres projets construits ou accordés devra faire l'objet d'une attention particulière.	Faible	. Expérimenter plusieurs variantes et les comparer avec des photomontages depuis les points de vue possibles où s'effectuent les covisibilitées avec le contexte éolien. . Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre le projet en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux du projet sont estimés selon des niveaux allant de "faible" à "très significatif".

■ Ci-contre à gauche :

- Tableau de synthèse des enjeux

4.7 - Synthèse hiérarchisée des enjeux du projet

Considérant dans une double démarche le paysage et le site du projet éolien, chacun étant observé depuis l'autre, l'étude s'est attachée à relever les sensibilités du territoire. Une approche périmétrique a permis d'estimer le degré de chaque sensibilité identifiée, les plus fortes se rencontrant dans un périmètre de l'ordre de 5 à 7 km autour du site. À partir du degré des sensibilités rencontrées, cette phase s'attache à qualifier de façon hiérarchisée les enjeux du projet. Elle indique clairement les éléments majeurs à prendre en compte pour l'évaluation future des impacts de ce projet (paysage, patrimoine...) et pour formuler en amont un projet recherchant la plus grande cohérence, et de moindre impact. Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau de synthèse ci-contre. Ils sont classés selon une échelle globale allant de "nul" à "réduisant". Sur ce projet, il n'y a pas d'enjeu de niveau "réduisant", le niveau de l'enjeu le plus fort étant "très significatif". Un projet éolien est donc paysagèrement et patrimonieusement envisageable sur ce site dans la mesure où ces enjeux sont pris en compte.

Il convient de rappeler que l'enjeu des églises fortifiées de Thiérache a été divisé en deux groupes. En effet, les églises de Vigneux, Gronard, Renneval et Tavaux-et-Pontséricourt sont les plus proches et/ou les plus potentiellement concernées par le projet. Les autres églises fortifiées de Thiérache sont plus éloignées du site du projet et les situations d'intervisibilité ou de covisibilité sont potentiellement bien plus faibles. Les impacts possibles sont très variés selon l'église concernée. Ainsi, pour mieux les mettre en évidence, il nous est apparu logique de mettre en avant les églises fortifiées de Thiérache les plus sensibles au projet.

Il est possible de résumer de manière encore plus synthétique les enjeux par catégorie d'importance.

Les enjeux forts ("signifiants" et "très significatifs") concernent :

. En tant qu'enjeux locaux : les établissements humains proches, le village de Tavaux-et-Pontséricourt et les axes routiers. Les villages qui composent le périmètre d'étude rapproché sont, pour la plupart, en fond de vallée. Les visibilités depuis ces lieux de vie sont donc très limitées, comme pour le village de Priscoes, Burelles ou bien Tavaux-et-Pontséricourt. Pour ce dernier, comme pour d'autres, les relations de covisibilité sont toutefois largement possibles depuis un point de vue situé de l'autre côté du versant de la vallée (vue A page 53). En revanche, certains villages sont plutôt construits sur le versant d'une vallée, ce qui engendre de plus grandes visibilités vers le site du projet. C'est par exemple le cas du village de Gronard. Pour Tavaux-et-Pontséricourt, dont le centre du bourg est très dégagé, l'enjeu est très significatif. Pour les axes routiers, la situation est identique. Certains axes routiers n'ont aucune visibilité vers le site tandis que d'autres ont une visibilité parfaite vers le site du projet. L'enjeu est donc variable selon les routes. La D 25, la D 60 ou encore la D 966 sont des exemples d'axes routiers où les enjeux sont significatifs.

. En tant qu'enjeux paysagers : la vallée de la Serre ainsi que les vallées de la Brune et du Vilpion. La vallée de la Serre est large et relativement encaissée qui abrite un grand nombre de villages et de monuments historiques. De plus, elle est à une faible distance du site du projet. Les rapports d'échelle seront à prendre en compte. Une réflexion poussée sur l'implantation des éoliennes sur le site du projet devra être réalisée. Les vallées de la Brune et du Vilpion sont moins larges mais tout autant encaissées, les visibilités vers l'extérieur y sont donc plus restreintes. Elles sont également situées à plus grande distance du site du projet, ce qui explique l'enjeu plus faible. La grande quantité de villages et de monuments historiques qui composent ces vallées,

ainsi que la qualité paysagère de ces lieux, en font un espace d'enjeux significatifs.

. En tant qu'enjeux patrimoniaux : les églises fortifiées de Thiérache et les monuments historiques de la vallée de la Serre. Certaines églises fortifiées (Gronard, Vigneux-Hocquet, Tavaux-et-Pontséricourt, etc) sont plus sensibles à cause de leur proximité au site ou de leur situation topographique. Les monuments de la vallée de la Serre sont nombreux et les visibilités vers le site du projet sont possibles pour certains monuments.

Les enjeux d'importance moyenne ("modéré") concernent :

. En tant qu'enjeu paysager : la Basse-Thiérache. Le périmètre d'étude rapproché est situé en plein cœur de la Basse-Thiérache.

. En tant qu'enjeux touristiques : GR 122. Ce chemin de randonnée est un point d'entrée pour découvrir le territoire. Il s'approche à quelques kilomètres du site du projet à l'est.

Les enjeux d'importance faible ("faible") concernent :

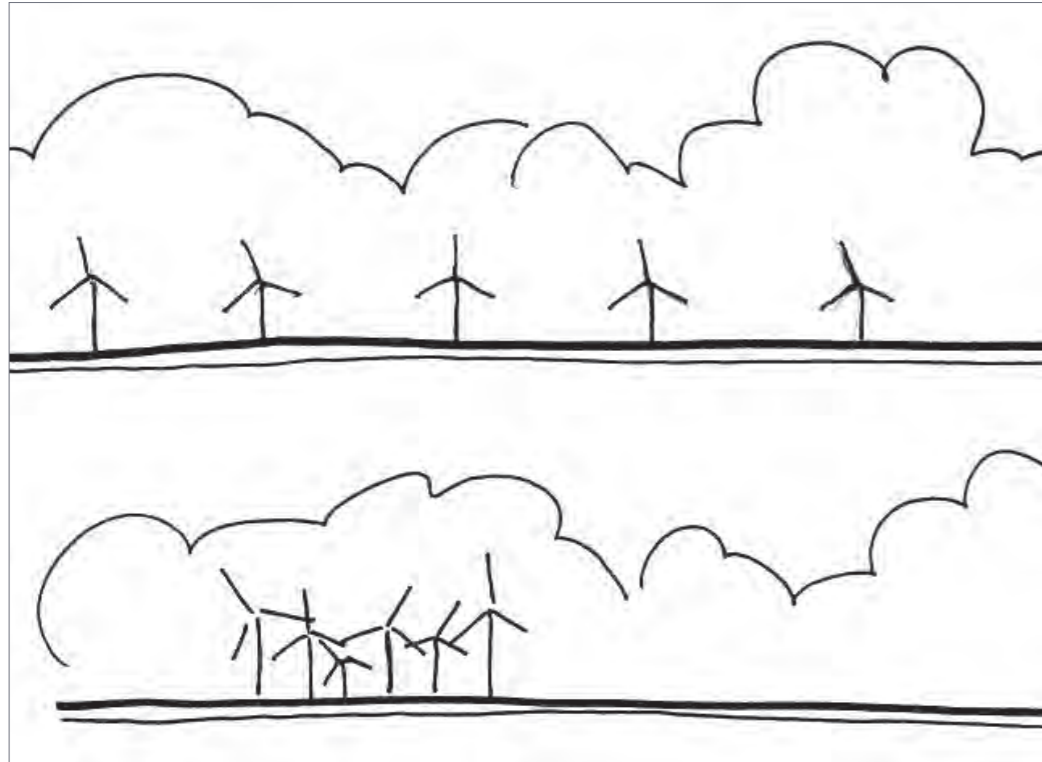
. En tant qu'enjeux liés aux impacts cumulés : les enjeux sont faibles car les parcs et projets éoliens sont éloignés de ce projet.

. En tant qu'enjeux touristiques : les visibilités vers le site depuis Laon existent mais la distance est très élevée (plus de trente kilomètres) et le contexte éolien est très prégnant.

. En tant qu'enjeu paysager : le plateau du laonnois. Les visibilités vers l'extérieur sont très fortes mais la distance avec le site du projet est relativement grande.

SECONDE PARTIE
VOLET PAYSAGER

Figure 35
Principes d'implantation



VUE A
Exemple d'un parc en ligne, axé selon la direction rectiligne d'une importante route départementale



VUE B
Exemple d'un parc en masse, implanté sur un plateau ouvert, et sur un site d'assiette homogène

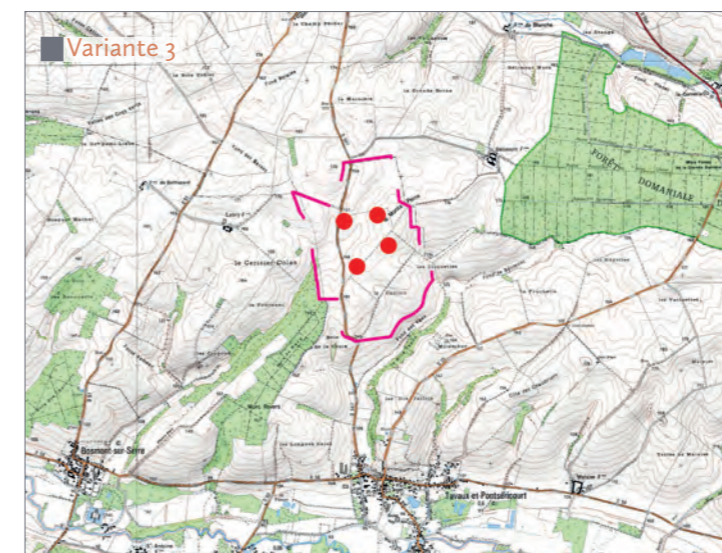
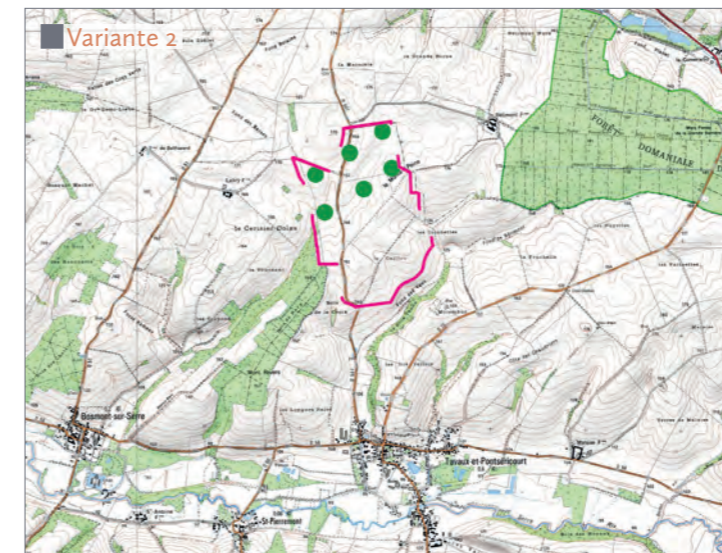
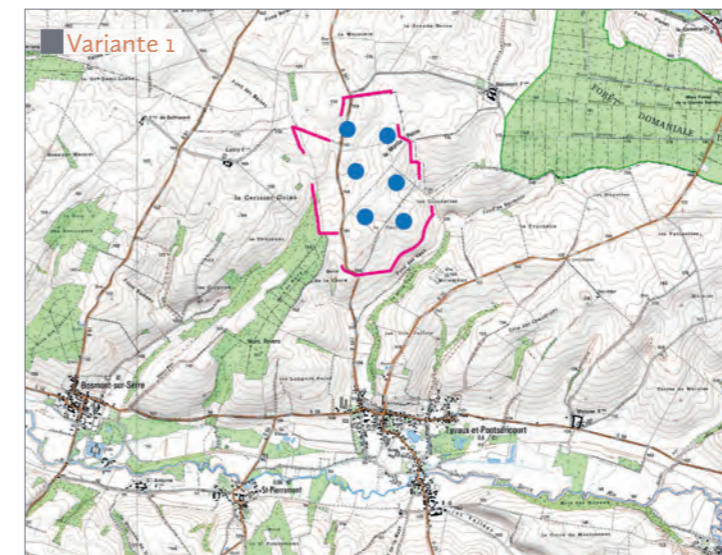


Figure 36
Variantes d'implantation

Des variantes d'implantation sont étudiées afin de définir la variante finale la plus adaptée au site.

■ Ci-contre à gauche :

• *Figure 35 : Deux formes principales d'implantation*

(croquis : Matutina)

• *Figure 36 : Variantes d'implantation*

(fond : IGN 25)

• *Vue A : Un parc éolien en service implanté en alignement régulier, appuyé sur l'axe d'une route très fréquentée (en région Normandie)*

(photo : Matutina)

• *Vue B : Un parc éolien en service implanté en masse homogène, permettant une lisibilité au premier coup d'œil dans un paysage de plateau ouvert et cultivé (en région Normandie)*

(photo : Matutina)

1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

1.1 - Rappel : configuration du site

Le site du projet prend place sur le plateau compris entre la vallée de la Serre, au sud, et la vallée de la Brune, au nord. C'est un plateau qui possède de nombreuses ondulations du relief. La plupart sont des vallons secs affluents de la Serre. Un grand boisement marque la limite est du site du projet, c'est la forêt du Val Saint-Pierre.

L'assiette de son terrain s'établit à un niveau altimétrique variant de 170 m NGF à 120 m NGF environ. Le point le plus élevé est situé au nord du site, le long de la D 587. Le point le plus bas est situé au sud du site. Il marque le début d'un vallon sec affluent de la Serre. Le pendage suit donc une direction nord-sud. À l'échelle de la dimension du site, qui représente 2000 m sur sa plus grande longueur, le dénivelé est par conséquent de l'ordre de 2 %. La perception sensible est donc celle d'un terrain plat (*vue A*) au nord du site, le long de la D 587. En effet, la partie centrale de ce vaste plateau est plutôt plane. En revanche, en se rapprochant des vallées de la Brune au nord, et de la Serre au sud, le plateau offre des ondulations marquées du relief (*vue B*) liées notamment à de nombreux vallons secs affluents des grandes vallées humides.

Le site se présente donc, à priori, comme plutôt favorable au développement éolien par son dégagement, son amplitude et l'absence de réels repères d'échelles depuis le plateau. Ce paysage, où le terrain se perçoit comme une "bande de sol" se déroulant vers un horizon généralement éloigné, est dominé par la démesure du ciel. Il est donc en capacité "d'absorber" un projet éolien par sa grande échelle. En revanche, depuis le plateau au sud de la vallée de la Serre, des repères d'échelles avec la vallée de la Serre sont largement possibles.

1.2 - Rappel des enjeux du site

Toutefois, en dépit d'une configuration se présentant de façon générale comme favorable au développement éolien, il convient de rappeler les enjeux qui portent sur le site. Ces derniers ont été identifiés dans l'état initial.

À l'échelle des périmètres rapprochés et immédiats, on retiendra :

- l'habitat situé à proximité du site, soit les villages les plus proches (Tavaux-et-Pontséricourt, Bosmont-sur-Serre, Burelles, Prisces, etc), ainsi que l'habitat isolé, représenté uniquement par la ferme de Bélumont ;

- les axes de visibilité que sont les routes, surtout les routes du versant sud de la vallée de la Serre et qui ont une vue sur la vallée et le plateau où se trouve le site, comme la D 25 qui est l'entrée sud de Tavaux-et-Pontséricourt ;

- les églises fortifiées de Thiérache, très nombreuses autour du site du projet. Des situations d'intervisibilité et de covisibilité sont possibles ;

- les vues de plateau à plateau qui offriraient des vues sur une vallée, ce qui pourrait créer des repères d'échelle.

À l'échelle du périmètre éloigné, les enjeux sont pondérés par l'effet d'éloignement. Aussi, la configuration géométrique du projet est essentiellement perceptible depuis ces périmètres. C'est donc à partir de cette zone de perception réelle que doit s'engager la réflexion sur l'implantation du projet.

1.3 - Formes d'implantations et variantes

Dans un paysage de plateau ouvert comme l'est celui où se tient le présent site du projet, tout élément vertical possède un rayonnement visuel important. Autrement dit, un projet éolien s'avérera particulièrement visible. Il est donc nécessaire de produire une structure géométrique d'implantation qui soit lisible. Pour ceci, les formes géométriques les plus efficaces sont soit celle de la ligne régulière ou de la masse homogène (*fig. 35 et vues A et B*). Elles sont compréhensibles au premier regard. L'expérience montre que les formes intermédiaires mal définies géométriquement sont difficilement lisibles. À cette dimension géométrique fondamentale s'ajoute le gabarit des éoliennes. Actuellement, l'industrie propose des modèles pouvant aller jusqu'à 210 m de hauteur totale.

Sur ces bases, trois variantes sont proposées (*fig. 36*) :

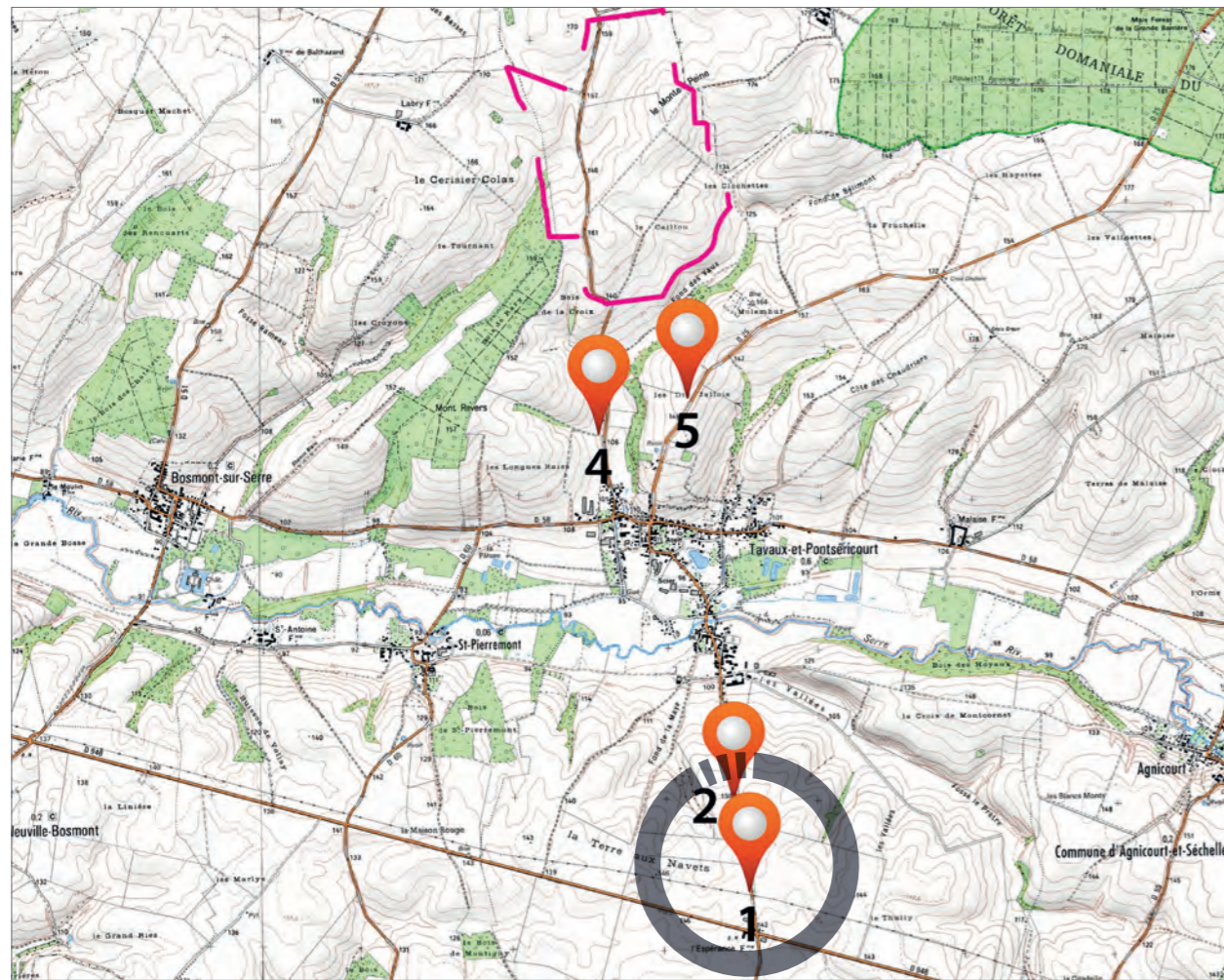
- 1 : variante occupant une partie de l'aire disponible du site pour six éoliennes de 210 m de hauteur totale ;

- 2 : variante occupant une partie de l'aire disponible du site pour six éoliennes de 185,5 m de hauteur totale ;

- 3 : variante raisonnée en groupe de quatre éoliennes ramenées à 185,5 m de hauteur totale.

Ces trois variantes sont comparées au moyen des photo-montages 1, 2, 4, 5 et 8 de la campagne de montages, en pages suivantes.

► Point de vue n°1



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe le long de la D 25, peu après le carrefour routier avec la D 946, une des routes principales du territoire d'étude (elle relie Marle à Montcornet). La D 25 représente la route d'entrée sud du village de Tavaux-et-Pontséricourt. C'est la seule route d'accès au village depuis le sud. Le village et son église fortifiée ne sont pas visibles depuis ce point de vue.

Commentaires

Variante 1 (éoliennes de 210 m de hauteur totale)

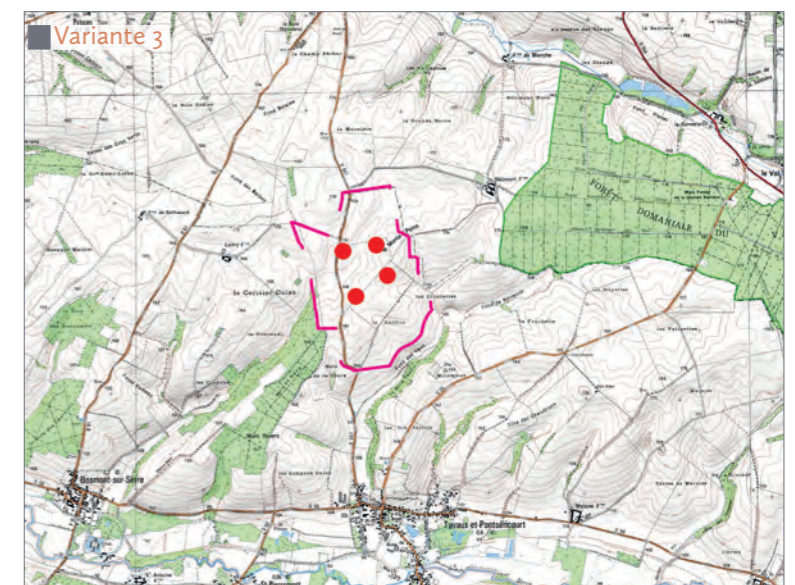
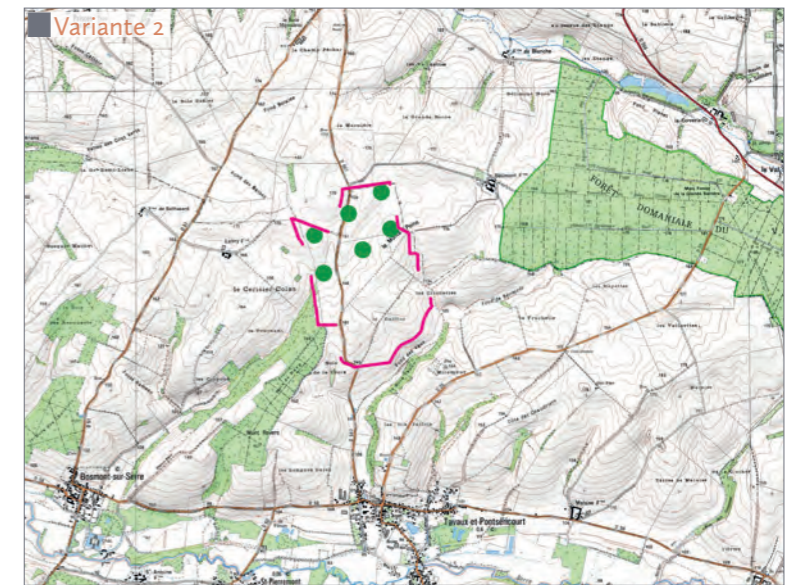
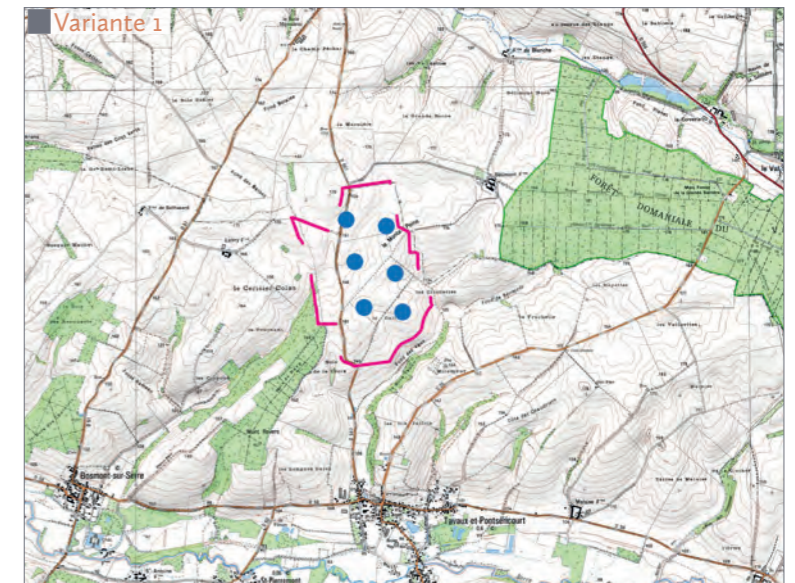
Cette variante à six machines de 210m de haut représente un projet avec un rendement très important. Le nombre de machines est élevé et les hauteurs de ces dernières sont maximales. Les machines sont réparties en deux lignes de trois éoliennes, sur un axe nord sud, qui forment un ensemble homogène se lisant comme deux groupes de trois éoliennes.

Variante 2 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est également à six machines mais elles sont plus réduites en hauteur. Elles restent toutefois de grande taille puisque ce sont des éoliennes de 185,5 m de haut. Ici, les machines sont également réparties en deux lignes de trois éoliennes mais leur implantation est différente (axe est ouest). L'implantation peut se lire comme trois appariements mais celui de gauche semble plus isolé.

Variante 3 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est plus réduite en nombre de machines (quatre contre six). C'est une variante qui paraît plus raisonnée mais qui, en contrepartie, est moins productive. Elle est aérée et lisible comme deux appariements d'éoliennes.



Variante 1



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 2



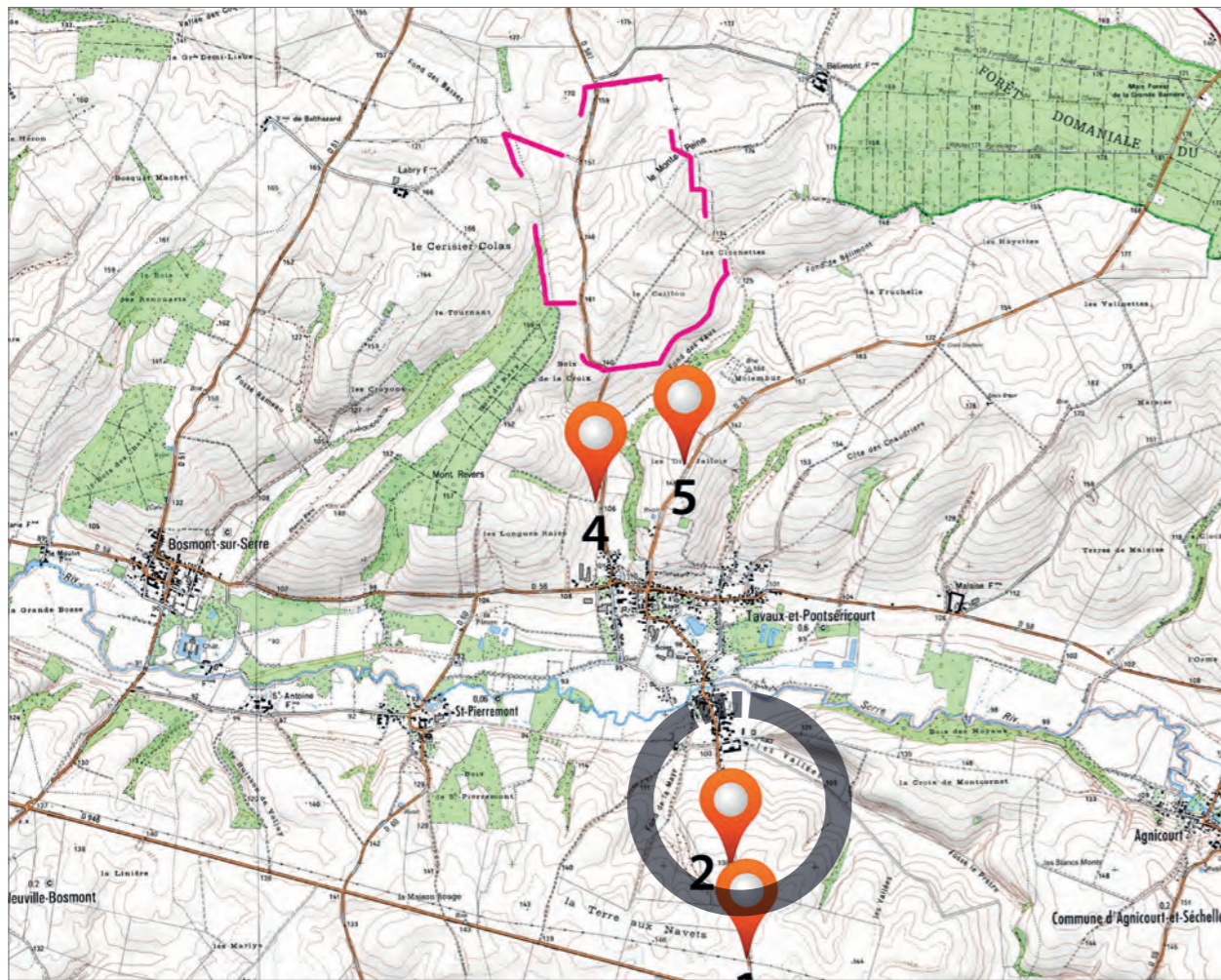
Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°2



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en entrée sud de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 25, et vient de quitter la grande route D 946 pour se diriger vers le village.

La vallée de la Serre s'offre à la vue depuis cette route. La vallée est assez encaissée et marque le relief en entaillant le plateau. La vallée présente une atmosphère plus fraîche que le plateau agricole avec ses nombreux boisements. L'église du village, inscrite en tant que monument historique, est visible à gauche de l'image, tout comme la silhouette urbaine du village. C'est une des églises fortifiées de Thiérache.

Commentaires

Variante 1 (éoliennes de 210 m de hauteur totale)

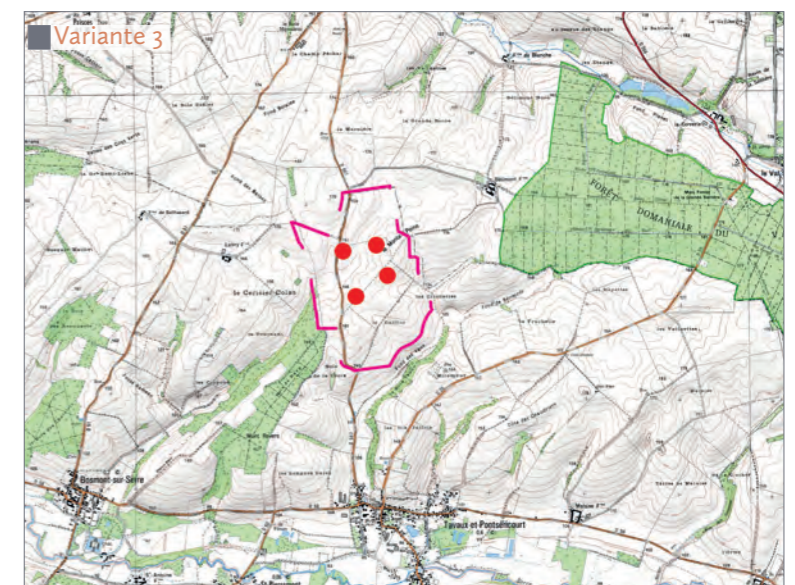
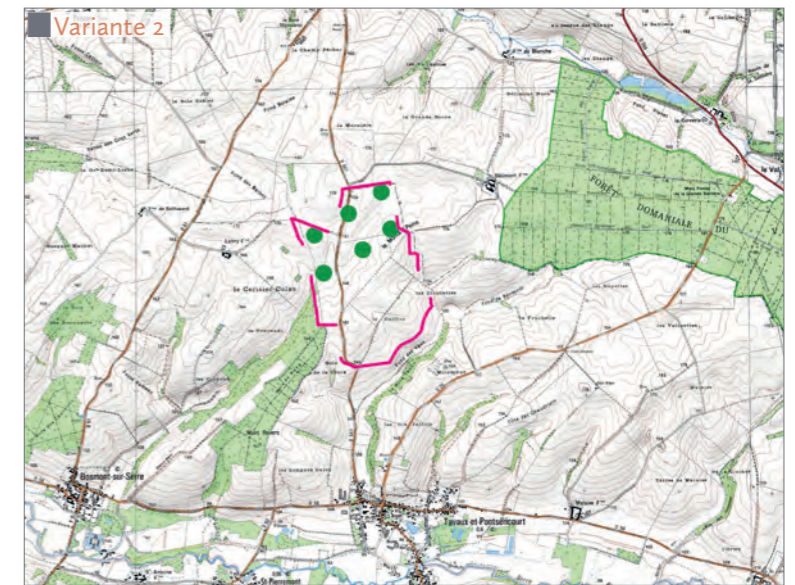
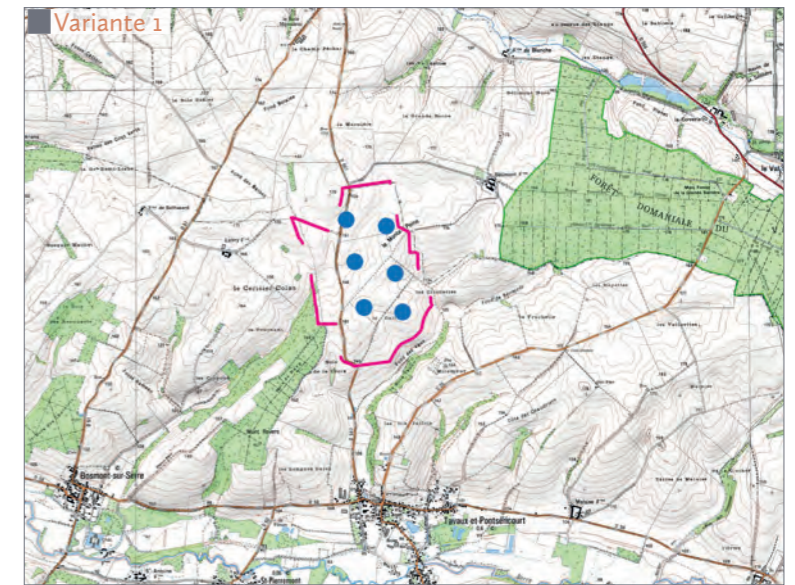
Cette variante à six machines de 210m de haut représente un projet avec un rendement très important. Le nombre de machines est élevé et les hauteurs de ces dernières sont maximales. Les machines sont réparties en deux lignes de trois éoliennes, sur un axe nord sud, qui forment un ensemble homogène lisible comme deux lignes de trois éoliennes. Leur hauteur maximale engendre une disproportion d'échelle avec la vallée de la Serre.

Variante 2 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est également à six machines mais elles sont plus réduites. Elles restent toutefois de grande taille puisque ce sont des éoliennes de 185,5 m de haut. L'implantation est lisible comme trois appariements de machines. Toutefois, le groupe de gauche se rapproche de l'église protégée du village en entretenant une covisibilité avec celle-ci.

Variante 3 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est plus réduite en nombre de machines (quatre contre six). C'est une variante qui paraît plus raisonnée mais qui, en contrepartie, est moins productive. Elle est aérée et très bien lisible comme un appariement de deux éoliennes. La covisibilité est davantage latérale avec l'église du village, par la suppression de l'appariement de gauche de la variante précédente. Néanmoins, pour les deux variantes, les rapports d'échelle avec la vallée restent en situation d'équilibre limite.



Variante 1



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 2



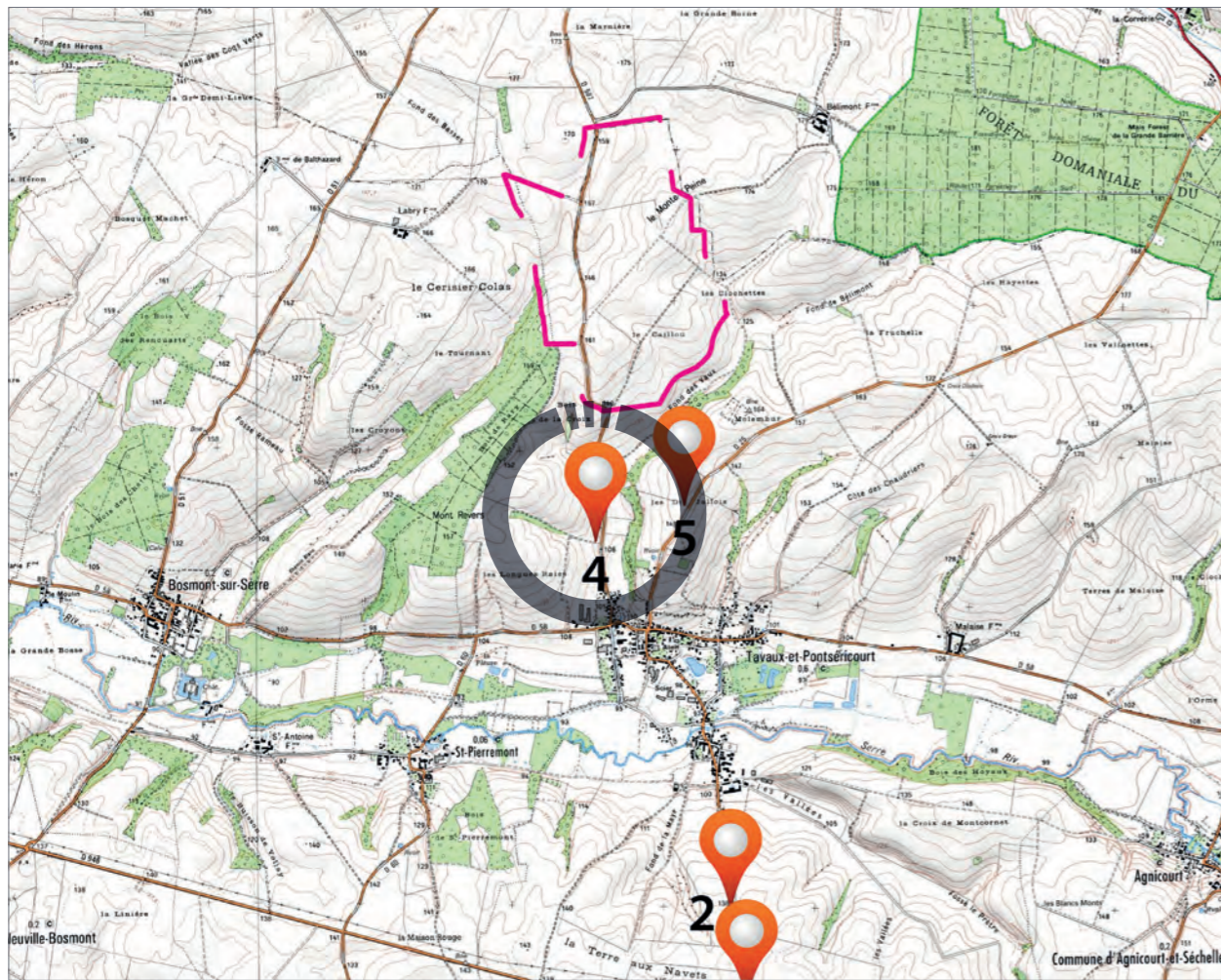
Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°4



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en sortie nord du village de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 587. Cette sortie permet de rejoindre le village de Burelles et représente le trajet le plus court pour se rendre à Vervins.

Commentaires

Variante 1 (éoliennes de 210 m de hauteur totale)

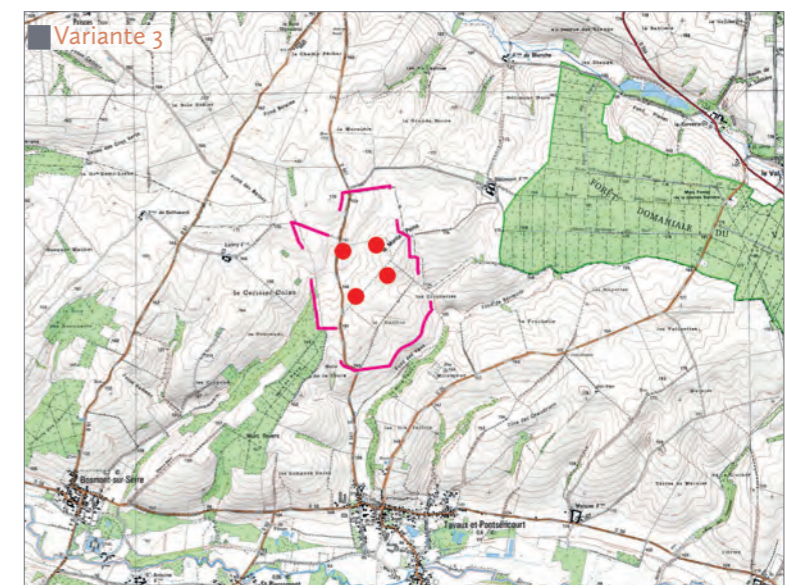
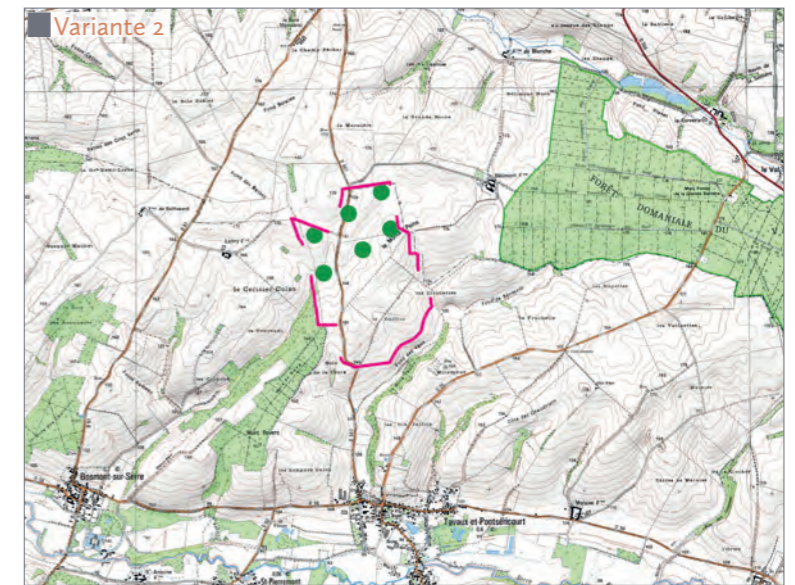
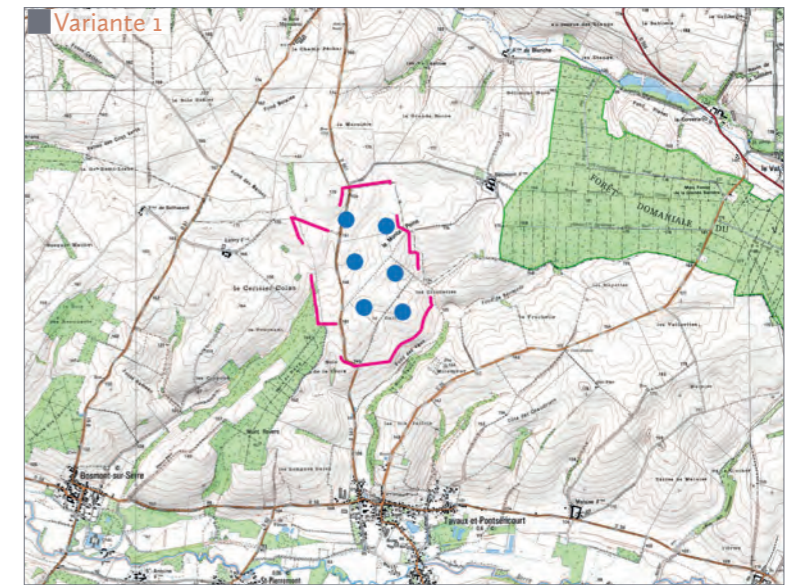
Cette variante à six machines de 210m de haut représente un projet avec un rendement très important. Le nombre de machines est élevé et les hauteurs de ces dernières sont maximales. Les machines sont réparties en deux lignes de trois éoliennes, sur un axe nord sud, dessinent deux lignes clairement lisibles en perspective cavalière.

Variante 2 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est également à six machines mais elles sont plus petites. Elles restent toutefois de grande taille puisque ce sont des éoliennes de 185,5 m de haut. Ici, l'effet est celui d'un groupe homogène de quatre éoliennes à droite et d'un appariement à gauche.

Variante 3 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est plus réduite en nombre de machines (quatre contre six). C'est une variante qui paraît plus raisonnée mais qui, en contrepartie, est moins productive. La forme d'implantation est très homogène, lisible et aérée.



Variante 1



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 2



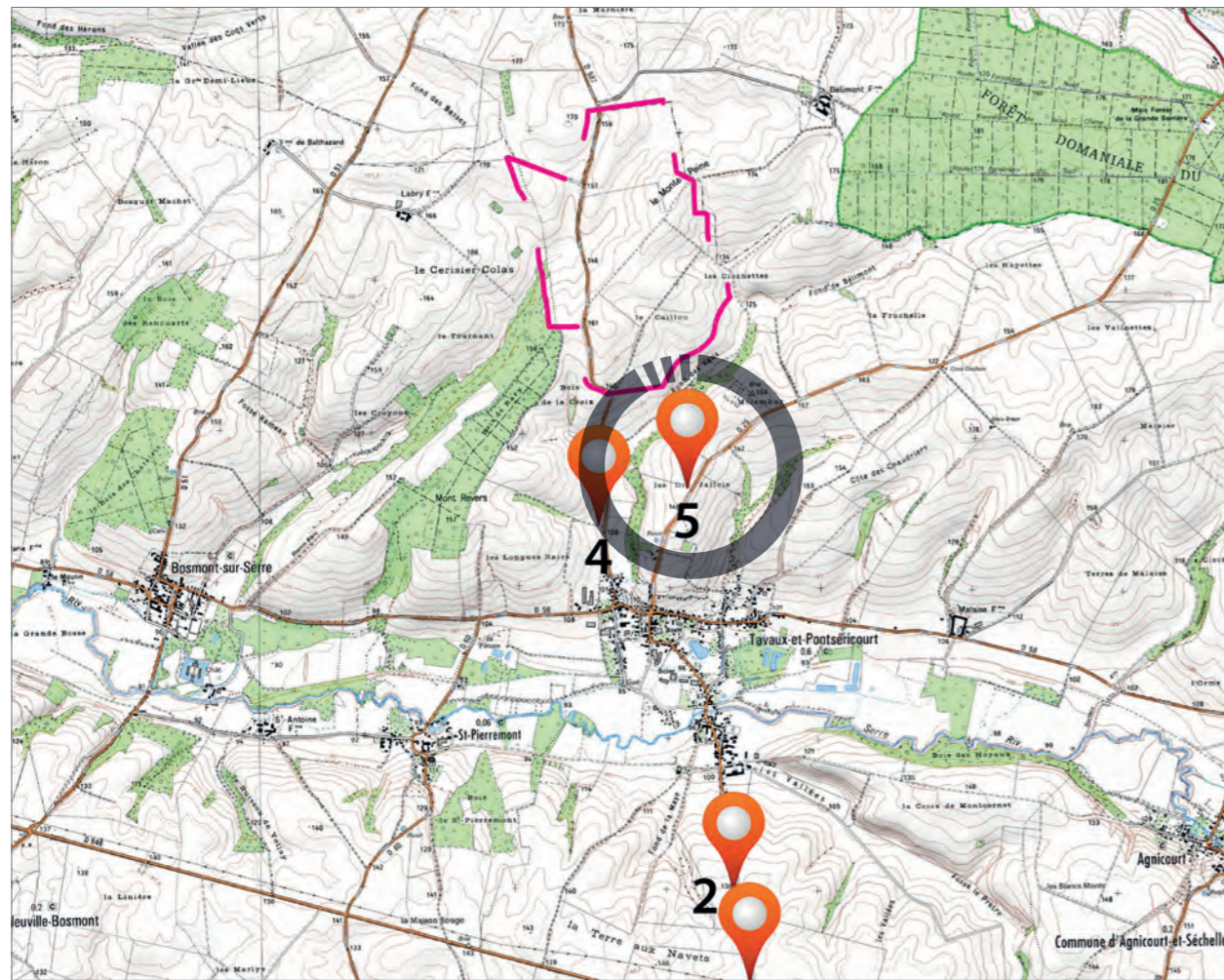
Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°5



Commentaires

Variante 1 (éoliennes de 210 m de hauteur totale)

Cette variante à six machines de 210m de haut représente un projet avec un rendement très important. Le nombre de machines est élevé et les hauteurs de ces dernières sont maximales. Les machines sont réparties en deux lignes de trois éoliennes, sur un axe nord sud, qui forment un ensemble très lisible, avec un effet de symétrie renforcé par la perspective cavalière.

Variante 2 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

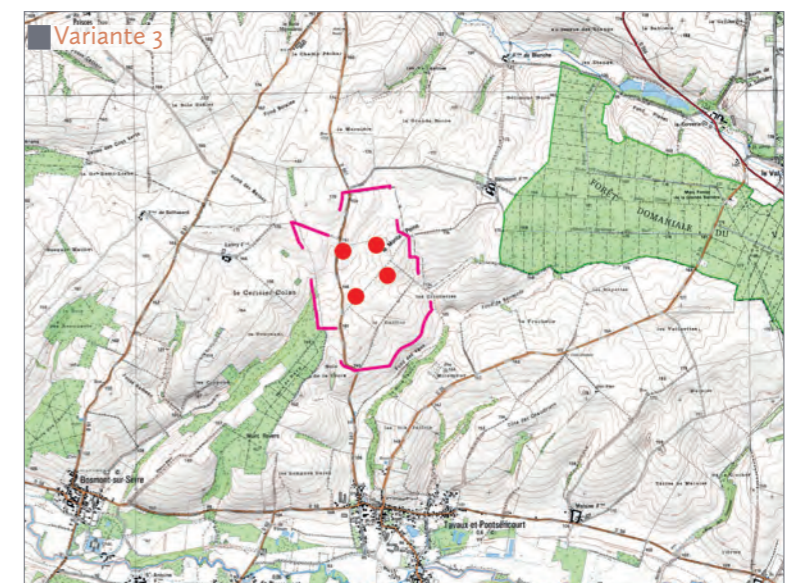
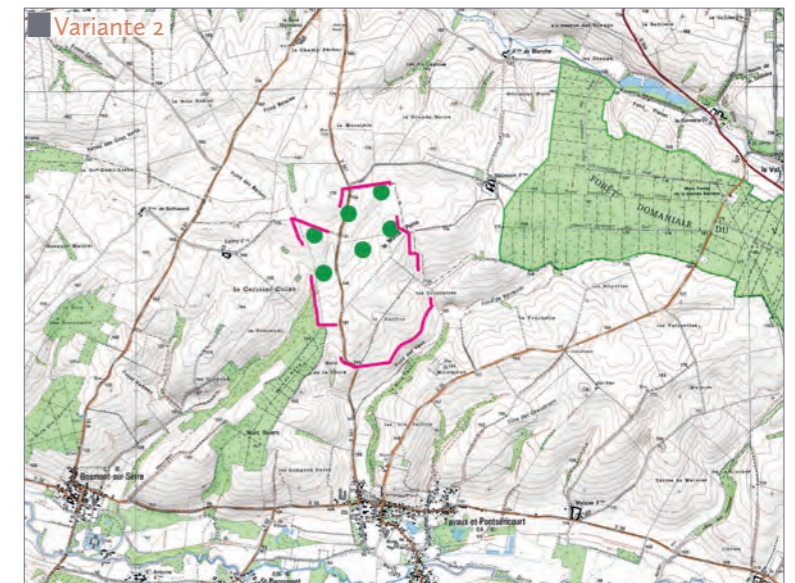
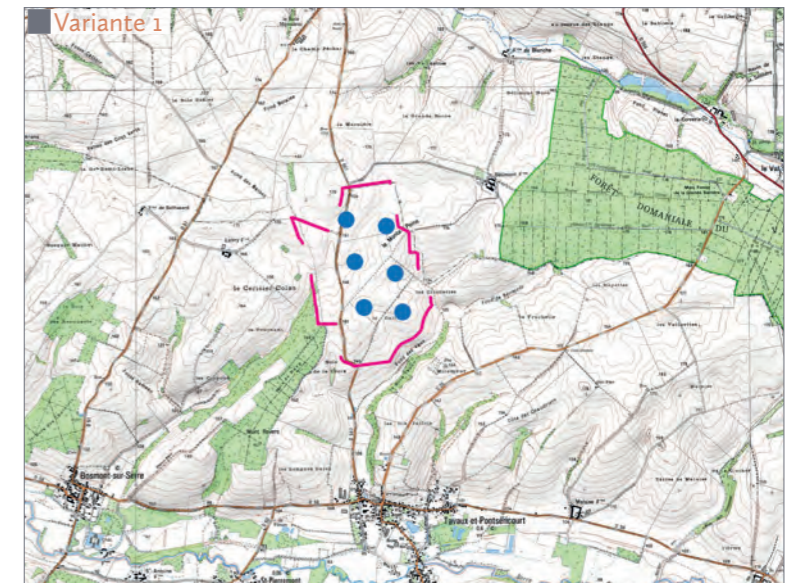
Cette variante est également à six machines mais elles sont plus réduites. Elles restent toutefois de grande taille puisque ce sont des éoliennes de 185,5 m de haut. L'implantation est bien lisible comme trois appariements réguliers.

Variante 3 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est plus réduite en nombre de machines (quatre contre six). C'est une variante qui paraît plus raisonnée mais qui, en contrepartie, est moins productive. Elle est très lisible avec ses deux appariements, symétrique et aérée.

Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en sortie nord du village de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 25 qui mène au hameau du Val Saint-Pierre, appartenant à la commune de Braye-en-Thiérache. Cette route, au niveau du hameau, permet de rejoindre la D 966, une des routes les plus importantes du périmètre d'étude car elle relie Vervins à Montcornet.



Variante 1



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 2



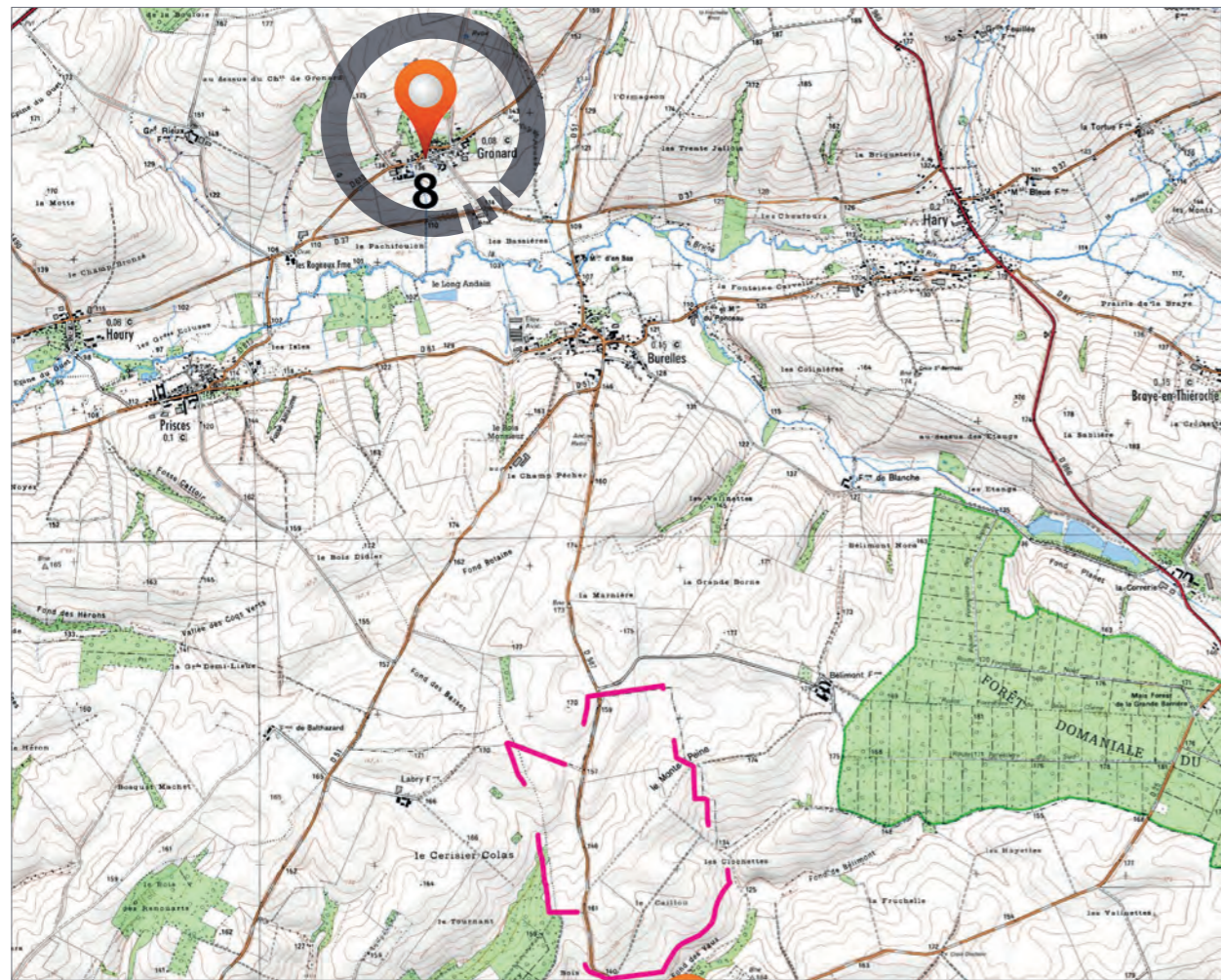
Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

Variante 3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°8



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe au pied de l'église fortifiée de Gronard, monument historique classé.

Commentaires

Variante 1 (éoliennes de 210 m de hauteur totale)

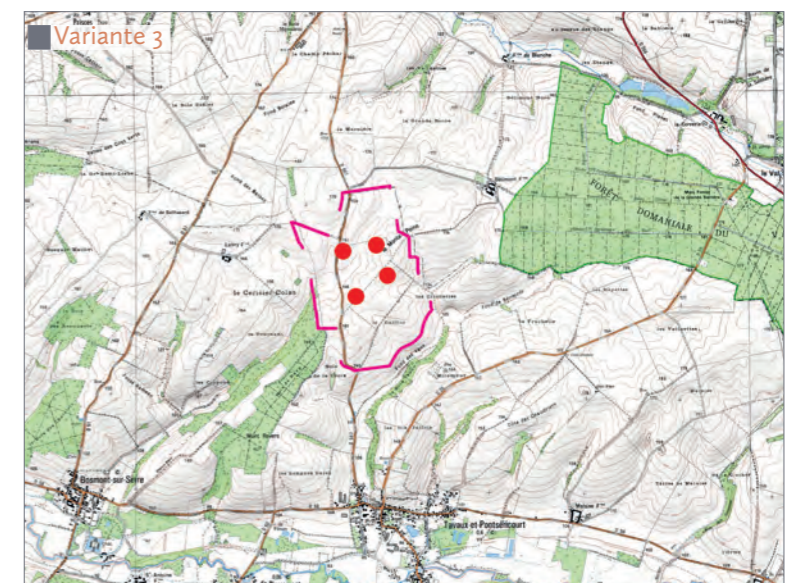
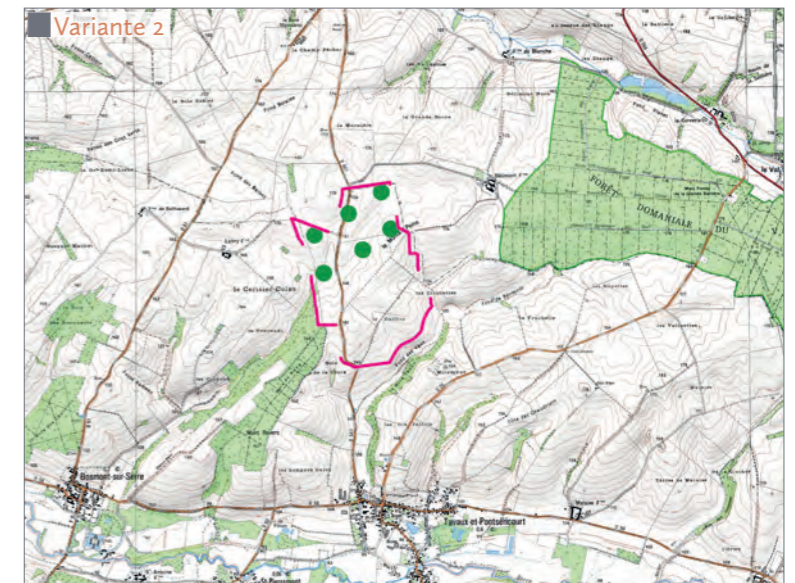
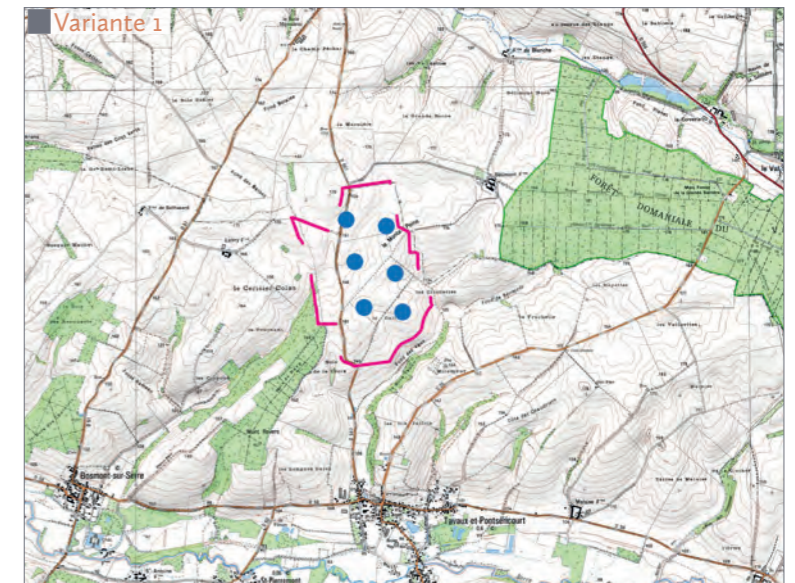
Cette variante à six machines de 210m de haut représente un projet avec un rendement très important. Le nombre de machines est élevé et les hauteurs de ces dernières sont maximales. Les machines sont réparties en deux lignes de trois éoliennes, sur un axe nord sud, qui forment un ensemble très lisible de deux lignes de trois éoliennes perçues en perspective cavalière.

Variante 2 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est également à six machines mais elles sont plus réduites. Elles restent toutefois de grande taille puisque ce sont des éoliennes de 185,5 m de haut. De la même manière que dans la vue précédente, l'implantation est très lisible, perçues comme trois appariements réguliers.

Variante 3 (éoliennes de 185,5 m de hauteur totale)

Cette variante est plus réduite en nombre de machines (quatre contre six). C'est une variante qui paraît plus raisonnée mais qui, en contrepartie, est moins productive. Elle est parfaitement lisible avec ses deux appariements resserrés, symétrique et aérée.



Variante 1



Variante 2



Variante 3



1.4 - Choix de la variante finale

Au regard de l'analyse des variantes effectuée, trois critères principaux d'évaluation apparaissent :

. La lisibilité : définit la capacité de l'implantation d'être perçue de manière globale et compréhensible au premier regard, dans sa structure ;

. L'homogénéité : définit l'effet de répartition équilibrée des éoliennes. L'homogénéité ne dépend pas nécessairement de la régularité de la structure géométrique d'implantation. Une structure irrégulière peut former un effet de masse homogène ;

. La relation visuelle au village de Tavaux-et-Pontséricourt : depuis le point de vue N°2, la relation visuelle à ce village s'exprime vis-vis de la vallée de la Serre (en terme de rapports d'échelle) et de la silhouette de l'église protégée au titre des Monuments historiques (covisibilité).

Au regard de ces trois critères, il est possible d'établir un tableau permettant d'évaluer et de comparer chaque variante.

Ainsi considéré le tableau suivant, la variante 3 constitue l'aboutissement d'un processus de réflexion visant à élaborer une implantation qui soit la plus cohérente possible avec quatre critères déterminants sur les impacts.

Cette variante se présente donc comme raisonnée en dimension, très lisible et son homogénéité est renforcée par sa contention dans son étirement sur l'horizon. Elle constitue la variante la moins incidente vis-à-vis du village de Tavaux-et-Pontséricourt et de la vallée de la Serre. Les rapports d'échelle restent toutefois en situation d'équilibre limite.

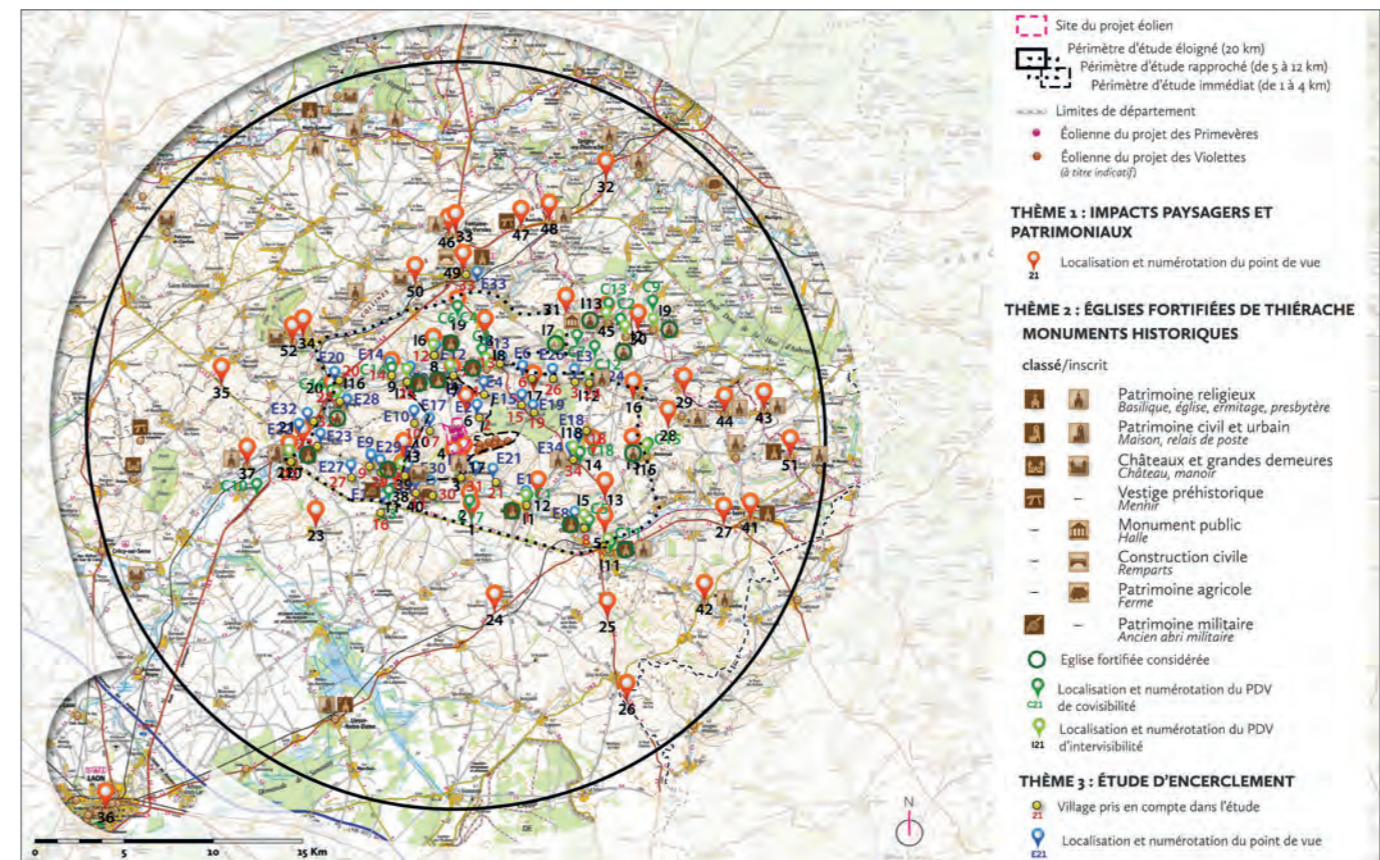
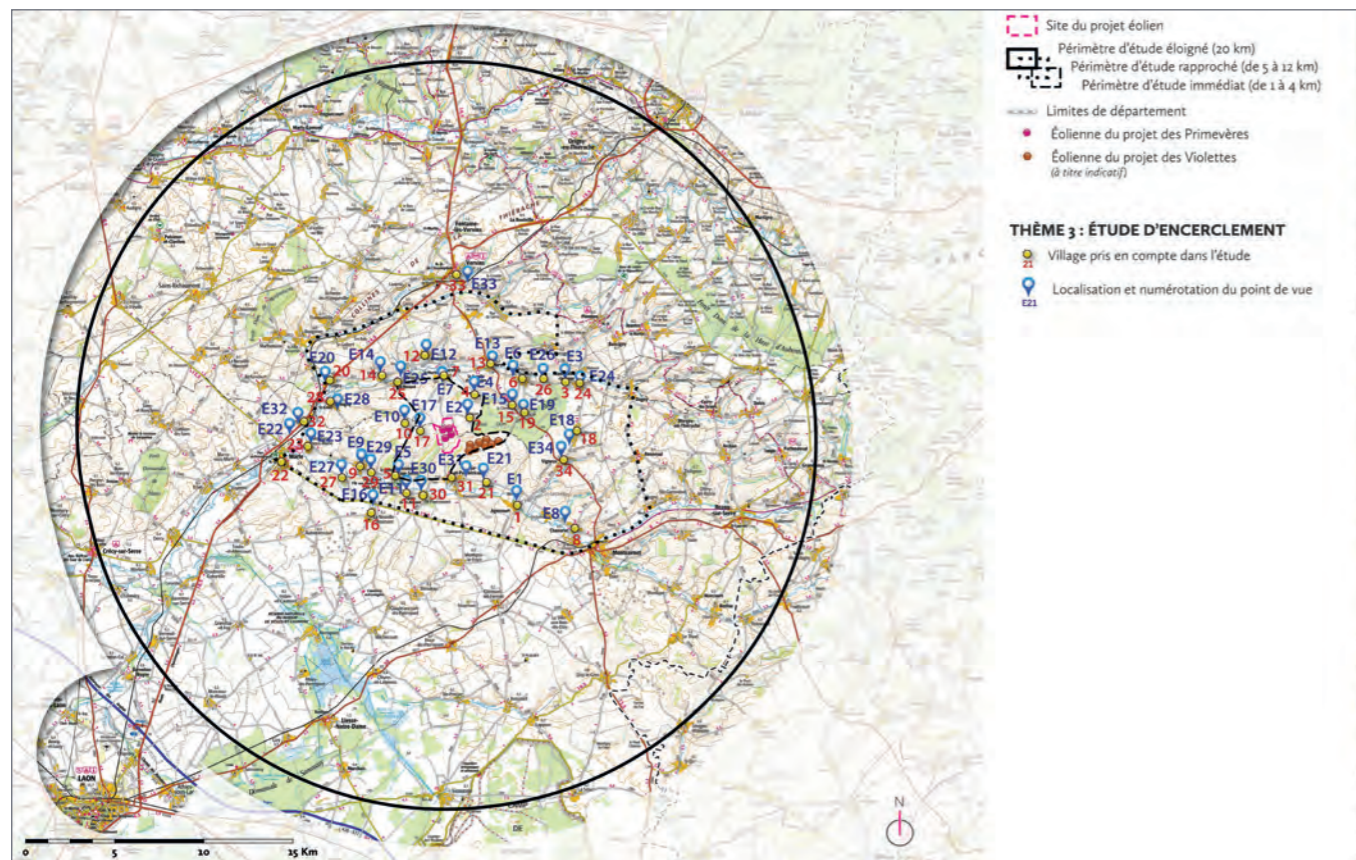
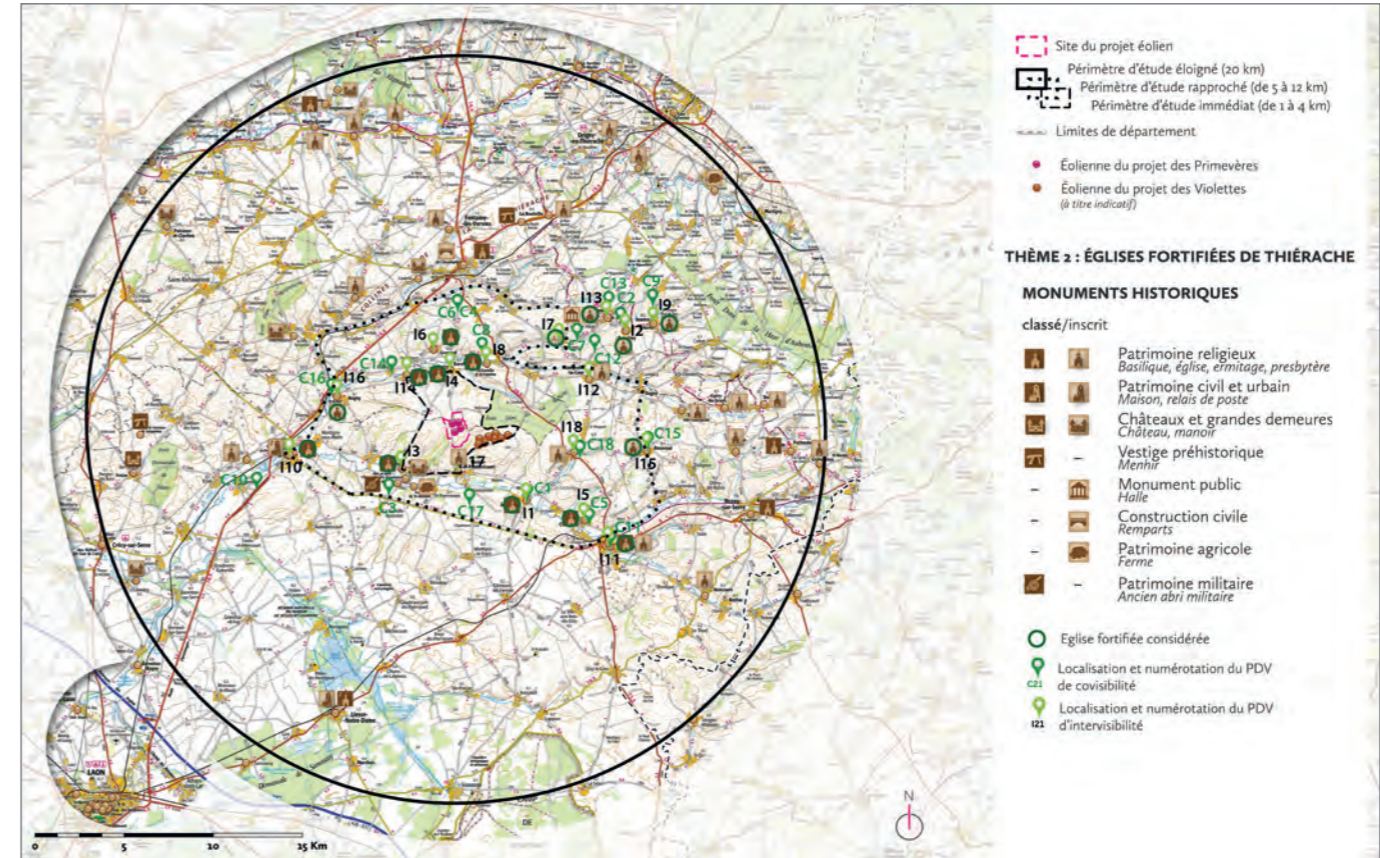
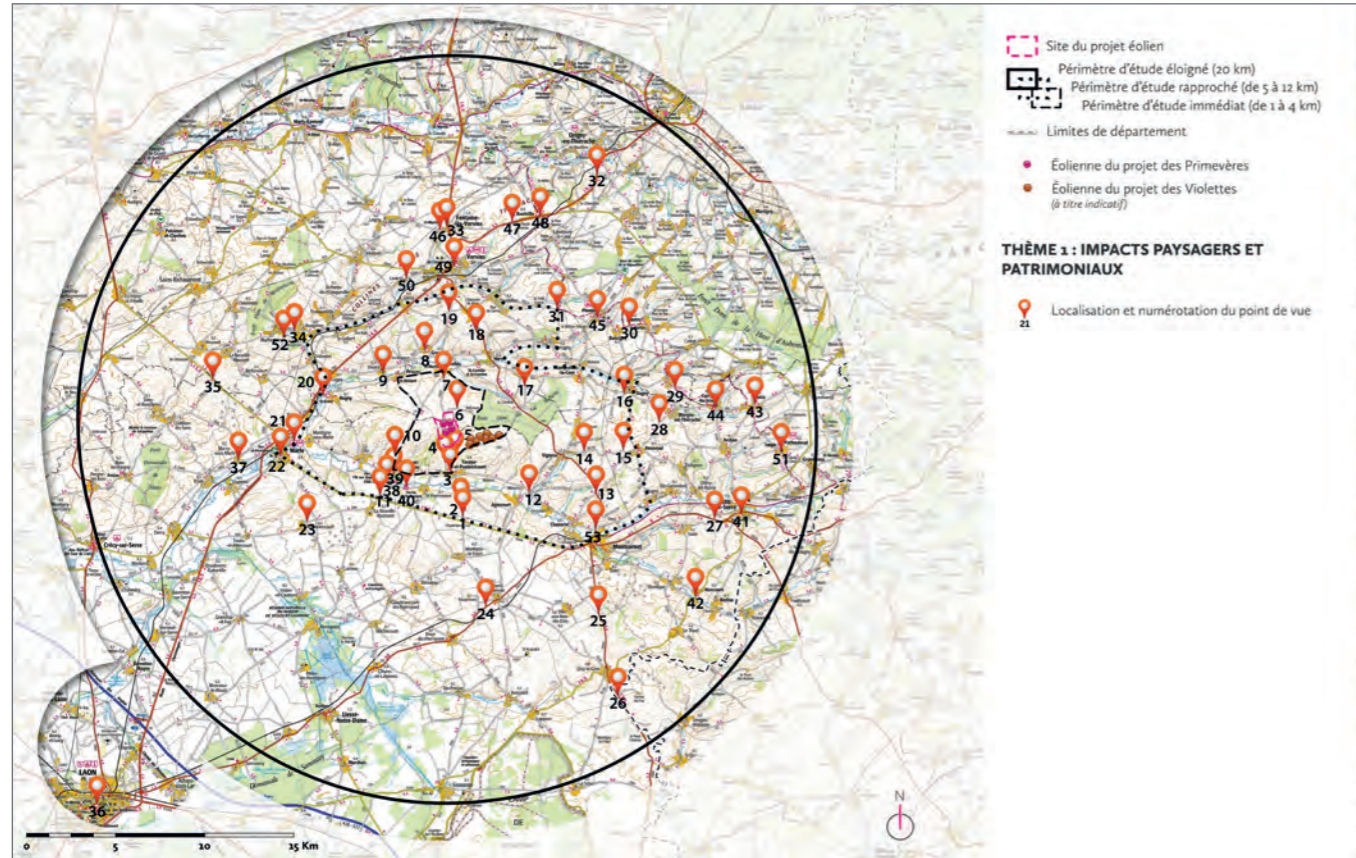
La variante 3 est donc retenue pour constituer le projet définitif.

Le tableau ci-dessous *ne constitue pas* une évaluation globale du projet au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux portant sur le site de développement.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une évaluation qualitative sur la base d'une campagne de points de vue représentatifs, au moyen de l'outil de simulation infographique dit "photomontage". C'est ce à quoi s'attache la partie suivante.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Bonne	Bonne	Très bonne
Homogénéité	Bonne	Moyenne	Très bonne
Relation village	Forte à très forte incidence	Très forte incidence	Forte incidence
Synthèse	Variante de bonne lisibilité et de bonne homogénéité. Le gabarit à 210 m engendre un surplomb de la vallée de la Serre et du village.	Variante de bonne lisibilité et d'homogénéité moyenne (effet 4 + 2). L'étalement sur la crête de la vallée et la proximité à l'église protégée engendrent une très forte incidence.	Variante de bonne lisibilité dont l'homogénéité est améliorée par sa contention sur l'horizon. La relation au village de Tavaux-et-Pontséricourt et à sa vallée reste toutefois en situation d'équilibre limite.

Figure 37
Cartes des trois thèmes (cf p. 74, 80 et 82) et synthèse (cf p. 84)



L'étude d'impacts se divise en trois sous-études consacrées chacune à un thème :

- impacts paysagers et patrimoniaux dans leur globalité ;
- étude des visibilité (inter et covisibilité) pour les églises fortifiées de Thiérache ;
- étude d'encerclement des établissements humains en approche comparative théorique et réelle.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 37 : cartes des 3 thèmes étudiés par photomontages et diagrammes d'encerclement, et carte de synthèse (Fond : IGN)

2 - ÉTUDE DES IMPACTS

2.1 - Trois thématiques étudiées

L'évaluation qualitative des impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien des Primevères a été réalisée de la manière la plus complète possible, suivant trois thématiques reliées (fig. 37). Elles sont les suivantes :

- Une étude des impacts paysagers et patrimoniaux (thème 1) sur l'ensemble des périmètres d'étude, menée de manière générale autour des enjeux identifiés en état initial (présentée p. 74). Cette première thématique a été analysée au moyen de cinquante-trois points de vue représentatifs traités en photomontages ;
- Une étude spécifique des impacts sur les églises fortifiées de Thiérache (thème 2), qui constituent un enjeu patrimonial particulier sur le territoire d'étude (présentée p. 80) ;
- Une étude d'encerclement (thème 3) des établissements humains en approche comparative théorique / réel (présentée p. 82) ;

En résumé, la présente étude se présente comme l'enchaînement de trois sous-études qui traitent de chacune de ces thématiques de manière à obtenir la vision la plus complète des impacts du projet éolien des Primevères (synthèse présentée p. 84).

Les principes méthodologiques employés pour la réalisation de ces trois sous-études sont détaillés ci-après.

2.2 - Caractéristiques des prises de vue

Pour les thèmes 1 et 2

Les prises de vue ont été réalisées avec une focale de 50 mm. Les images ont ensuite été montées en panoramique. Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision.

Il est souvent fait état de l'emploi d'une focale de 50 mm. Or celle-ci correspond à un champ angulaire latéral de 39°. Cette focale correspond à la vision de l'œil humain, mais entendu ici comme œil unique, monoculaire. La vision humaine est binoculaire : l'image que nous voyons est reconstituée par le cerveau à partir des deux images envoyées par chaque œil, qui se recouvrent partiellement. Le champ angulaire dans lequel nous pouvons obtenir un regard analytique (différenciation des couleurs, reconnaissance des signes...) est de 60° environ. Il y a eu nécessité d'employer des panoramiques, soit pour "contextualiser" la prise de vue, soit pour balayer l'ensemble du projet, en raison d'une distance de prise de vue proche. Dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est indiqué.

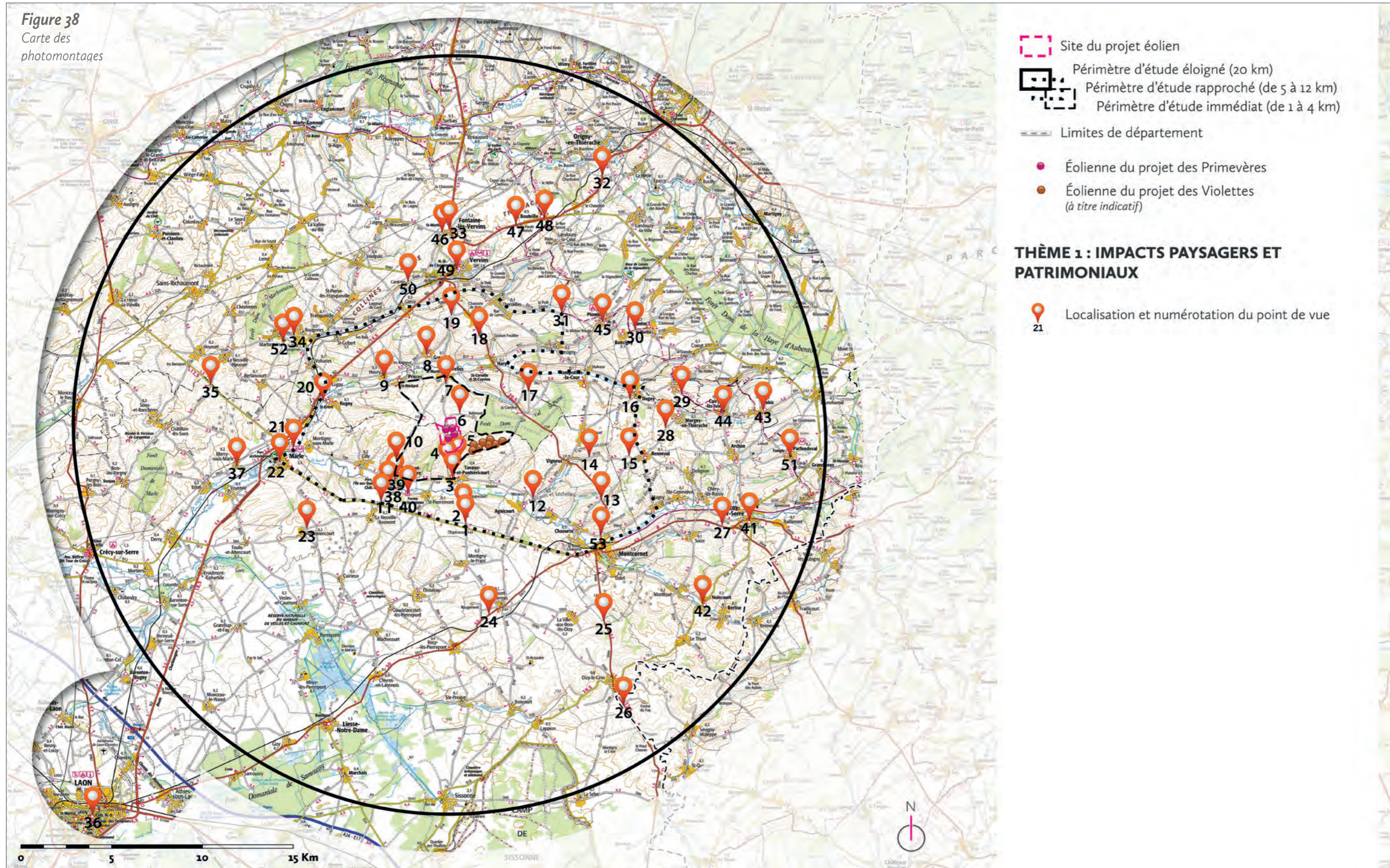
Les simulations présentées à "taille réelle" le sont pour une distance d'observation de l'ordre de 42 cm permettant d'obtenir une vision orthoscopique sur un champ horizontal de 60°. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).



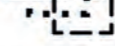




Pour le thème 3

L'étude propose une analyse comparative entre la méthode de calcul d'encerclement théorique (selon la méthodologie DREAL Centre du 30/01/2014) et une approche réelle, sur la base de panoramiques complets à 360°.


Les prises de vue panoramiques sur tour complet ont été faites à l'aide d'un pied équipé d'une rotule, calée à niveau, de manière à obtenir des images rigoureusement jointives.

Figure 38
Carte des
photomontages



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Éolienne du projet des Primevères
-  Éolienne du projet des Violettes (à titre indicatif)

THÈME 1 : IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

-  Localisation et numérotation du point de vue

53 points de vue ont été réalisés pour étudier par photomontages les impacts paysagers et patrimoniaux (thème 1).

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 38 : Carte des photomontages
(Fond : IGN)

2.3 - Thème 1 : étude des impacts paysagers et patrimoniaux

Ce thème 1 traite d'une manière globale des impacts paysagers et patrimoniaux dans l'ensemble des périmètres d'étude. Il se base sur une analyse par photomontages (fig. 38).

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, sensible, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilité, covisibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc. Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" du projet aux enjeux. Cinquante-trois points de vue ont été traités.

Précisons le choix de ces points de vue :

- une ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée pour le projet permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité totale d'un projet sur le site. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV (fig. 39) ;
- leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, majoritairement présents dans le périmètre d'étude rapproché. C'est pourquoi celui-ci regroupe vingt-sept points de vue ;
- les points de vues ont tous été choisis pour leur dimension "signifiante" : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie ;

- vingt-six points de vue dans le périmètre d'étude éloigné permettent d'illustrer les enjeux qui y portent (nettement plus faibles) ainsi que les effets cumulés avec le contexte éolien éloigné.

2.4 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont donc présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ce carnet se présente selon deux doubles-pages. La première page de gauche contient :

- les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et un extrait cartographique sur fond 1/25 000 pour la localisation du point de vue ;
- la simulation réaliste sur 60° d'angle horizontal, à "vue réelle".

La première page de droite contient :

- la vue d'état initial, montée en panoramique, dénommée "Etat initial plein cadre" où sont simulés les projets accordés à ce stade, constituant l'état initial du contexte éolien avec les parcs déjà en service (visibles ou non sur l'image) ;
- l'esquisse de l'ensemble du contexte éolien et du projet, et dénommée "Esquisse filaire plein-cadre avec indexation du contexte". Etant donné la relative densité du contexte, et la difficulté de lecture d'une palette étendue de couleurs, il a été décidé de procéder de manière typologique. Ainsi, sur chaque image, les parcs existants visibles sont indexés en bleu (lorsqu'ils sont masqués ou très peu visibles), les silhouettes en vert désignent les projets accordés et les silhouettes en orange désignent les projets en instruction. Le projet est quant à lui simulé en magenta.

- la vue réaliste plein-cadre du projet.

La seconde page de gauche contient :

- une esquisse filaire des deux projets développés (Violettes et Primevères) ;
- une simulation réaliste plein-cadre des deux projets développés.

En pages suivantes, la carte des points de vue est présentée avec les noms des parcs et projets du contexte et leur liste.

2.5 - Étude des effets cumulés des deux projets H2air

Parallèlement à ce projet, un second projet de la société H2air est développé dans la continuité de celui-ci. Il est dénommé "Éoliennes des Violettes".

Par souci d'anticipation et de transparence, il a été choisi d'étudier les effets cumulés de ces deux projets. Par conséquent, la présentation du carnet de photomontages a été organisée comme suit :

- Une double-page présentant le photomontage du projet des Primevères avec tous les éléments de lecture nécessaires,
- Une page supplémentaire présentant le photomontage des deux projets ("Primevères" et "Violettes") afin d'en évaluer les effets cumulés.

Les jeux de cartes dans les pages suivantes (fig. 39 à 42) permettent de localiser les points de vue de ce premier thème au regard de la ZIV du projet, du patrimoine et du contexte éolien.

Figure 39
Carte du contexte éolien, des points de vue et de la ZIV

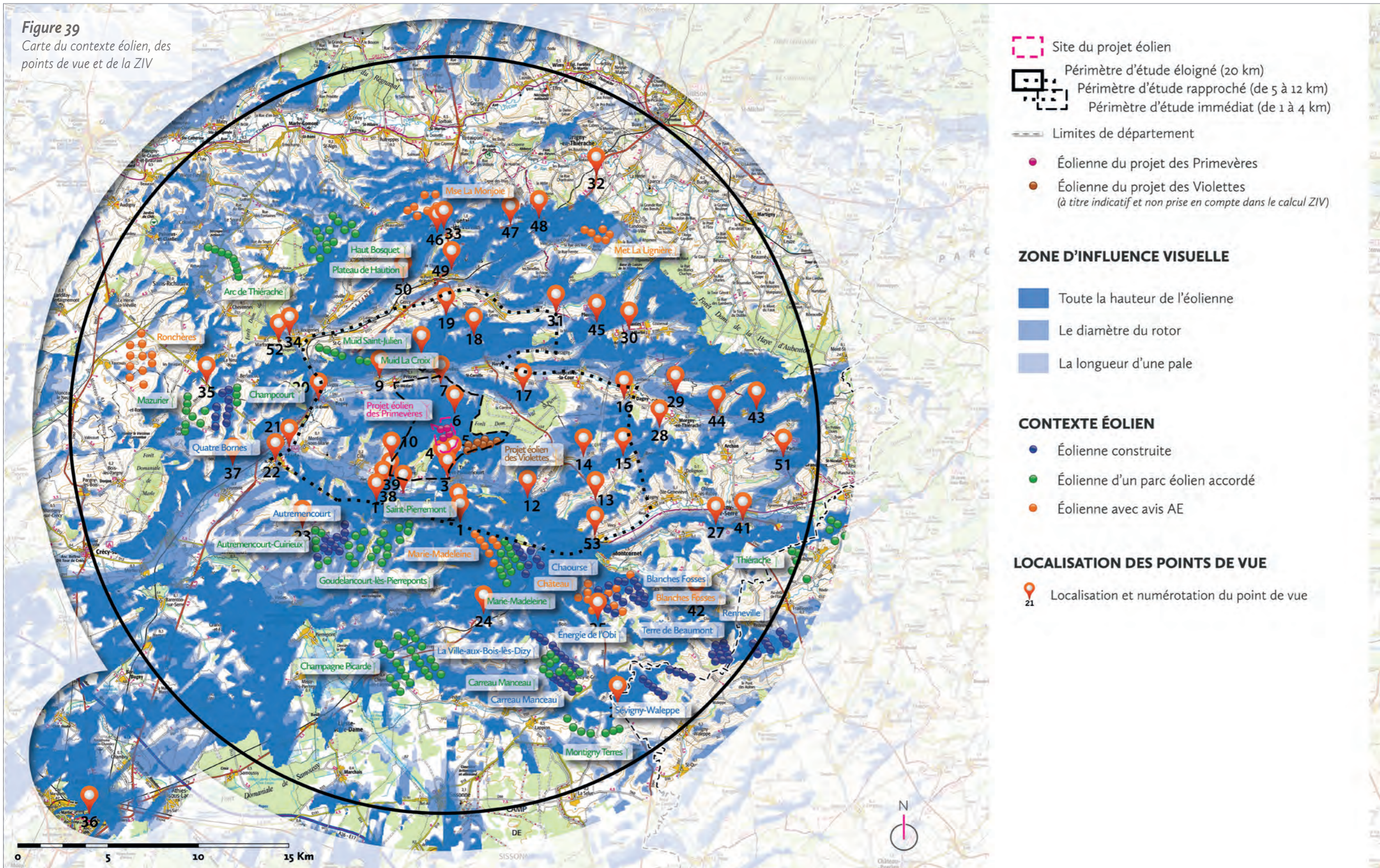
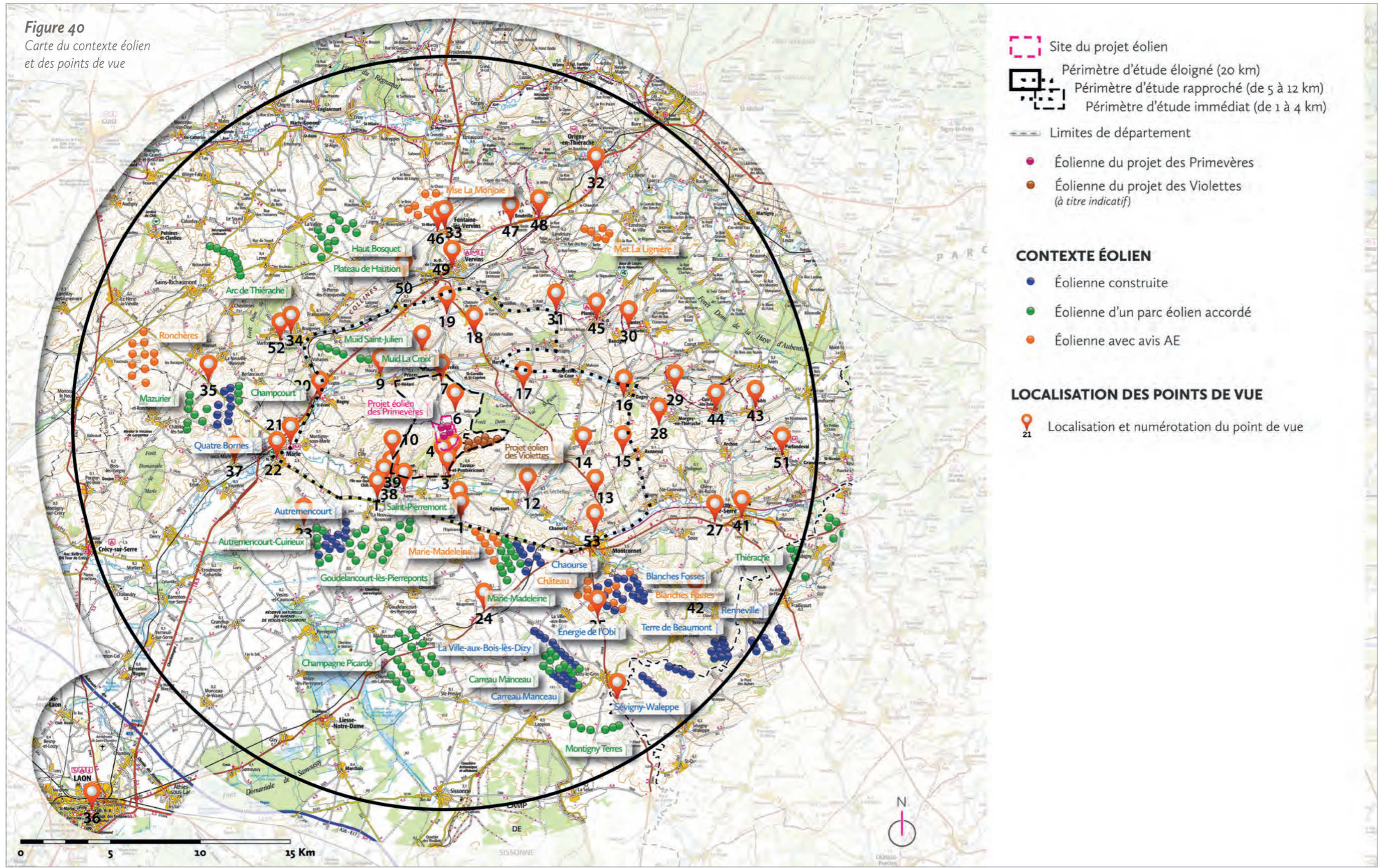












Figure 40
Carte du contexte éolien
et des points de vue



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Éolienne du projet des Primevères
-  Éolienne du projet des Violettes (à titre indicatif)

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne avec avis AE

LOCALISATION DES POINTS DE VUE


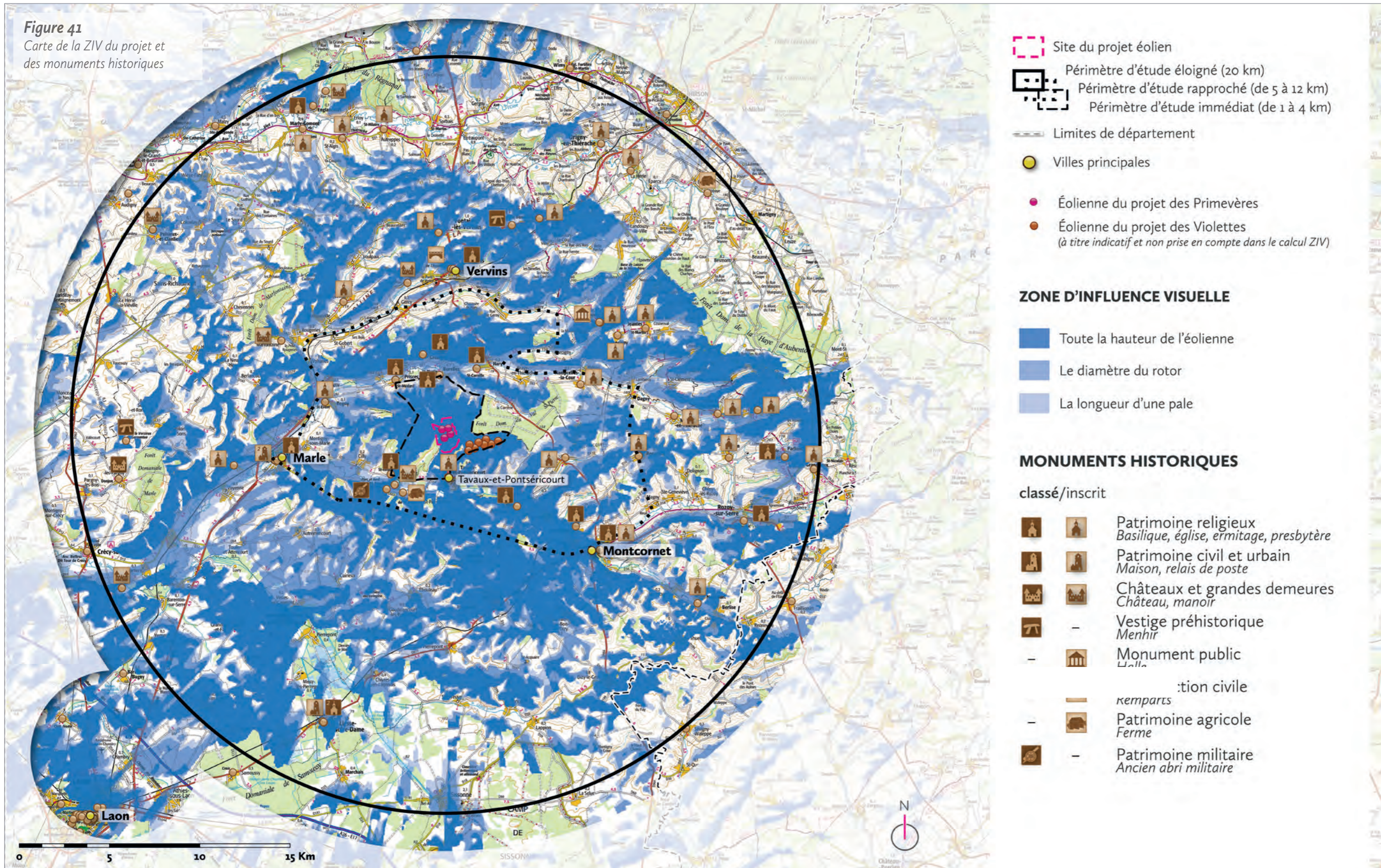
-  Localisation et numérotation du point de vue

Figure 41
Carte de la ZIV du projet et
des monuments historiques



- Site du projet éolien
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
- Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
- Limites de département
- Villes principales
- Éolienne du projet des Primevères
- Éolienne du projet des Violettes
(à titre indicatif et non prise en compte dans le calcul ZIV)

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

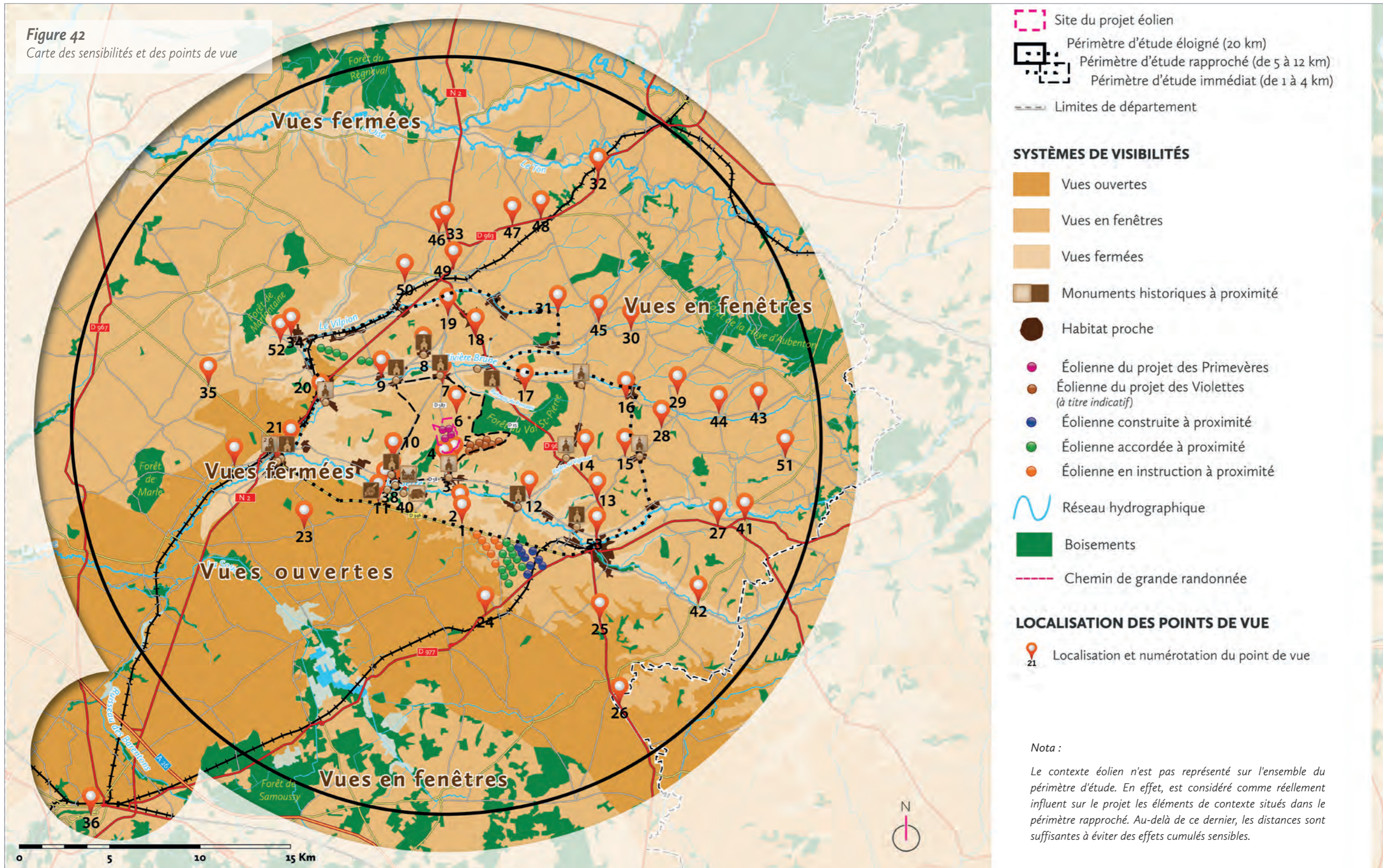
- Toute la hauteur de l'éolienne
- Le diamètre du rotor
- La longueur d'une pale

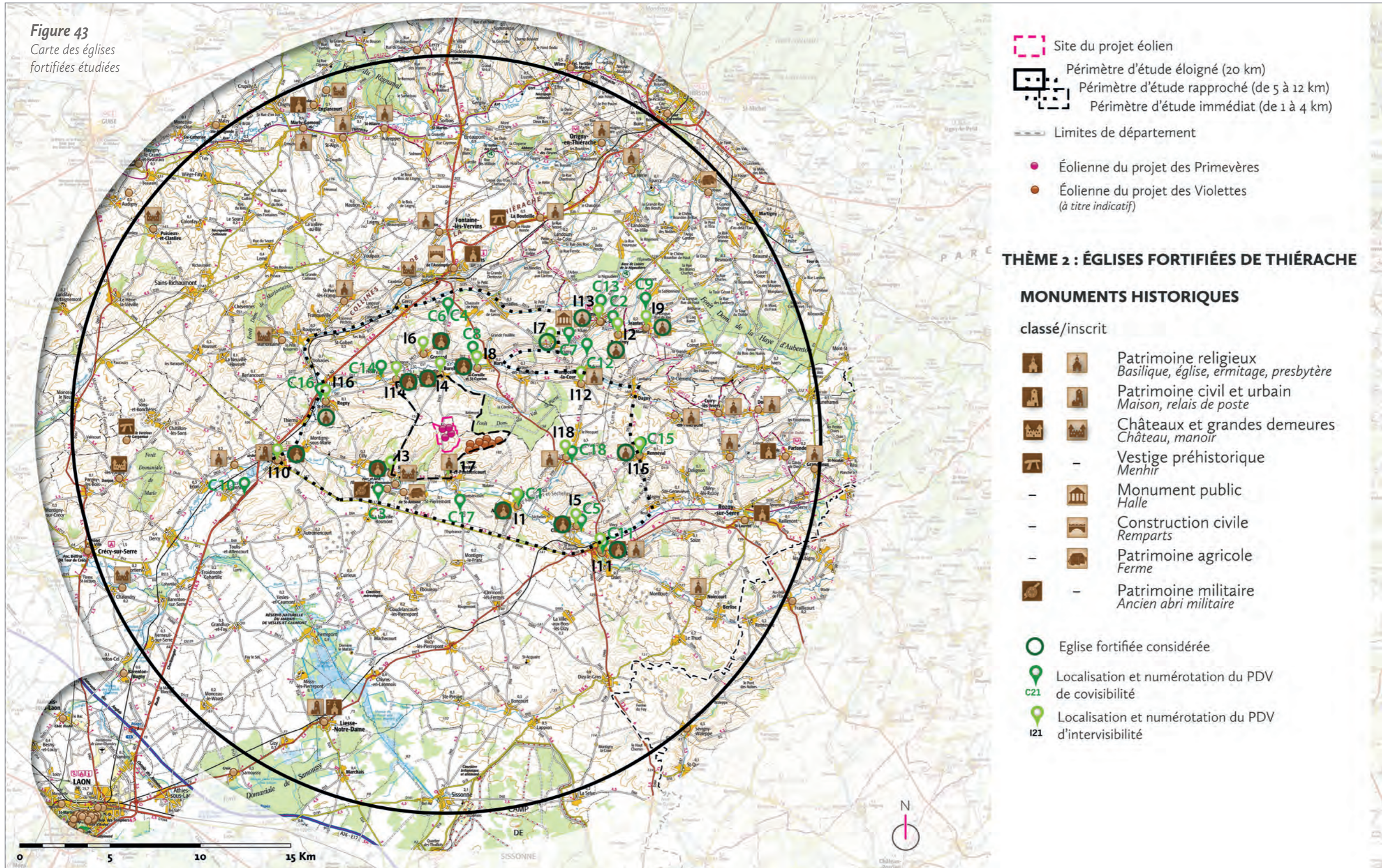
MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

- Patrimoine religieux
Basilique, église, ermitage, presbytère
- Patrimoine civil et urbain
Maison, relais de poste
- Châteaux et grandes demeures
Château, manoir
- Vestige préhistorique
Menhir
- Monument public
Usine
- Défense civile
kemparts
- Patrimoine agricole
Ferme
- Patrimoine militaire
Ancien abri militaire

Figure 42
Carte des sensibilités et des points de vue





Les impacts du projet ont été étudiés pour 18 églises fortifiées de Thiérache en inter et covisibilité.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 43: Carte des églises fortifiées étudiées

(Fond : IGN)

2.6 - Thème 2 : étude des impacts sur les églises fortifiées de Thiérache

Rappelons que plusieurs églises fortifiées de Thiérache ont déjà fait l'objet d'une analyse par photomontages, dans le cadre du thème 1. Il est apparu toutefois nécessaire de procéder à étude exhaustive et systématique des églises fortifiées, ce qui fait l'objet de ce thème 2.

Ainsi, ce second thème est centré spécifiquement sur les quatorze églises fortifiées de Thiérache du périmètre d'étude rapproché, ainsi que celles de Bancigny, Jeantes, Montcornet et Plomion (fig. 43), situées sur le circuit touristique de la vallée de la Brune, entre Vervins et Vigneux-Hocquet (cf. annexe circuit touristique des églises fortifiées de Thiérache, p. 593).

Elles ont fait l'objet d'une campagne d'évaluation des incidences en intervisibilité et covisibilité.

Reprécisons ces termes :

- L'intervisibilité désigne le point de vue obtenu depuis un élément particulier (ici une église fortifiée) ou ses abords immédiats, soit généralement l'espace de type placette qui s'étend devant l'église, le parvis, le cimetière adjacent, etc. L'intervisibilité vise ici à définir si le projet est visible, et si oui de quelle façon, depuis les abords immédiats de chaque église fortifiée étudiée ;

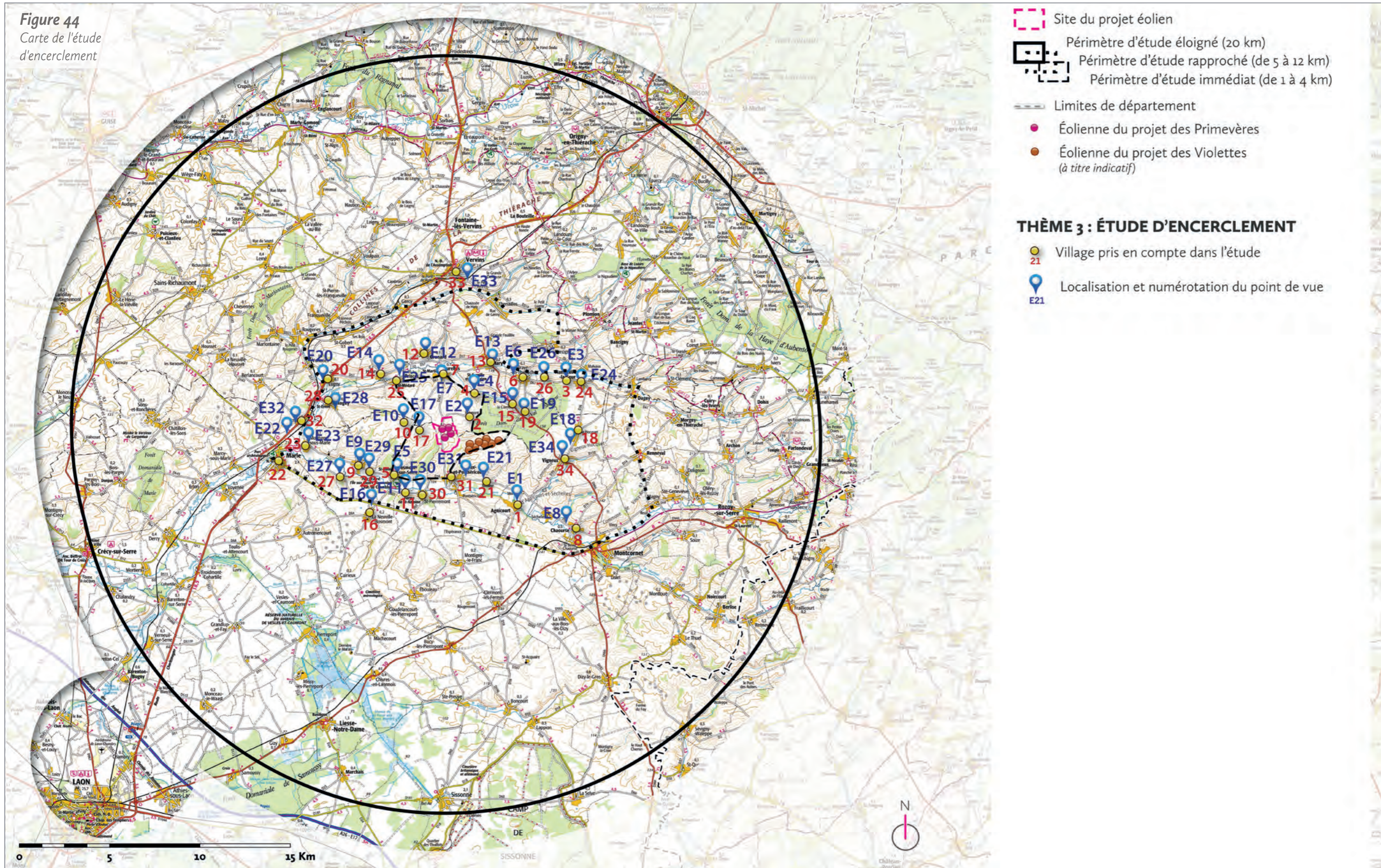
- La covisibilité désigne un tiers point de vue depuis lequel il est possible que s'établisse une relation visuelle de plusieurs éléments entre eux, en l'occurrence ici le projet éolien et l'église. Les points de vue utilisés pour étudier la covisibilité potentielle sont réalisés depuis les axes fréquentés et représentatifs des pratiques locales.




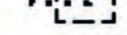
Pour chaque église, il est proposé un point de vue en intervisibilité et un point de vue en covisibilité.




Par ailleurs, l'étude des effets cumulés entre les deux projets éoliens "Primevères" et "Violettes" est également proposé sur une planche supplémentaire pour chaque point de vue en intervisibilité et en covisibilité.

Les points de vue choisis pour cette étude d'inter et de covisibilité ont été déterminés avec précision par croisement d'une étude cartographique et d'une prospection de terrain, de manière à coïncider avec la perception réelle et partagée sur les lieux considérés.




Figure 44
Carte de l'étude
d'encerclement



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)

-  Limites de département
-  Éolienne du projet des Primevères
-  Éolienne du projet des Violettes
(à titre indicatif)

THÈME 3 : ÉTUDE D'ENCERCLEMENT

-  Village pris en compte dans l'étude
-  Localisation et numérotation du point de vue
-  E21

L'étude d'encerclement théorique traite 34 villages, et la comparaison au réel a été faite grâce à 34 photomontages panoramiques à 360°.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 44 : Carte de l'étude d'encerclement
(Fond : IGN)

2.7 - Thème 3 : étude d'encerclement

L'étude d'encerclement a pour but d'évaluer les risques de saturation des angles visuels autour des établissements humains, pouvant ainsi générer un "effet d'encerclement" pour ces lieux de vie (fig. 44).

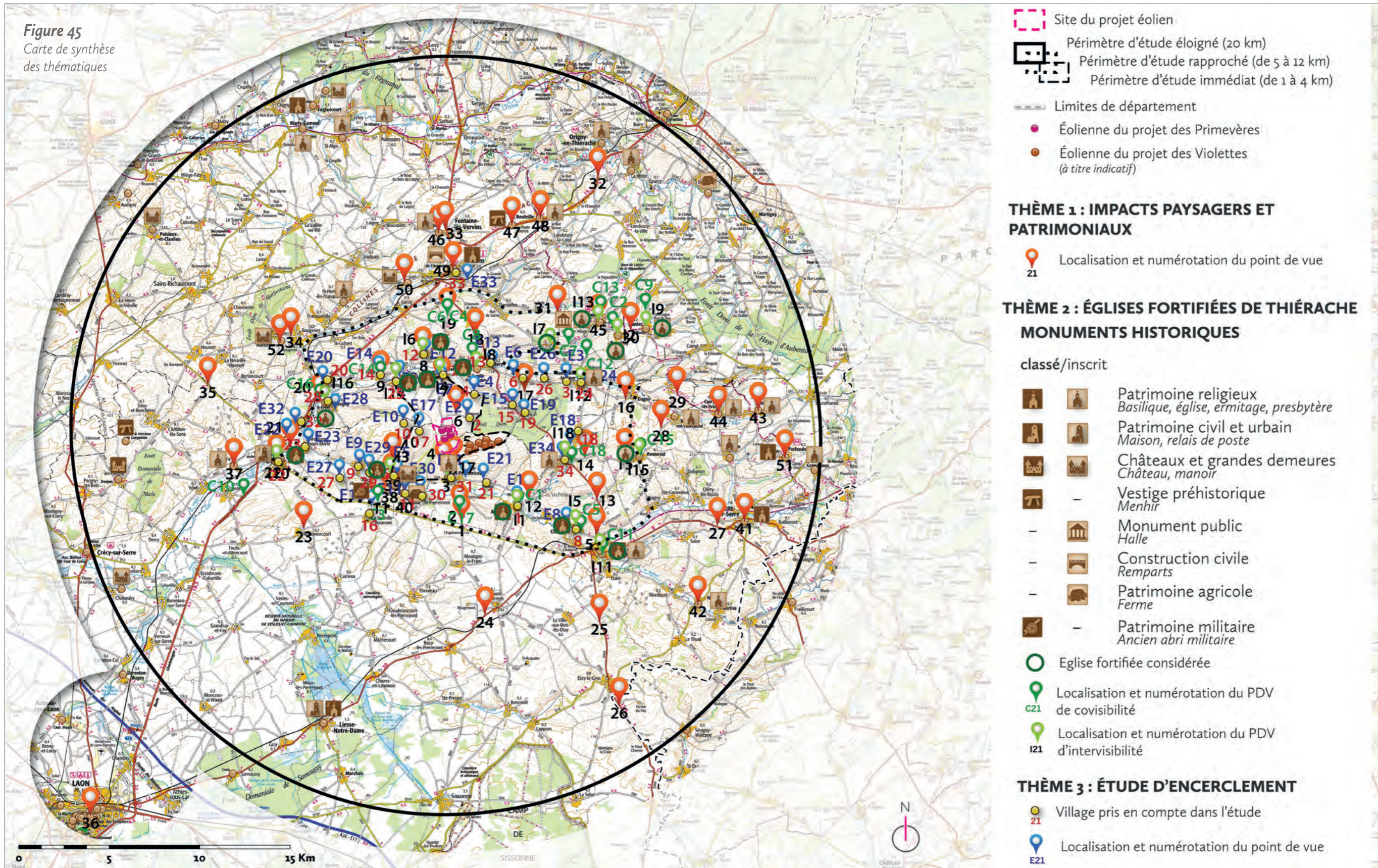
La DREAL Centre a proposé en janvier 2014 une méthodologie de calcul des risques d'encerclement. Cette méthodologie est une approche purement planimétrique, de type théorique. Elle fournit des indicateurs chiffrés qui doivent cependant être complétés par une approche qualitative, basée sur les effets réels.

L'étude d'encerclement réel vient replacer l'étude théorique dans le contexte de la visibilité de terrain. Elle consiste à réaliser des panoramiques complets (sur 360°) pour produire des simulations ("photomontages") du projet et de l'ensemble du contexte éolien. A partir d'un photomontage en panoramique complet effectué pour chaque établissement humain en direction du projet depuis un point de vue représentatif des pratiques sociales (entrée ou sortie fréquentée de village le plus souvent), les indices de l'étude théorique sont recalculés par rapport aux éoliennes réellement visibles. *In fine*, cette étude réelle permet d'établir une comparaison avec l'étude théorique afin de restituer la réalité des effets sur le terrain.

Par ailleurs, ces deux études prennent en compte d'emblée l'effet cumulé des deux projets développés sur le site par H_2air , soit le présent projet des Primevères et celui des Violettes. L'approche est donc d'emblée majorante pour ce qui concerne cette étude d'encerclement.

Ainsi, ce sont trente-quatre établissements humains qui ont été étudiés en théorique avec une comparaison au réel pour chacun d'entre eux, depuis un lieu fréquenté et pratiqué, orienté vers le projet (fig. 44).

Figure 45
Carte de synthèse
des thématiques



L'analyse des impacts suivant ces trois thématiques permet d'obtenir une étude très complète.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 45 : Carte de synthèse des thématiques

(Fond : IGN)

2.8 - Synthèse des thématiques

La carte ci-contre (fig. 45) regroupe l'ensemble des points de vue ou des points théoriques utilisés pour les trois thématiques étudiées.

Les tableaux présentent (fig. 46) :

- Les points de vue utilisés pour le thème 1 ;
- Les points de vue utilisés pour l'étude des églises fortifiées de Thiérache étudiées pour le thème 2 ;
- Les points de vue utilisés pour l'étude des établissements humains considérés pour l'étude d'encerclement en approche comparative théorique / réel, constituant le thème 3.

Dans les parties suivantes, les trois thématiques vont être présentées en détail, accompagnées de l'intégralité des photomontages et des éléments d'analyse.

Bilan chiffré :

- 53 photomontages pour le thème 1 étudiant les impacts paysagers et patrimoniaux dans leur globalité ;
- 18 églises fortifiées de Thiérache pour le thème 2 avec un photomontage en intervisibilité et un photomontage en covisibilité pour chacune, soit 36 photomontages au total ;
- 34 villages ou hameaux étudiés pour le thème 3, avec un diagramme d'encerclement théorique pour chaque établissement humain et un photomontage à 360° pour la comparaison au réel, soit 34 photomontages.

Le dossier complet comprend donc 123 photomontages dont 34 panoramiques à 360°.

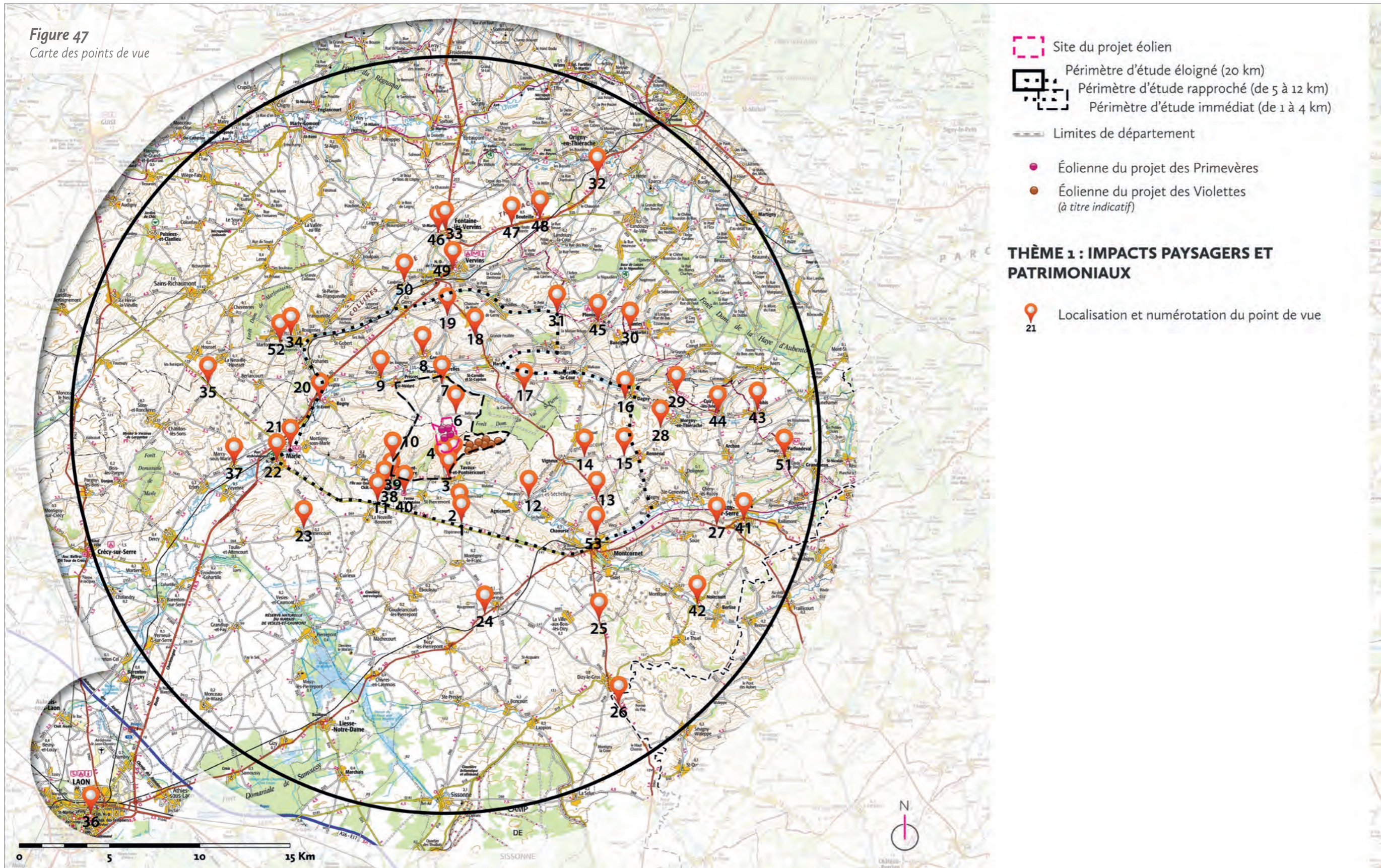
(Voir tableau en page suivante, fig. 46).


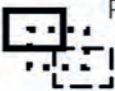
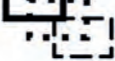
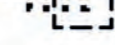



Figure 46
Tableau de synthèse des points de vue

THEME 1 : IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	N° PDV	PAGE	THEME 2 : ÉTUDE DES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE	N° PDV	PAGE	THEME 3 : ÉTUDE D'ENCERCLEMENT	N° PDV	PAGE
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Croisement D 25 et D 946	1	90	ÉGLISE SAINT-MÉDARD D'AGNICOURT-ET-SÉCHELLES- AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - Cimetière à l'ouest de l'ouest de l'église	I1	312	AGNICOURT-ET-SECHELLES - Au nord du village sur la D 59	E1	428
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Entrée sud par la D 25	2	94	ÉGLISE SAINT-MÉDARD D'AGNICOURT-ET-SÉCHELLES-AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - Rue de l'église (D 59)	C1	313	BURELLES - Hameau de Bélimont	E2	432
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Place centrale	3	98	ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE BANCIGNY - BANCIGNY - Place centrale, devant l'église	I2	316	NAMPCELLES-LA-COUR - Hameau de Bellefontaine	E3	436
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 587	4	102	ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE BANCIGNY - BANCIGNY - Nord-ouest du village par la D 747	C2	317	BURELLES - Hameau de Blanche	E4	440
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 25	5	106	ÉGLISE SAINT-RÉMI DE BOSMONT-SUR-SERRE - BOSMONT-SUR-SERRE - Cimetière à l'ouest de l'église	I3	320	BOSMONT-SUR-SERRE - Est du village sur la D 58	E5	444
BURELLES - Ferme isolée de Bélimont	6	110	ÉGLISE SAINT-RÉMI DE BOSMONT-SUR-SERRE - LA NEUVILLE-BOSMONT - Croisement D 51 et D 946	C3	321	BRAYE-EN-THIERACHE - Ouest du village sur la D 51	E6	448
BURELLES - Sortie sud par la D 587	7	114	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BURELLES - BURELLES - Coin sud-est de l'église	I4	324	BURELLES - Sud du village sur la D 587	E7	452
GRONARD - Église fortifiée	8	118	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BURELLES - HARY - Croisement D 51 et route locale	C4	325	CHAOURSE - Ouest du village sur la D 58	E8	456
HOURY - Sortie sud sur le pont au-dessus de la Brune	9	122	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE CHAOURSE - CHAOURSE - Coin sud-ouest de l'église	I5	328	CILLY - Est du village sur la D 58	E9	460
BOSMONT-SUR-SERRE - Sortie nord par la D 51	10	126	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE CHAOURSE - CHAOURSE - Rue de Montcornet (D 58)	C5	329	CILLY - Ferme de Balthazard	E10	464
LA NEUVILLE-BOSMONT - Croisement D 51 et D 946	11	130	ÉGLISE SAINT-THÉODULPHE DE GRONARD - GRONARD - Église	I6	332	SAINT-PIERREMONT - Ferme Saint-Antoine (MH)	E11	468
AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - Croisement D 58 et D 59	12	134	ÉGLISE SAINT-THÉODULPHE DE GRONARD - HARY - Croisement D 51 et route locale	C6	333	GRONARD - Sud du village sur la rue du Presbytère	E12	472
CHAOURSE - Croisement D 74 et D 966	13	138	ÉGLISE SAINT-MARTIN D'HARCIGNY - HARCIGNY - Sud de l'église	I7	336	HARY - Sud du village sur la D 956	E13	476
VIGNEUX-HOCQUET - Entrée est par la D 110	14	142	ÉGLISE SAINT-MARTIN D'HARCIGNY - HARCIGNY - Entrée est par la D 37	C7	337	HOURY - Centre-bourg sur D 37	E14	480
RENNEVAL - Sortie ouest par la D 110	15	146	ÉGLISE SAINT-CORNEILLE-ET-SAINT-CYPRIEN - HARY - Cimetière au sud de l'église	I8	340	BRAYE-EN-THIERACHE - Hameau de la Corrierie	E15	484
DAGNY-LAMBERCY - Sortie sud par la rue du calvaire	16	150	ÉGLISE SAINT-CORNEILLE-ET-SAINT-CYPRIEN - HARY - Croisement D 37 et entrée nord d'Hary	C8	341	LA NEUVILLE-BOSMONT - Nord du village sur la D 51	E16	488
BRAYE-EN-THIERACHE - Sortie sud par une route locale	17	154	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE JEANTES - JEANTES - Centre du village, le long de la D 747	I9	344	BOSMONT-SUR-SERRE - Hameau de Labry	E17	492
HARY - Entrée nord par la D 966	18	158	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE JEANTES - JEANTES - Nord du village par une route locale, depuis la Sablonnière	C9	345	VIGNEUX-HOCQUET - Sud du village de Hocquet sur la D 59	E18	496
HARY - Croisement D 51 et route locale	19	162	ÉGLISE NOTRE-DAME DE MARLE - MARLE - Centre-ville et église	I10	348	BRAYE-EN-THIERACHE - Hameau du Val-Saint-Pierre	E19	500
ROGNY - Entrée ouest par la D 61	20	166	ÉGLISE NOTRE-DAME DE MARLE - VOYENNE - Entrée sud de Marle par la N 2	C10	349	LUGNY - Sud du village sur la N 2	E20	504
MARLE - Sortie nord-est par la D 58	21	170	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MONTCORNET - MONTCORNET - Croisement D 946 et D 36 devant l'église	I11	352	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Hameau de Malaise	E21	508
MARLE - Centre-ville et église Notre-Dame	22	174	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MONTCORNET - MONTCORNET - Cimetière de long de la D 36	C11	353	MARLE - Nord-est de la ville par la N 2	E22	512
AUTREMENCOURT - Sortie est par la D 64	23	178	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE NAMPCELLES-LA-COUR - NAMPCELLES-LA-COUR - Angle nord-ouest de l'église	I12	356	MONTIGNY-SOUS-MARLE - Est du village sur la D 58	E23	516
CLERMONT-LES-FERMES - Entrée ouest par la D 977	24	182	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE NAMPCELLES-LA-COUR - NAMPCELLES-LA-COUR - Entrée nord par la D 36	C12	357	NAMPCELLES-LA-COUR - Sud du village sur la D 36	E24	520
DIZY-LE-GROS - D 966 entre Dzy-le-Gros et Montcornet	25	186	ÉGLISE NOTRE-DAME DE PLOMION - PLOMION - Place centrale devant l'église	I13	360	PRISCES - Nord-est du village sur la D 613	E25	524
DIZY-LE-GROS - Entrée sud par la D 966	26	190	ÉGLISE NOTRE-DAME DE PLOMION - PLOMION - Entrée nord-est par la rue des Hauts Vents (D 36)	C13	361	NAMPCELLES-LA-COUR - Hameau de Ramouzy	E26	528
ROZOY-SUR-SERRE - Sortie ouest par la D 946	27	194	ÉGLISE SAINT-MÉDARD DE PRISCES - PRISCES - Cimetière à l'est de l'église	I14	364	LA NEUVILLE-BOSMONT - Hameau de Richemont	E27	532
MORGNY-EN-THIERACHE - Sortie sud-ouest par la D 74	28	198	ÉGLISE SAINT-MÉDARD DE PRISCES - HOURY - Sortie sud sur le pont au-dessus de la Brune	C14	365	ROGNY - Sud-est du village sur la route de Cilly	E28	536
SAINT-CLÉMENT - GR 122 à l'est du village	29	202	ÉGLISE NOTRE-DAME DE RENNEVAL - RENNEVAL - Cimetière le long de la façade nord de l'église	I15	368	CILLY - Hameau de Sainte-Marie	E29	540
BANCIGNY - Entrée est par la D 747 et GR 122	30	206	ÉGLISE NOTRE-DAME DE RENNEVAL - RENNEVAL - Entrée est par la D 110	C15	369	SAINT-PIERREMONT - Centre-bourg sur la D 60	E30	544
HARCIGNY - Route de Gironsart et GR 122	31	210	ÉGLISE SAINT-EVENT DE ROGNY - ROGNY - Cimetière au sud de l'église	I16	372	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Est du village sur la D 58	E31	548
ORIGNY-EN-THIERACHE - Sortie sud par la D 963	32	214	ÉGLISE SAINT-EVENT DE ROGNY - ROGNY - Entrée ouest par la D 61	C16	373	THIERNU - Sud du village sur la N 2	E32	552
FONTAINE-LÈS-VERVINS - Entrée nord par la N 2	33	218	ÉGLISE NOTRE-DAME DE TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Ruelle de l'église	I17	376	VERVINS - Sud de la ville sur la D 372	E33	556
ROUGERIES - Entrée ouest par la D 371	34	222	ÉGLISE NOTRE-DAME DE TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Entrée sud par la D 25	C17	377	VIGNEUX-HOCQUET - Nord du village de Vigneux sur la D 966	E34	560
LA NEUVILLE-HOUSSET - Croisement D 946 et D 641	35	226	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE VIGNEUX-HOCQUET - VIGNEUX-HOCQUET - Cimetière à l'ouest de l'église	I18	380			
LAON - Vue depuis le parking au pied de la cathédrale	36	230	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE VIGNEUX-HOCQUET - VIGNEUX-HOCQUET - Entrée sud par la D 966	C18	381			
MARCY-SOUS-MARLE - Rue de l'église (MH)	37	234						
BOSMONT-SUR-SERRE - Ancien abri allemand dit du Kaiser (MH)	38	238						
BOSMONT-SUR-SERRE - Entrée publique pour le parc du château (MH)	39	242						
BOSMONT-SUR-SERRE - Ferme de Saint-Antoine (MH)	40	246						
ROZOY-SUR-SERRE - Au pied de l'église Saint-Laurent (MH)	41	250						
NOIRCOURT - Devant le portail d'entrée de l'église et du cimetière (MH)	42	254						
DOHIS - Au pied de l'église fortifiée de Dohis (MH)	43	258						
CUIRY-LÈS-IVIERS - Devant l'église fortifiée (MH)	44	262						
PLOMION - Place centrale devant l'église fortifiée (MH)	45	266						
FONTAINE-LÈS-VERVINS - Depuis le cimetière de l'église (MH)	46	270						
LA BOUTEILLE - Devant le champ du menhir de la Haute-Ronde (MH)	47	274						
LA BOUTEILLE - Devant l'église fortifiée (MH)	48	278						
VERVINS - Au pied de l'église fortifiée (MH)	49	282						
CAMBRON - Ancien château du hameau (MH)	50	286						
PARFONDEVAL - Devant l'église fortifiée (MH)	51	290						
MARFONTAINE - Aux abords du château (MH)	52	294						
MONTCORNET - Sortie nord, au croisement de la D 966 et de la D 58	53	298						

*THÈME 1 : IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX
CARNET DE PHOTOMONTAGES*

Figure 47
Carte des points de vue



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 5 à 12 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 1 à 4 km)
-  Limites de département
-  Éolienne du projet des Primevères
-  Éolienne du projet des Violettes (à titre indicatif)

THÈME 1 : IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX


-  Localisation et numérotation du point de vue
- 21

Figure 48
Tableau des points de vue

N° PDV	POINTS DE VUE LOCALISATION	N° PAGE	ENJEUX PAYSAGERS		ENJEUX LOCAUX		ENJEUX PATRIMONIAUX			ENJEUX TOURISTIQUES		IMPACTS CUMULÉS
			VUE DE VALLÉE	VUES DE PLATEAU	VILLAGES PROCHES	AXES ROUTIERS	ÉGLISES FORTIFIÉES	MH DE LA VALLÉE DE LA SERRE	AUTRE PATRIMOINE	VUES DEPUIS LAON	GR 122	PARC ÉOLIEN EXISTANT
1	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Croisement D 25 et D 946	90		Laonnois	X	X	X	X				
2	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Entrée sud par la D 25	94	Serre		X	X	X	X				
3	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Place centrale	98			X							
4	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 587	102		Basse-Thiérache	X	X						
5	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 25	106		Basse-Thiérache	X	X						
6	BURELLES - Ferme isolée de Bélimont	110		Basse-Thiérache	X							
7	BURELLES - Sortie sud par la D 587	114		Basse-Thiérache	X	X						
8	GRONARD - Église fortifiée	118	Brune	Basse-Thiérache	X		X					
9	HOURY - Sortie sud sur le pont au-dessus de la Brune	122	Brune	Basse-Thiérache	X		X					
10	BOSMONT-SUR-SERRE - Sortie nord par la D 51	126		Basse-Thiérache	X	X						
11	LA NEUVILLE-BOSMONT - Croisement D 51 et D 946	130	Serre		X	X	X	X				
12	AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - Croisement D 58 et D 59	134		Basse-Thiérache			X					
13	CHAOURSE - Croisement D 74 et D 966	138					X					
14	VIGNEUX-HOCQUET - Entrée est par la D 110	142			X	X	X					
15	RENNEVAL - Sortie ouest par la D 110	146		Basse-Thiérache	X	X						
16	DAGNY-LAMBERCY - Sortie sud par la rue du calvaire	150			X	X						
17	BRAYE-EN-THIÉRACHE - Sortie sud par une route locale	154		Basse-Thiérache	X	X						
18	HARY - Entrée nord par la D 966	158	Brune	Basse-Thiérache			X	X				
19	HARY - Croisement D 51 et route locale	162	Brune	Basse-Thiérache			X	X				
20	ROGNY - Entrée ouest par la D 61	166			X	X	X					
21	MARLE - Sortie nord-est par la D 58	170			X	X						
22	MARLE - Centre-ville et église Notre-Dame	174			X			X				
23	AUTREMENCOURT - Sortie est par la D 64	178		Laonnois		X						X
24	CLERMONT-LES-FERMES - Entrée ouest par la D 977	182		Laonnois		X						X
25	DIZY-LE-GROS - D 966 entre Dizy-le-Gros et Montcornet	186		Laonnois		X						X
26	DIZY-LE-GROS - Entrée sud par la D 966	190		Laonnois		X						X
27	ROZOY-SUR-SERRE - Sortie ouest par la D 946	194		Basse-Thiérache		X						
28	MORGNY-EN-THIÉRACHE - Sortie sud-ouest par la D 74	198		Basse-Thiérache								
29	SAINT-CLÉMENT - GR 122 à l'est du village	202	Brune	Basse-Thiérache							X	
30	BANCIGNY - Entrée est par la D 747 et GR 122	206				X	X				X	
31	HARCIGNY - Route de Gironsart et GR 122	210				X					X	
32	ORIGNY-EN-THIÉRACHE - Sortie sud par la D 963	214				X						
33	FONTAINE-LÈS-VERVINS - Entrée nord par la N 2	218				X	X					
34	ROUGERIES - Entrée ouest par la D 371	222				X						X
35	LA NEUVILLE-HOUSSET - Croisement D 946 et D 641	226				X						X
36	LAON - Vue depuis le parking au pied de la cathédrale	230								X		X
37	MARCY-SOUS-MARLE - Rue de l'église (MH)	234					X					
38	BOSMONT-SUR-SERRE - Ancien abri allemand dit du Kaiser (MH)	238	Serre					X				
39	BOSMONT-SUR-SERRE - Entrée publique pour le parc du château (MH)	242						X				
40	BOSMONT-SUR-SERRE - Ferme de Saint-Antoine (MH)	246	Serre					X				
41	ROZOY-SUR-SERRE - Au pied de l'église Saint-Laurent (MH)	250					X					
42	NOIRCOURT - Devant le portail d'entrée de l'église et du cimetière (MH)	254					X					
43	DOHIS - Au pied de l'église fortifiée de Dohis (MH)	258					X					
44	CUIRY-LÈS-IVIERS - Devant l'église fortifiée (MH)	262					X					
45	PLOMION - Place centrale devant l'église fortifiée (MH)	266					X					
46	FONTAINE-LÈS-VERVINS - Depuis le cimetière de l'église (MH)	270					X					
47	LA BOUTEILLE - Devant le champ du menhir de la Haute-Ronde (MH)	274							X			
48	LA BOUTEILLE - Devant l'église fortifiée (MH)	278					X					
49	VERVINS - Au pied de l'église fortifiée (MH)	282					X					
50	CAMBRON - Ancien château du hameau (MH)	286		Basse-Thiérache					X			
51	PARFONDEVAL - Devant l'église fortifiée (MH)	290					X					
52	MARFONTAINE - Aux abords du château (MH)	294							X			
53	MONTCORNET - Sortie nord, au croisement de la D 966 et de la D 58	298	Serre		X	X						X

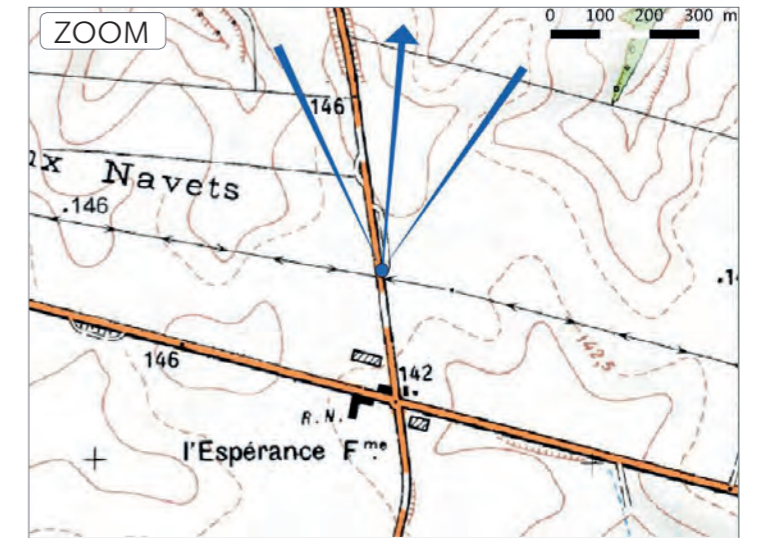
► Point de vue n°1

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
13/10/2017	Panoramique	N 49°42'30,8"	E 03°54'41,2"	144 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 4,8 km	E1 : 5,3 km	4	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Croisement D 25 et D 946	

Commentaires

L'observateur se situe le long de la D 25, peu après le carrefour routier avec la D 946, une des routes principales du territoire d'étude (elle relie Marle à Montcornet). La D 25 représente la route d'entrée sud du village de Tavaux-et-Pontséricourt. C'est la seule route d'accès au village depuis le sud. Le village et son église fortifiée ne sont pas visibles depuis ce point de vue, mais ils le seront sur le point de vue suivant. La vue s'effectue de plateau à plateau. En effet, l'observateur se trouve sur le plateau au sud de la vallée de la Serre, qui correspond à la plaine du Laonnois. Il regarde vers le plateau au nord de la vallée, là où est implanté le site du projet. La vallée de la Serre est à peine visible. Les éoliennes sont visibles dans l'axe de la route. Le projet est lisible et équilibré, et les rapports d'échelle sont largement favorables à ce paysage ample et ouvert.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

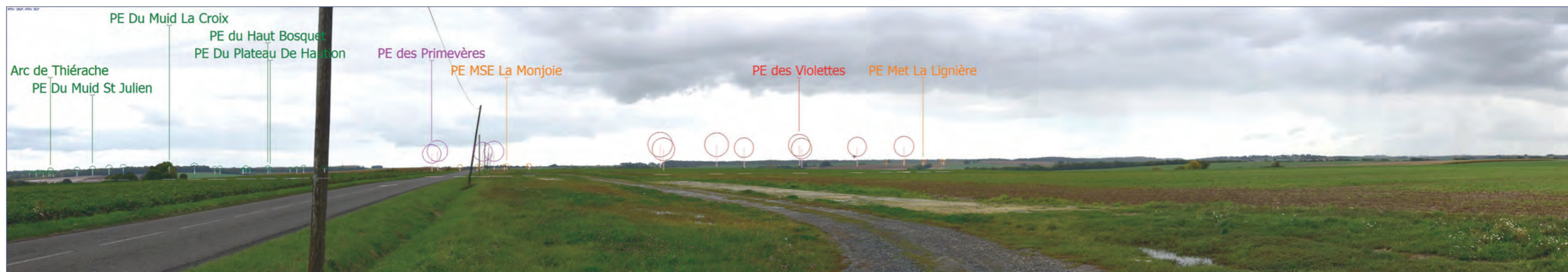


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont lisibles séparément en raison d'une distance de respiration qui s'établit entre les deux ensembles. Il n'y a donc aucun effet de confusion entre les deux projets



► Point de vue n°2

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
04/10/2017	Panoramique	N 49°42'50,2"	E 03°54'36,3"	140 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E2 : 4,1 km	E3 : 4,6 km	4	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Entrée sud par la D 25	

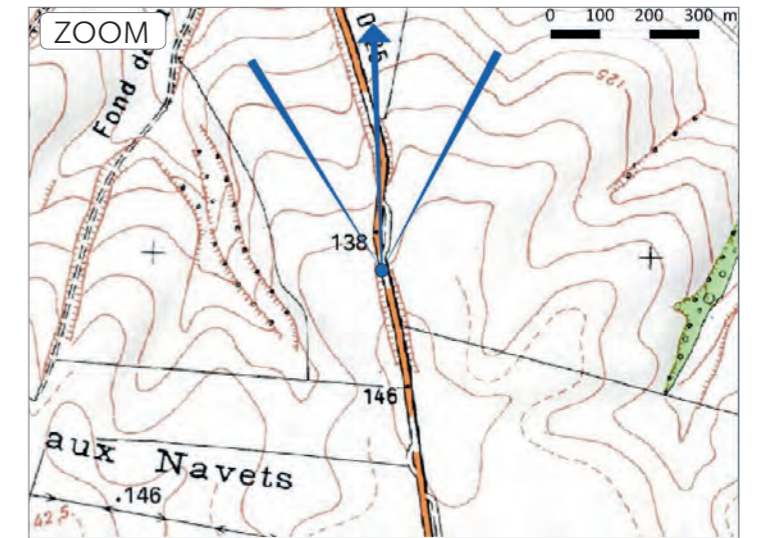
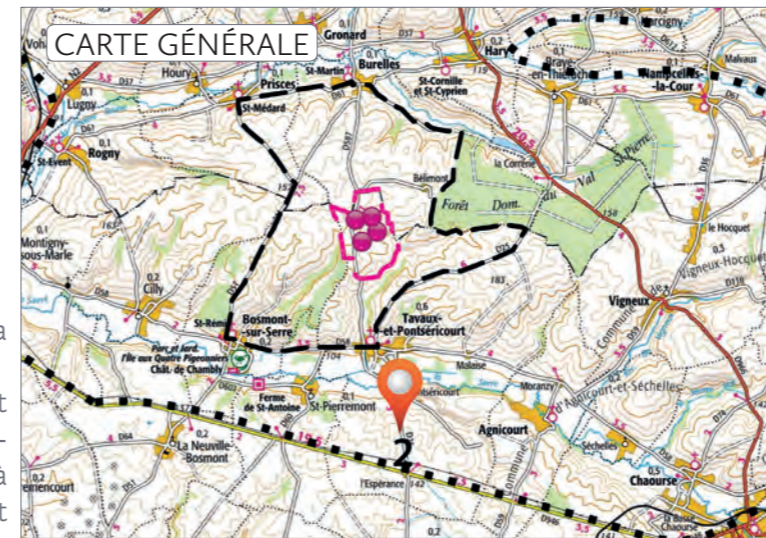
Commentaires

L'observateur se situe en entrée sud de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 25, et vient de quitter la grande route D 946 pour se diriger vers le village.

La vallée de la Serre s'offre à la vue depuis cette route du réseau secondaire. La vallée est assez encaissée et marque le relief en entaillant le plateau. La vallée présente une atmosphère plus fraîche que le plateau agricole avec ses nombreux boisements. L'église du village, inscrite en tant que monument historique, est visible à gauche de l'image, tout comme la silhouette urbaine du village. C'est une des églises fortifiées de Thiérache et fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées (pages 348-351).

Les rapports d'échelle sont en disproportion pour le versant et la vallée de la Serre. Les éoliennes succèdent au village et au fond de vallée dans le même champ visuel, en entretenant une relation de covisibilité avec l'église inscrite. Leur effet de prégnance verticale est sensible. L'incidence visuelle du projet est significative. Il est intéressant de noter que la vue précédente (PDV 1), située sur la même route mais plus en amont, n'offre aucune vue sur la vallée de la Serre et sur la silhouette urbaine du village.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont lisibles séparément en raison d'une distance de respiration qui s'établit entre les deux ensembles, perçus dans la même continuité visuelle sur la ligne du plateau. Il n'y a donc aucun effet de confusion entre les deux projets.



► Point de vue n°3

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
21/12/2017	Panoramique	N 49°43'49,4"	E 03°54'08,1"	111 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 2,3 km	E2 : 2,8 km	0	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Place centrale	

Commentaires

L'observateur se situe au centre du village de Tavaux-et-Pontséricourt, sur un parking qui fait face à l'école du village (non visible sur la photo). C'est donc une place très fréquentée, d'autant plus qu'elle est établie au croisement des routes principales qui traversent le village. C'est donc un point de passage obligatoire dans le village. L'église fortifiée du village est à gauche de l'image (non visible sur la photo).

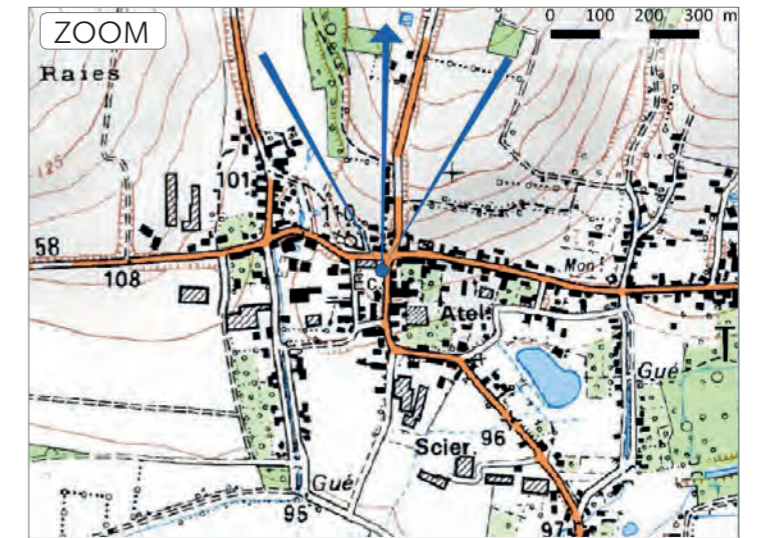
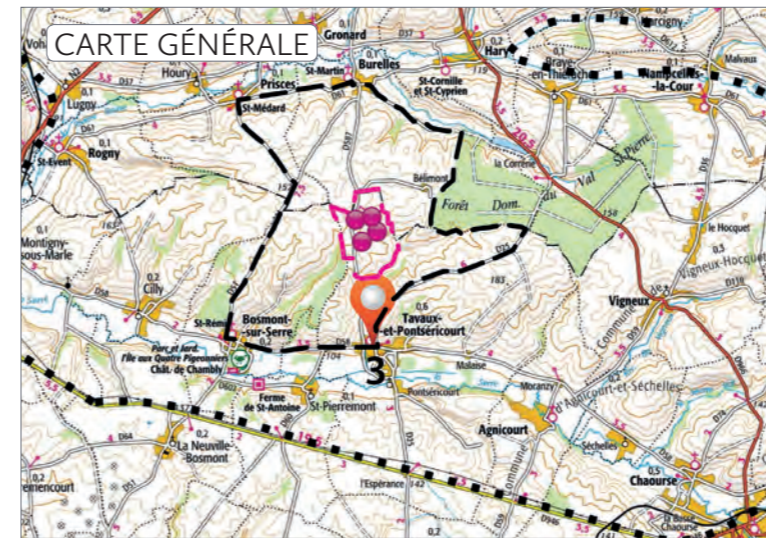
Les éoliennes sont masquées par l'effet conjugué du bâti et du relief.

Le projet n'a aucune incidence visuelle depuis ce point de vue.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont invisibles depuis ce point de vue.



► Point de vue n°4

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
03/10/2017	Panoramique	N 49°44'09,0"	E 03°53'53,1"	110 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 1,6 km	E2 : 2,2 km	4	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 587	

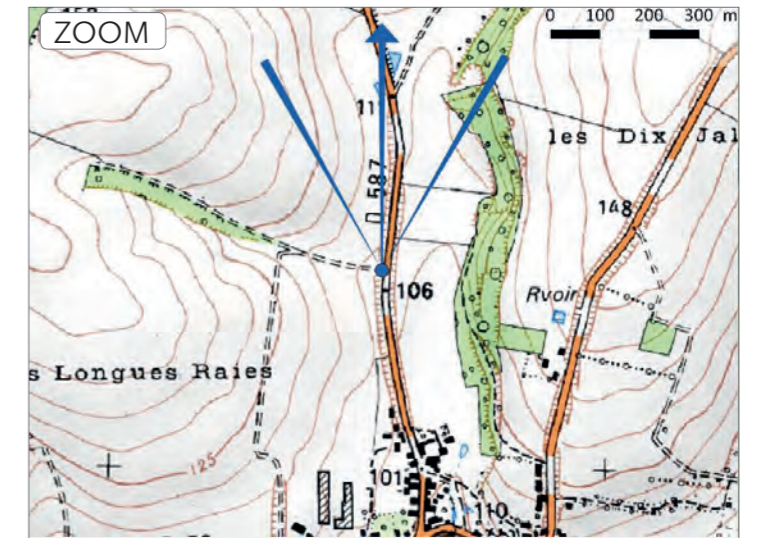
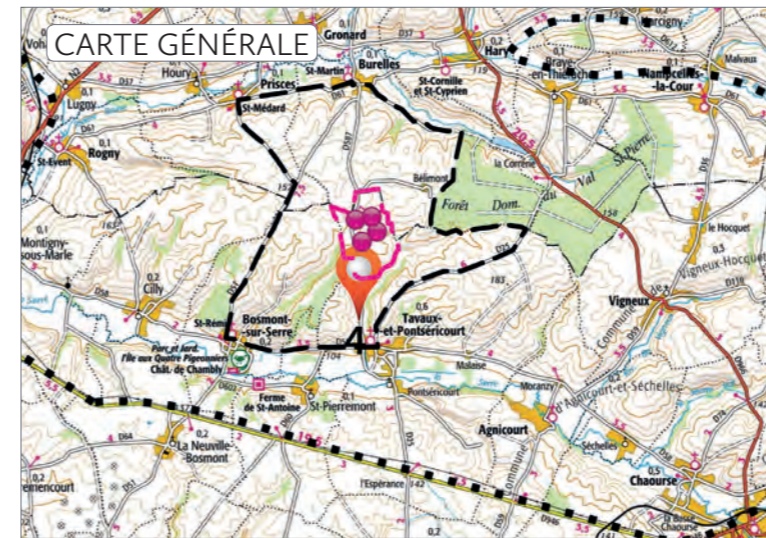
Commentaires

L'observateur se situe en sortie nord du village de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 587. Cette sortie permet de rejoindre le village de Burelles et représente le trajet le plus court pour se rendre à Vervins.

Les éoliennes sont visibles et apparaissent dans l'axe visuel de la route. Le projet est très homogène et offre une géométrie équilibrée et bien lisible.

Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont tout d'abord séparés par une distance de respiration. Qui plus est, le projet "Violettes" est presque intégralement masqué par le boisement.



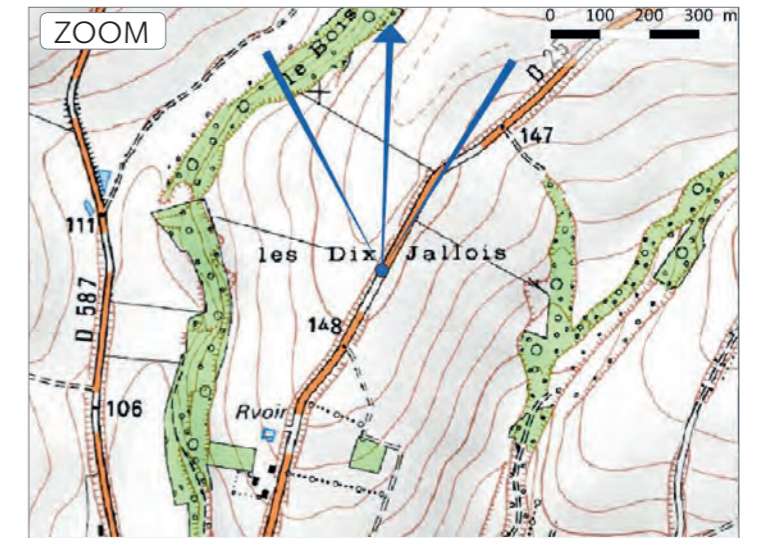
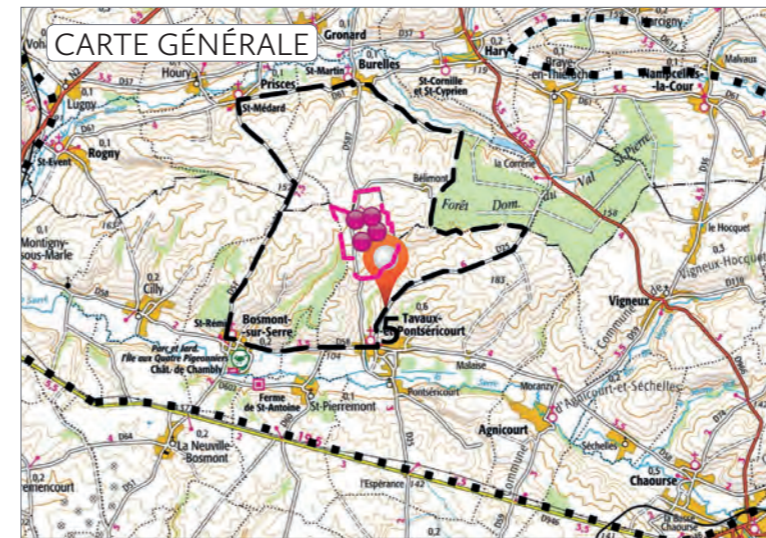
► Point de vue n°5

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
03/10/2017	Panoramique	N 49°44'16,5"	E 03°54'22,5"	153 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 1,5 km	E1 : 2,0 km	4	TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - Sortie nord par D 25	

Commentaires

L'observateur se situe en sortie nord du village de Tavaux-et-Pontséricourt, le long de la D 25 qui mène au hameau du Val Saint-Pierre, appartenant à la commune de Bray-en-Thiérasche. Cette route, au niveau du hameau, permet de rejoindre la D 966, une des routes les plus importantes du périmètre d'étude car elle relie Vervins à Montcornet.

Les éoliennes du projet sont visibles dans ce paysage ouvert de grandes cultures. Elles forment deux paires d'éoliennes distinctes. La forme du projet est lisible. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont tout d'abord séparés par une distance de respiration. Le projet "Primevères", à gauche, apparaît davantage en retrait sur le plateau que le projet "Violettes" à droite.



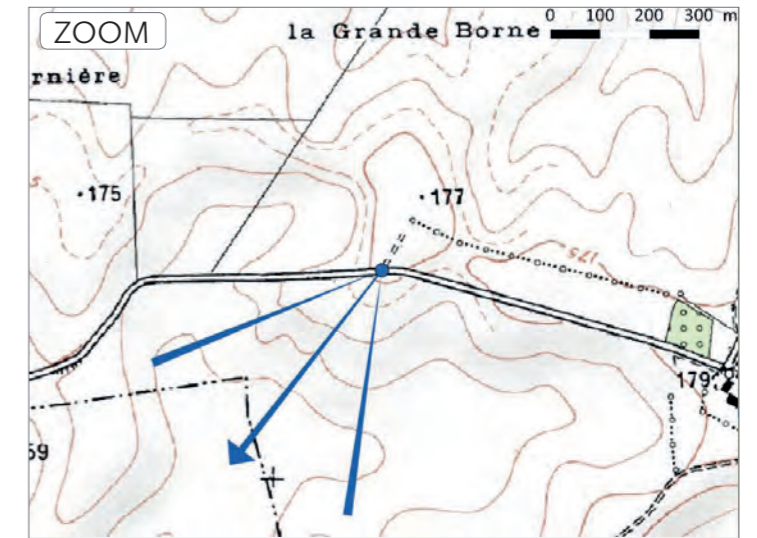
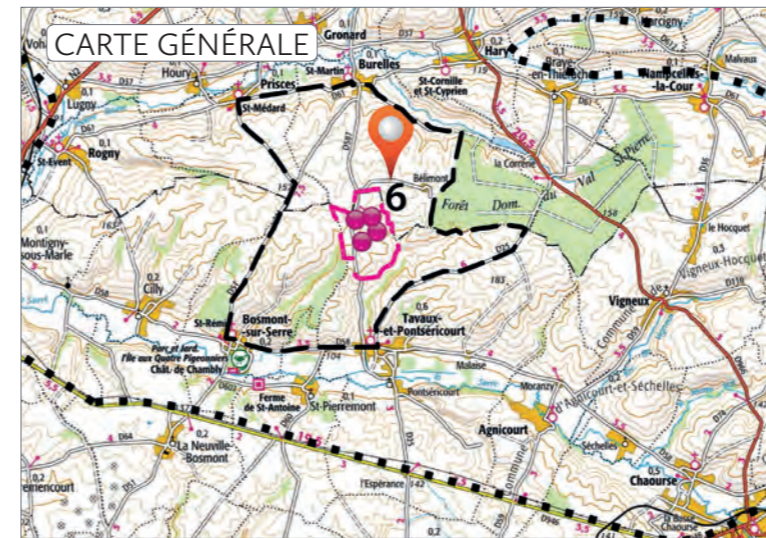
► Point de vue n°6

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
08/03/2018	Panoramique	N 49°45'46,6"	E 03°54'29,6"	174 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E2 : 0,9 km	E3 : 1,5 km	4	BURELLES - Ferme isolée de Bélimont	

Commentaires

L'observateur se situe le long du chemin d'accès à la ferme isolée de Bélimont.

Les éoliennes sont entièrement visibles et forment une structure équilibrée et lisible sous la forme d'un double appariement. Elles se détachent du contexte éolien situé en arrière-plan. C'est une vue à proximité immédiate d'éléments verticaux importants que sont des éoliennes.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

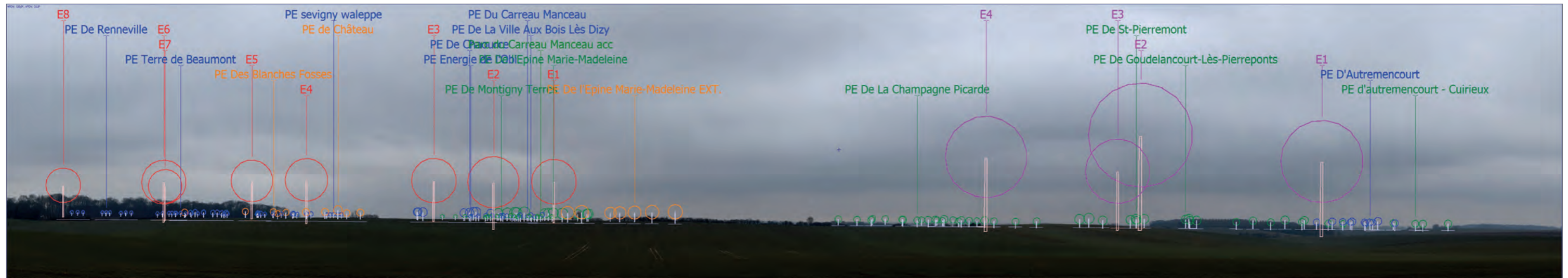


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont tout d'abord séparés par une distance de respiration. De plus, le projet "Primevères", à droite, apparaît dans un plan plus rapproché que le projet "Violettes", à gauche.



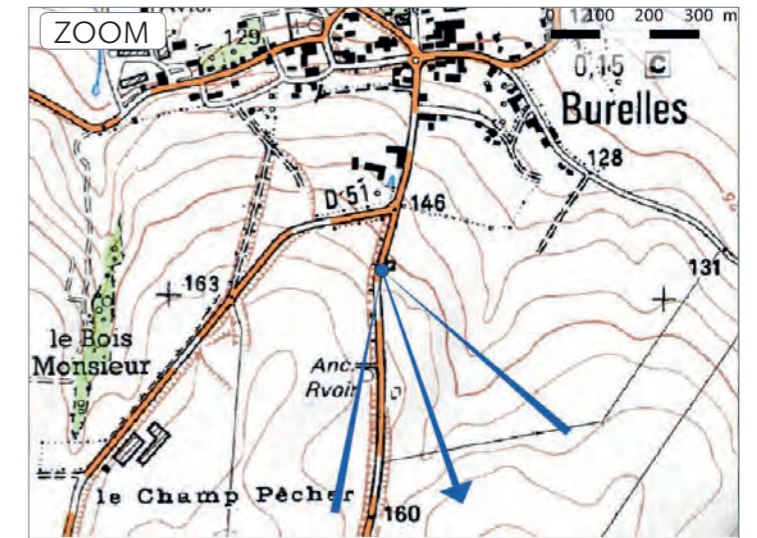
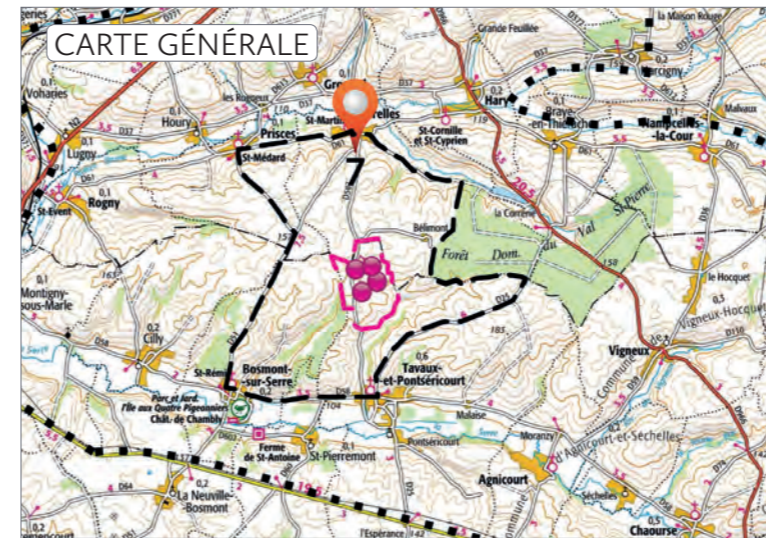
► Point de vue n°7

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
13/10/2017	Panoramique	N 49°46'39,8"	E 03°53'51,9"	155 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E2 : 2,5 km	E3 : 3,0 km	4	BURELLES - Sortie sud par la D 587	

Commentaires

L'observateur se situe en sortie sud de Burelles, au niveau du carrefour routier formé par la D 587 et la D 51. Ces routes mènent respectivement à Tavaux-et-Pontséricourt et Bosmont-sur-Serre. Une église fortifiée, classée monument historique, est construite au cœur du village, en contrebas dans le dos de l'observateur. L'église fortifiée du village fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées de Thiérache (pages 308-311).

Trois éoliennes émergent au dessus du relief laissant apparaître l'ensemble de leurs rotors. La quatrième est masquée par la végétation. Le projet est visible depuis l'axe de la route. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°

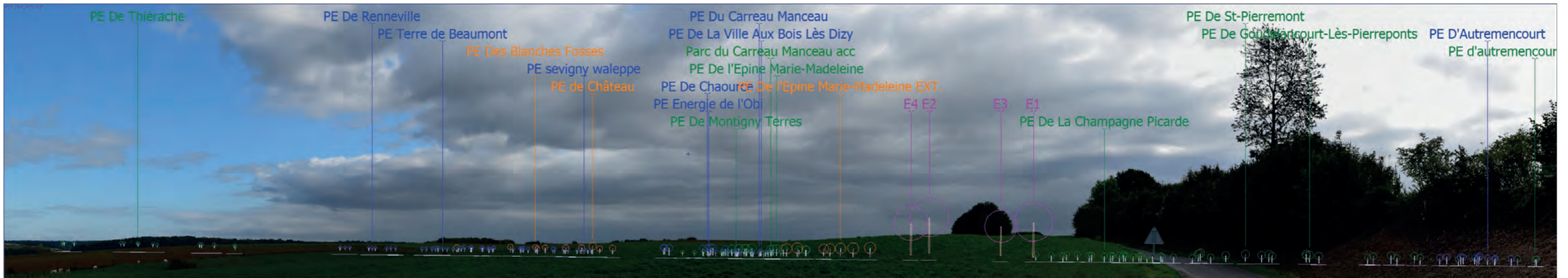


Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

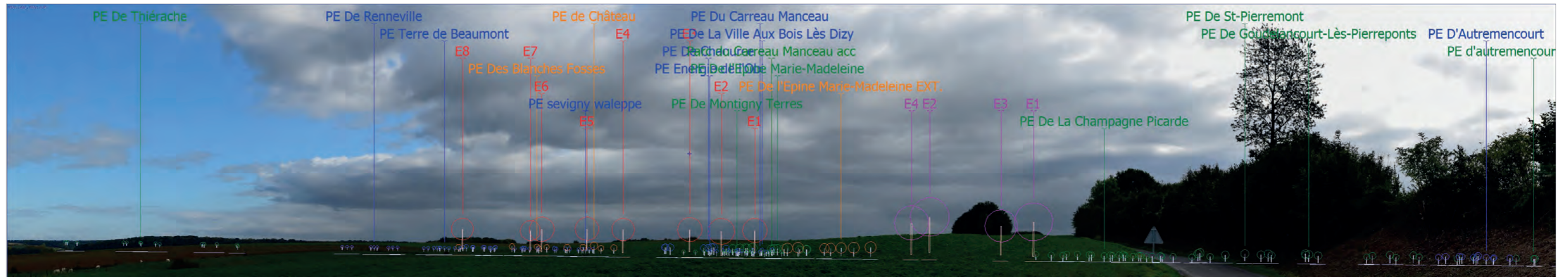


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont tout d'abord séparés par une distance de respiration. Le projet "Violettes", à gauche, apparaît davantage en retrait sur le plateau que le projet "Primevères" à droite.



► Point de vue n°8

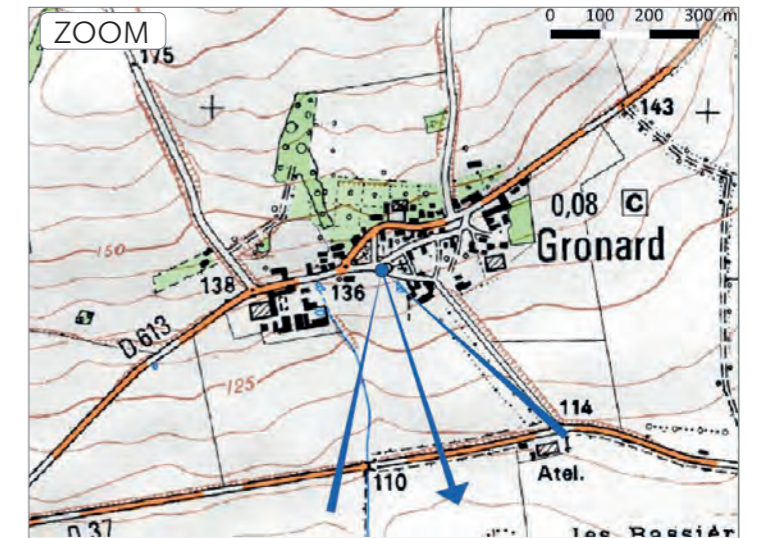
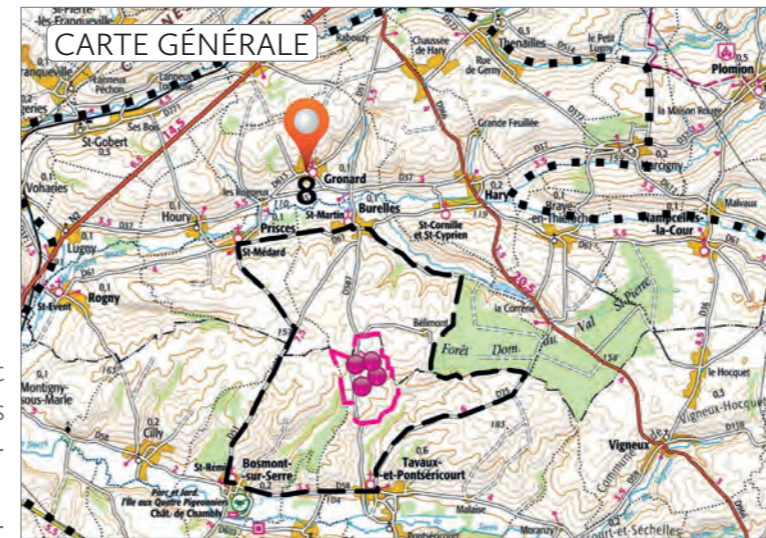
Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
17/10/2017	Panoramique	N 49°47'32,9"	E 03°52'59,4"	140 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E1 : 4,3 km	E3 : 4,8 km	4	GRONARD - Église fortifiée	

Commentaires

L'observateur se situe au pied de l'église fortifiée de Gronard, monument historique classé. Le paysage qui fait face est celui d'une vallée. Beaucoup de boisements occupent le fond de la vallée et ses versants. Les vues restent toutefois lointaines puisque ce n'est pas une vallée très encaissée. L'église fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées de Thiérache (pages 316-319).

Les éoliennes sont visibles au dessus du relief qui correspond au versant sud de la vallée de la Brune. Elles forment deux groupes de deux machines bien distincts. Seuls les rotors sont visibles. Il s'agit ici d'une situation d'intervisibilité depuis les abords de l'église classée. Cependant le projet est perçu avec un certain recul et les rapports d'échelle restent favorables à la vallée.

Une mesure d'accompagnement est prévue pour limiter l'impact visuel du projet depuis ce point de vue (cf. p 386-387).



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets semblent se succéder avec une certaine continuité au-dessus de la ligne de crête du versant, mais sans superposition. Ils restent donc lisibles séparément. De plus, le projet "Primevères", à droite, apparaît légèrement plus proche que le projet "Violettes" à gauche.



► Point de vue n°9

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
21/12/2017	Panoramique	N 49°46'51,0"	E 03°51'02,6"	97 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E1 : 4,4 km	E4 : 4,8 km	0	HOURY - Sortie sud sur le pont au-dessus de la Brune	

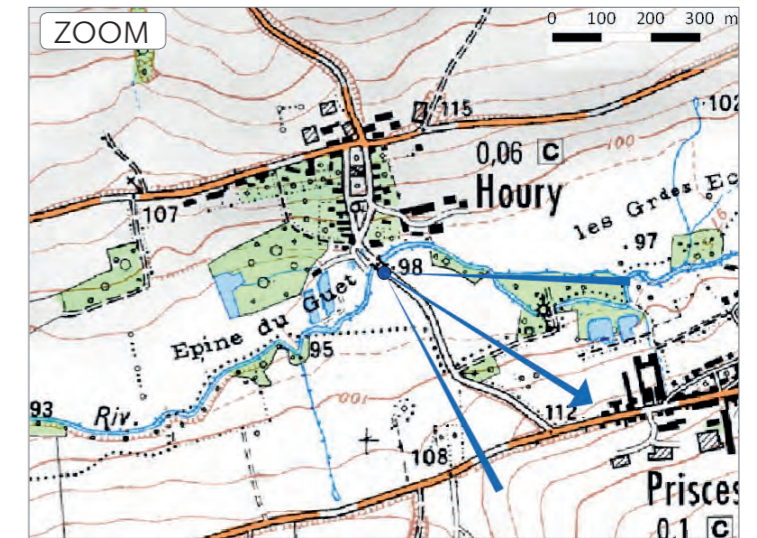
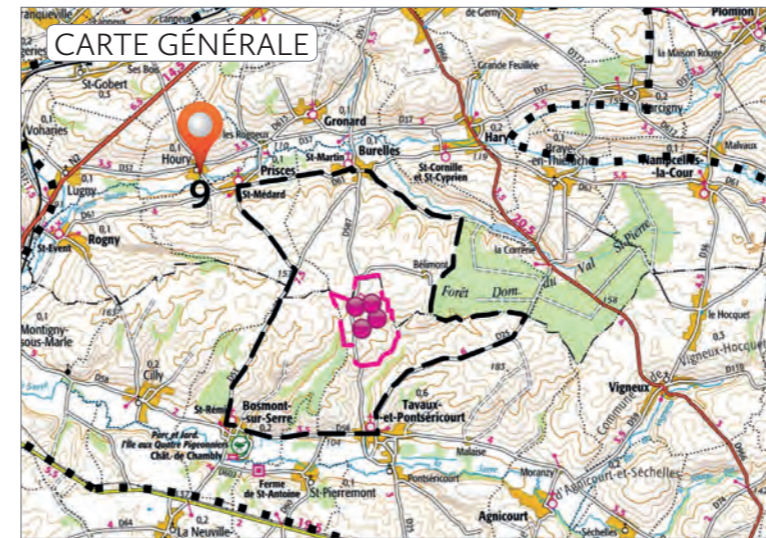
Commentaires

L'observateur se situe en sortie sud du village de Houry, le long d'une petite route locale, après le pont qui permet de traverser la Brune. Ce n'est pas une route très fréquentée. Le relief qui fait face à l'observateur correspond au versant sud de la vallée de la Brune. La silhouette urbaine visible est celle de Prisces, qui compte une église fortifiée, non visible depuis ce point de vue. L'église fortifiée de Prisces fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées de Thiérache (pages 336-339).

Les éoliennes sont entièrement masquées par le relief.

Le projet n'a aucune incidence visuelle depuis ce point de vue.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°

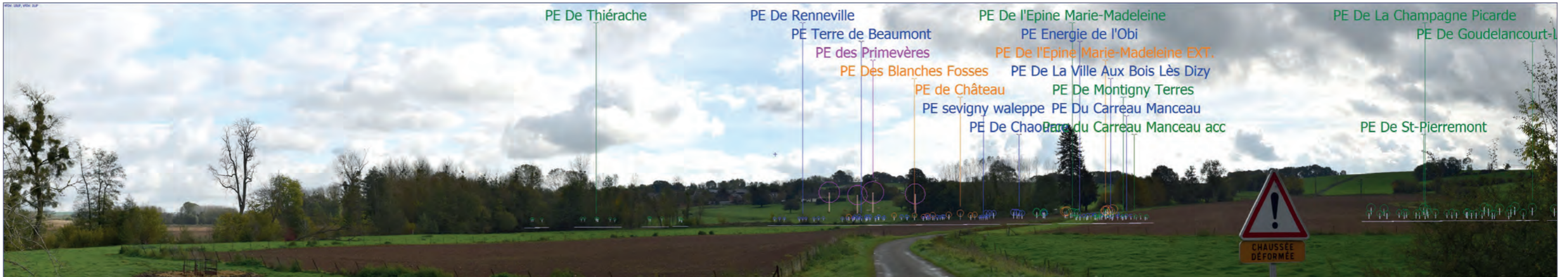


Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

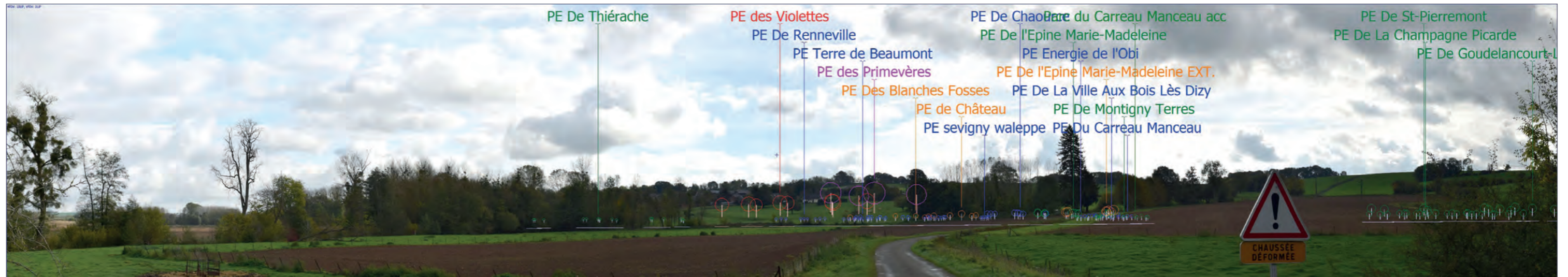


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont masqués car situés sous la ligne du relief.



► Point de vue n°10

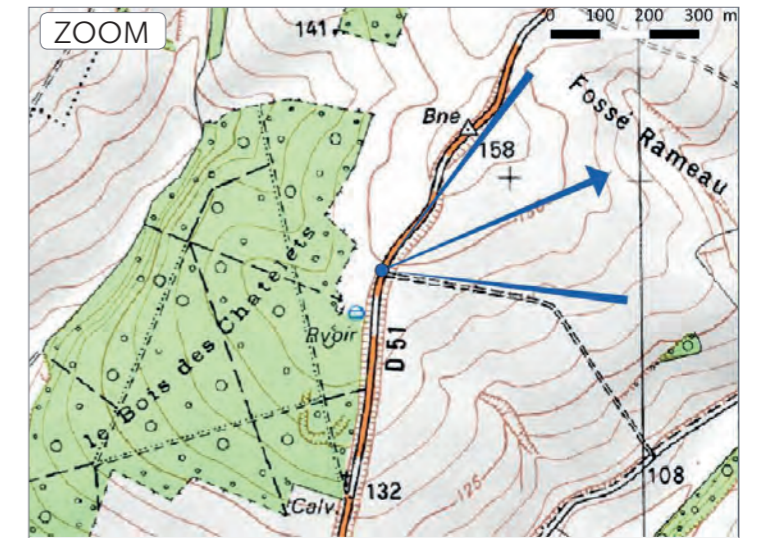
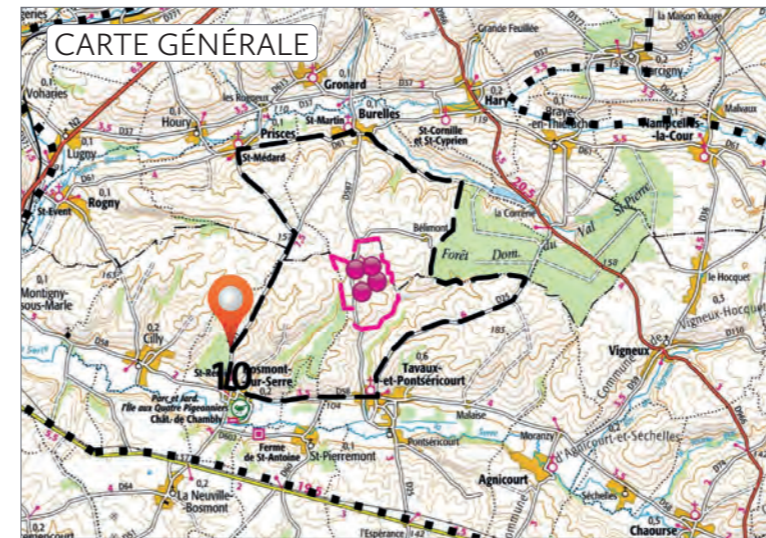
Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
06/10/2017	Panoramique	N 49°44'24,3"	E 03°51'33,4"	150 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 3,1 km	E2 : 3,5 km	4	BOSMONT-SUR-SERRE - Sortie nord par la D 51	

Commentaires

L'observateur se situe en sortie nord du village de Bosmont-sur-Serre, le long de la D 51 qui mène à Burelles. Il est sur le versant nord de la vallée de la Serre.

Les éoliennes sont entièrement visibles à droite de la route. Le projet est très lisible et homogène, équilibré dans sa structure.

Les rapports d'échelle sont très favorables à ce paysage ample et ouvert.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont lisibles séparément et n'entretiennent aucune relation de superposition. De plus, le regroupement en masse homogène du projet "Violettes", à droite, dans un plan plus éloigné que celui de "Primevères", à gauche, accentue l'effet de différenciation.

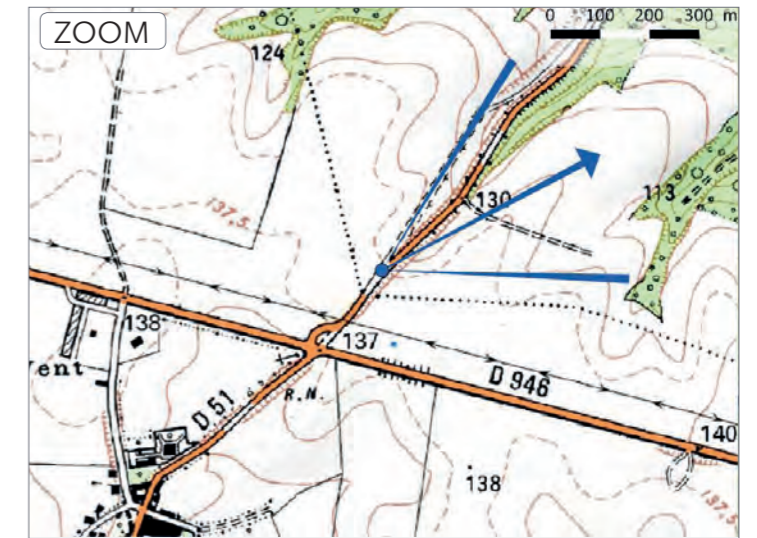


► Point de vue n°11

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
06/10/2017	Panoramique	N 49°43'10,0"	E 03°50'50,8"	140 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 5,1 km	E2 : 5,6 km	1	LA NEUVILLE-BOSMONT - Croisement D 51 et D 946	

Commentaires

L'observateur se situe entre la sortie nord du village de la Neuville-Bosmont et l'entrée sud du village de Bosmont-sur-Serre. Il est situé le long de la D 51, juste après le croisement avec la grande route D 946. L'inflexion du relief est ici due à la vallée de la Serre qui entaille légèrement le plateau. La vallée s'accompagne de boisements importants qui créent de nombreux masques visuels. La silhouette urbaine de Bosmont-sur-Serre est visible à gauche de la route. On peut voir le clocher de l'église classée monument historique qui compte parmi les églises fortifiées de Thiérache. Cette église fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées de Thiérache (pages 304-307). Une seule éolienne émerge très discrètement au dessus de la végétation, dans l'axe de la route. La relation de covisibilité entre le projet et la silhouette du village de Bosmont-sur-Serre est latérale et très discrète.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

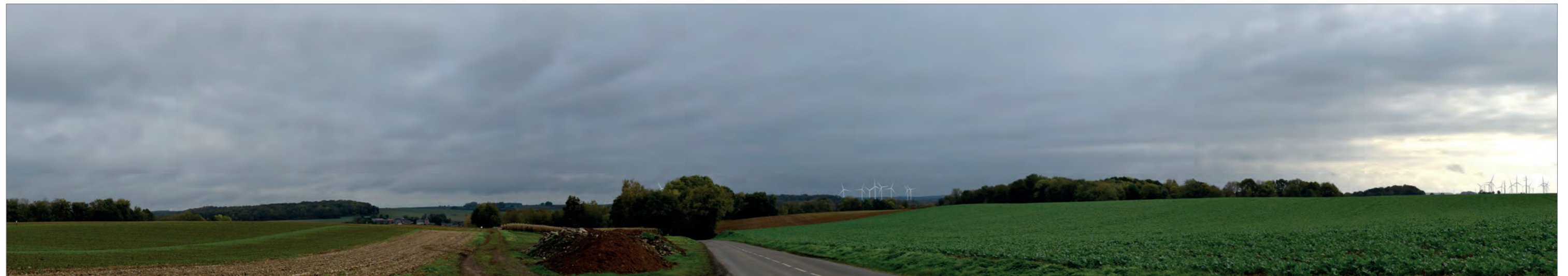


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont tout d'abord séparés par une distance de respiration. Le projet "Primevères", à gauche, est largement masqué par la végétation. De plus, le projet "Violettes" est plus éloigné et regroupé, ce qui renforce l'effet de différenciation entre les deux ensembles.



► Point de vue n°12

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
03/10/2017	Panoramique	N 49°43'13,0"	E 03°57'48,2"	113 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 5,6 km	E1 : 6,1 km	4	AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - Croisement D 58 et D 59	

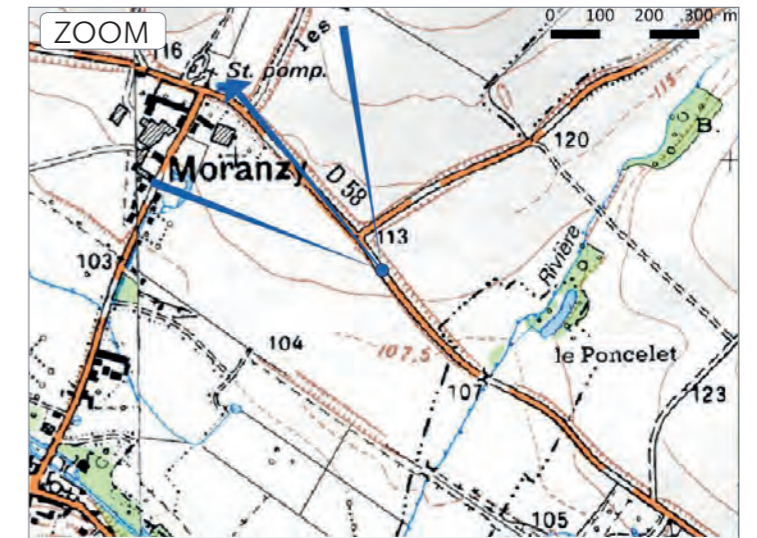
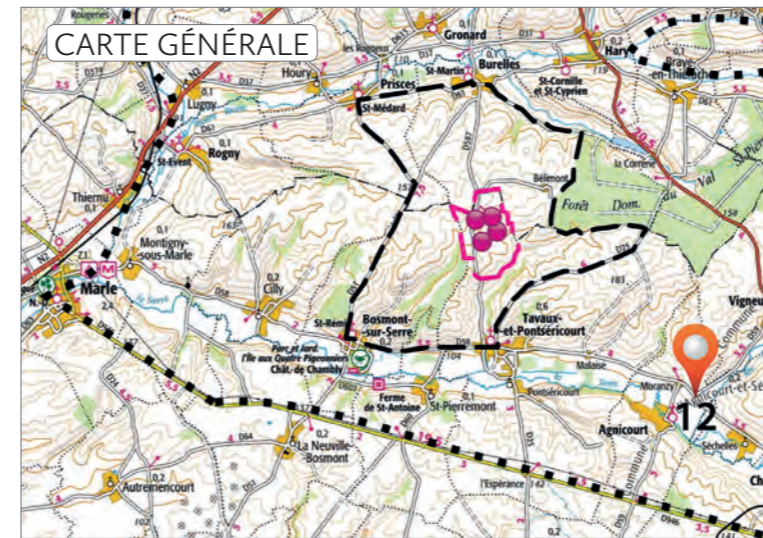
Commentaires

L'observateur se situe au niveau d'un croisement routier entre la D 58 et la D 59, à hauteur du village d'Agnicourt. La D 59, à droite de l'image, relie Agnicourt à Vigneux-Hocquet. La D 58 est la route qui part de Montcornet, qui longe la vallée de la Serre et qui relie tous les villages de la vallée. C'est une route assez fréquentée.

Les éoliennes apparaissent dans l'axe de la route, au dessus du relief et des bâtiments du hameau de Moranzny. Elles émergent discrètement par leurs rotors.

Les rapports d'échelle restent favorables au paysage et au village.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°

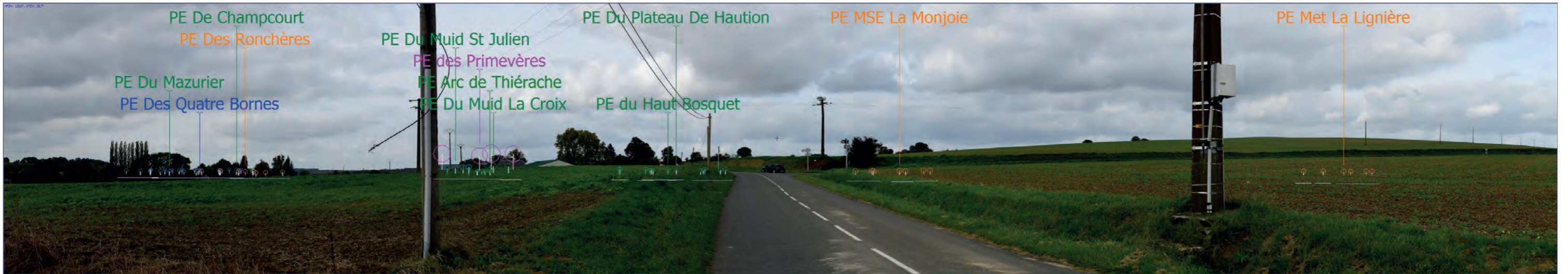


Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°

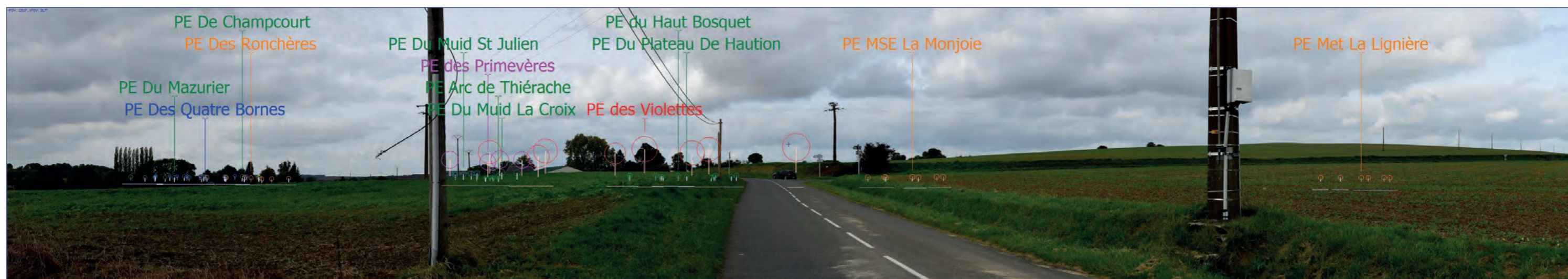


■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets apparaissent ici en continuité. Deux éoliennes du projet "Violettes" viennent se découper en avant des quatre éoliennes du projet "Primevères".



► Point de vue n°13

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
03/10/2017	Panoramique	N 49°43'09,1"	E 04°00'55,9"	143 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 8,8 km	E1 : 9,4 km	0	CHAOURSE - Croisement D 74 et D 966	

Commentaires

L'observateur se situe au niveau du croisement entre la D 966 et la D 74. Il arrive de Montcornet et se retrouve à ce carrefour routier. En face, la D 966 se poursuit et permet de se rendre à Vigneux-Hocquet tandis qu'à droite, la D 74 permet de se rendre à Renneval. La D 966 est très fréquentée puisqu'elle relie donc Montcornet à Vervins.

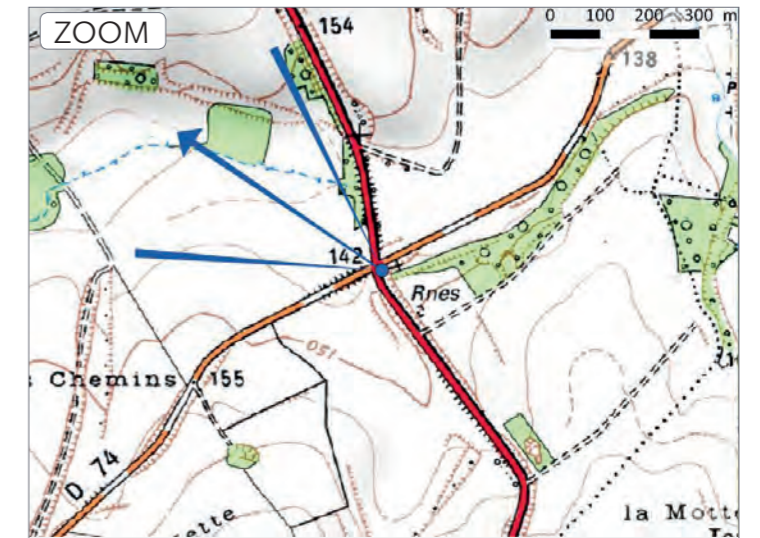
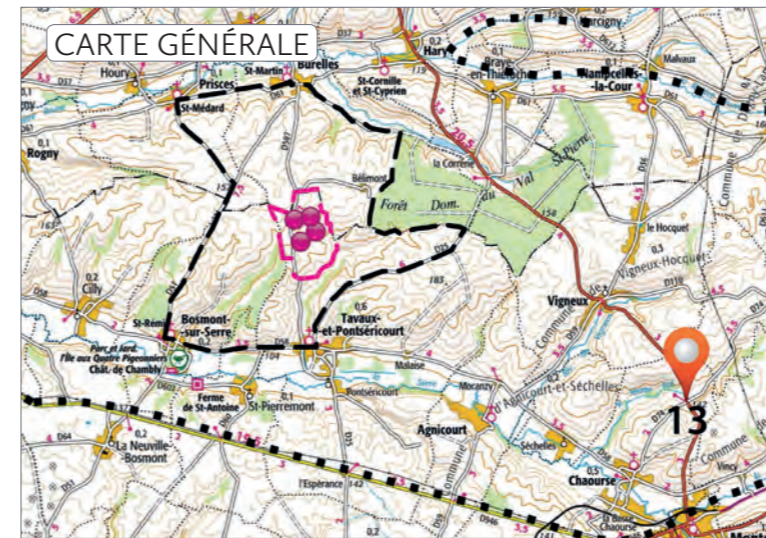
Les éoliennes sont entièrement masquées par le relief et la végétation.

Le projet n'a aucune incidence visuelle depuis ce point de vue.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3



État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Le projet des Primevères est masqué par le relief tandis que celui des Violettes émerge très faiblement au dessus de ce même relief. Seules trois éoliennes du projet des Violettes sont théoriquement perceptibles.



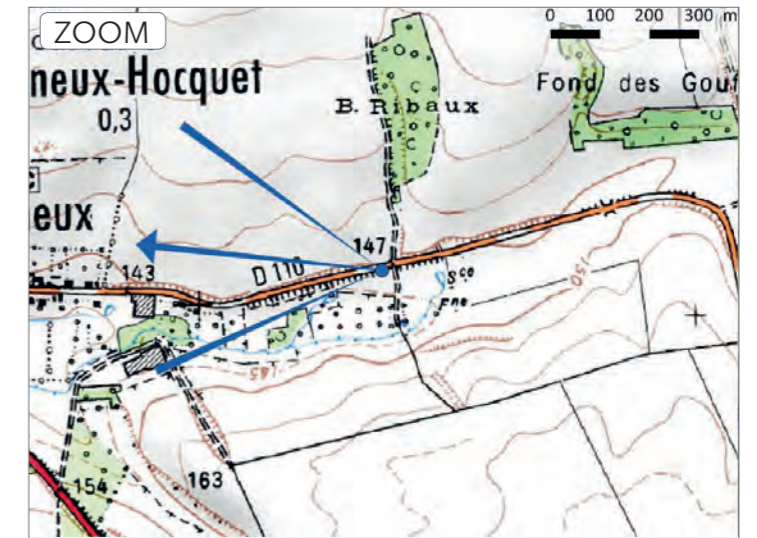
► Point de vue n°14

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
17/10/2017	Panoramique	N 49°44'25,7"	E 04°00'24,0"	151 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 7,5 km	E1 : 8,0 km	0	VIGNEUX-HOCQUET - Entrée est par la D 110	

Commentaires

L'observateur se situe en entrée est de Vigneux-Hocquet, le long de la D 110, en provenance du village de Renneval. La silhouette urbaine de Vigneux, ainsi que son église fortifiée, ne sont pas visibles depuis cette entrée. L'église fortifiée du village fait partie de l'étude spécifique sur les églises fortifiées de Thiérache (pages 352-355).

Les éoliennes sont masquées par le relief. Le projet n'a aucune incidence visuelle sur cette entrée de village.



■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 60°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 42 cm au format A3

■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre du projet avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre du projet - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Commentaires sur les effets cumulés des projets "Violettes" et "Primevères"

Les deux projets sont masqués par le relief.



